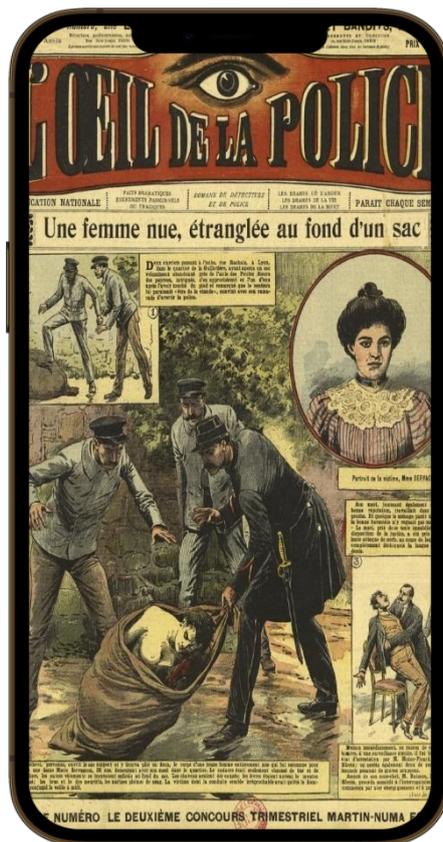


Écrire le fait divers dans la société numérique

Nouvelles formes narratives, réception sociale et
représentation du fait divers dans la société contemporaine



Mémoire soutenu par Manon BOUCHAUD
Master 1 Cultures et Métiers du Web
Université Gustave Eiffel – Session juin 2023
Sous la direction de M. Thierry BONZON

Année universitaire : 2022-2023

Écrire le fait divers dans la société numérique
Nouvelles formes narratives, réception sociale et représentation du fait
divers dans la société contemporaine

Mémoire présenté par Manon BOUCHAUD

N° étudiant : 217384

Sous la direction de M. Thierry BONZON

Maître de conférences en Histoire contemporaine

Responsable du Master Cultures et Métiers du Web

Master 1 Cultures et Métiers du Web

UFR Sciences Humaines et Sociales

Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier mon directeur de mémoire, M. Thierry BONZON, pour m'avoir guidée et conseillée tout au long de mon travail. Ses conseils m'ont permis de surmonter certaines difficultés et inquiétudes.

Je remercie mes parents d'avoir su me conseiller et me motiver durant l'écriture de mon mémoire. Enfin, je tiens à remercier mes chères amies du Master Cultures et Métiers du Web pour leur soutien et leur solidarité qui m'ont été précieux.

Sommaire

Introduction	6
I. L'histoire de la place du fait divers dans la société de l'information	13
I.A. L'avant de la presse et du fait divers.....	13
I.B. Les bouleversements de l'information à partir de la deuxième moitié du XIX ^e siècle : naissance du « fait divers » et de sa médiatisation	24
I.C. La transformation des médias de l'information suite au développement des réseaux sociaux	36
II. Une diffusion renouvelée du fait divers sur les réseaux sociaux.....	46
II.A. Une nouvelle écriture pour le fait divers à l'heure de l'information instantanée	46
II.B. Nouvelle consommation du fait divers : échanger et réagir en ligne	64
II.C. Mécanismes de la viralité du fait divers	83
III. Un nouveau rapport entre fait divers et société porté par le numérique ?.....	94
III.A. Les effets de la viralité et de l'instantanéité des récits de fait divers sur la réception du public.....	94
III.B. Le rôle social du fait divers dans la société numérique	109
III.C. Le fait divers et sa présence continue dans le paysage numérique : vers une société désensibilisée ?	122
Conclusion.....	135
Bibliographie.....	139
Table des annexes	145
Table des matières	167

Introduction

Le 14 octobre 2022 dans le 19^e arrondissement de Paris, Lola Daviet alors âgée de 12 ans est retrouvée sans vie dans une malle non loin de l'immeuble où elle vivait avec ses parents. Le lendemain, le visage de la petite fille inondait les réseaux sociaux, on ne parlait plus que de cette effroyable nouvelle. C'est en consultant Twitter que j'ai pu être informée du meurtre. L'hashtag « #Lola » figurait en tête de liste dans la « Tendance pour la catégorie France ». Après avoir cliqué sur cet hashtag, j'ai pu lire une multitude de tweets relatant les faits, tweets publiés par de grands journaux ainsi que d'autres comptes dont le contenu porte essentiellement sur les faits marquants de l'actualité. Les termes employés étaient tout à fait saisissants et peut-être même trop imagés. Au-delà du jeune âge de la victime, les circonstances de sa mort qui ont été largement décrites étaient effroyables, ajoutant à cela l'image du visage innocent de la petite. Ce sont surtout les réactions du public qui ont le plus alimenté l'hashtag. Chacun exprimait son ressenti et rendait hommage à Lola au travers d'un tweet. De nombreux journalistes, personnalités publiques et politiques se sont exprimées sur le sujet, dévoilant l'ampleur du drame. Moi qui avais ouvert l'application afin de me détendre et me divertir après une journée de travail, je quittais l'application avec de terribles images en tête, ne pensant plus qu'à la petite Lola. J'ai donc ouvert TikTok, pensant que cela pourrait me faire penser à autre chose qu'à l'actualité grâce à un contenu plus divertissant. Mais ici aussi, on ne parlait plus que du drame. Durant le reste du mois d'octobre, on ne voyait plus que le visage de Lola ainsi que celui de sa meurtrière. Chaque jour, de nouvelles informations sur l'affaire étaient disponibles sur Twitter. Mais l'affaire, à force d'être reprise sur les réseaux sociaux, a rapidement pris une tournure politique. La suspecte Dahbia B. est d'origine algérienne, sans domicile fixe et en situation irrégulière sur le territoire français. L'identité de la meurtrière a suscité une vague de racisme et de xénophobie, dénonçant une inaction de l'Etat en matière d'immigration. Les partis sceptiques à l'immigration ont employé ce fait divers afin d'illustrer l'insécurité que cause l'immigration en France. Ces idées ont largement été diffusées sur Twitter tout en employant l'image du visage angélique de Lola afin de susciter colère et compassion chez le public. L'instrumentalisation du crime a été telle que les parents de la petite ont par la suite exigé que l'image et le nom de leur enfant soient retirés et plus utilisés à des fins politiques.

Ce n'est pas la première fois qu'il m'arrive de suivre un fait divers par l'intermédiaire des réseaux sociaux. J'ai encore en tête de nombreux visages d'innocents dont la vie a été arrachée dans de terribles circonstances, leurs histoires ayant elles aussi inondé un jour les

réseaux sociaux. C'est en partant de ce constat que je me suis interrogée quant au rôle joué par les réseaux sociaux dans la présentation et la médiatisation des faits divers.

Les faits divers font depuis longtemps partie de l'actualité et sont devenus au fil du temps un genre qui se suffit à lui-même. Le terme de « fait divers » commence à apparaître progressivement dans les années 1830 pour s'institutionnaliser durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Selon Annik Dubied, « son apparition se fait dans le cadre de la presse périodique et sa cristallisation comme son essor sont indissociables du développement de la presse de masse¹ ». La locution « fait divers » est donc apparue il n'y a que quelques siècles, même si l'on retrouve des traces de ce qui pourrait s'apparenter à des faits divers dès le XV et XVI^e siècle. Mais la définition de ce qu'est un fait divers est assez complexe, étant donné le large champ couvert par le terme. En effet, la rubrique des faits divers comprend tout ce qui n'est pas classable dans les autres rubriques de l'actualité. C'est effectivement ce que Roland Barthes exprime dès 1964 à propos du fait divers lorsqu'il s'interroge sur une possible définition du terme : « Voici un assassinat : s'il est politique, c'est une information, s'il ne l'est pas, c'est un fait divers². » Il est donc difficile de trouver une définition de la locution ayant fait l'unanimité, tant chez les journalistes que les historiens. Mais, grâce à différents éléments de définition apportés dans de nombreux travaux, nous pouvons tout de même parvenir à discerner ce qu'est le fait divers. Tout d'abord, le fait divers constitue une rupture dans le quotidien, les habitudes et les conventions. Il s'inscrit dans le registre de l'extraordinaire car il caractérise un événement qui sort du commun et de la norme. Cette idée de rupture est évoquée par Georges Auclair ainsi que Roland Barthes : « [...] pour bien délimiter le domaine du fait divers, il importe de marquer qu'il est toujours le signe de quelque dérogation à une norme. Cette dernière peut être de tous les ordres possibles et imaginables³. » ; « Il n'y a pas de fait divers sans *étonnement* (écrire, c'est s'étonner) ; or, rapporté à une cause, l'étonnement implique toujours un trouble, puisque dans notre civilisation, tout *ailleurs* de la cause semble se situer plus ou moins déclarativement en marge de la nature, ou du moins du *naturel*⁴. ». Le fait divers peut être qualifié d'un événement « hors du commun », entraînant un certain nombre d'émotions chez le lecteur telles que la surprise, la stupeur, l'étonnement... étant donné qu'il rompt avec l'ordinaire et constitue une dérogation à la norme. Mais le fait divers n'est pas rare et semble parfois avoir lieu en série. Cet effet de répétition a pour effet de faire émerger un sens et des significations aux

¹ DUBIED Annik, « Généalogie du fait divers » dans *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève/Paris, Droz, coll. « Travaux de sciences sociales », 2004, p. 17-43.

² BARTHES Roland, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Editions Seuil, coll. « Tel quel », 1964

³ AUCLAIR Georges, *Le mana quotidien : structures et fonctions du fait divers*, Paris, Anthropos, 1982

⁴ BARTHES Roland, *loc. cit.*

événements : « [...] s'il les répète, c'est qu'il veut signifier quelque chose à travers eux : répéter, c'est signifier, [...] il n'est pas possible que la répétition soit notée sans qu'on ait l'idée qu'elle détient un certain sens, [...]»⁵. ». Des occurrences naissent donc des significations et interprétations du fait divers. Une autre particularité du fait divers est que les récits qui s'inscrivent dans ce genre se suffisent à eux-mêmes dans le sens où, pour être compris, ils ne nécessitent aucun contexte ou connaissances particulières. Le fait divers est compris grâce à son contenu et non à des éléments ou connaissances externes. **Barthes qualifie le fait divers d'« information totale»⁶ car il est explicite dans son contenu et se comprend sans aucune information ou connaissance supplémentaire : « C'est son immanence qui définit le fait divers»⁷.**

En résumé, le fait divers correspond à un événement inhabituel qui s'oppose avec la norme et a donc un caractère surprenant. Le fait divers prend son sens et ses significations dans sa répétition. Enfin, le fait divers est immanent, c'est-à-dire qu'il se suffit à lui-même pour être compris, n'impliquant aucune information externe et supplémentaire. Marc Lits et Annik Dubied proposent une définition qui incarne bien les différentes idées des auteurs cités plus tôt, pour aboutir à une définition qui semble satisfaisante : « Le fait divers serait donc une sorte de petite histoire du quotidien, sans réelle portée, si ce n'est symbolique. Loin de l'importance politique, économique ou sociale des autres nouvelles de l'actualité, il se confinerait dans un espace de signification moins globale, plus proche de la vie des gens...⁸».

Si le fait divers existe et est diffusé depuis longtemps, l'intérêt qu'il suscite ne semble pas s'être atténué pour autant. Aujourd'hui, le fait divers continue de faire partie du paysage médiatique et est souvent au centre de nos actualités. L'intérêt constant qu'il suscite est lié au fait que le genre a beaucoup été renouvelé au fur et à mesure des progrès technologiques, s'adaptant constamment aux moyens de diffusion utilisés. En effet, le fait divers est passé par beaucoup de formes et de supports pour prendre les formats que nous connaissons aujourd'hui. Les pratiques liées à l'information ont effectivement évolué et ne sont plus les mêmes qu'elles pouvaient être par le passé. Au cours du XX^e siècle, la presse papier qui a été pendant longtemps le principal moyen de s'informer, a progressivement été remplacée par l'usage de la radio et de la télévision. Depuis le début des années 2000, l'usage d'Internet et l'équipement des foyers en

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ DUBIED Annik, LITS Marc, *Le fait divers*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1999, p.54

matériel informatique s'est répandu et massifié. À partir de 2007, l'usage du smartphone et des réseaux sociaux s'est fortement développé et installé dans notre société. La presse, en réaction à ces changements, s'est progressivement digitalisée, amenant au développement de la presse en ligne. Si la plupart des entreprises de presse avaient commencé à créer leur site web dès 1998⁹, elles sont maintenant présentes sur les réseaux sociaux. C'est dans ce contexte qu'Internet a développé sa sphère informative pour s'imposer en tant que nouvelle source d'information. Si la télévision reste tout de même dominante dans les pratiques informationnelles, Internet a su trouver sa place dans les principaux moyens d'information.

L'information prend différentes formes, s'adaptant à ces nombreux supports. Par conséquent, le fait divers connaît lui aussi une mutation dans sa présentation et sa diffusion, étant donné qu'il est lui aussi présent sur différents supports. **Mais au-delà de sa présentation, les réseaux sociaux ont-ils apporté d'autres changements dans le genre du fait divers ? Proposent-ils un nouveau traitement du fait divers qui modifierait sa réception et son interprétation dans la société ? La médiatisation numérique fait-elle renaître l'intérêt du public pour les histoires sanglantes ?** La place du fait divers sur les réseaux sociaux nous amène effectivement à nous poser de nombreuses questions. Afin de pouvoir obtenir des pistes de réflexion sur ce sujet, il sera nécessaire de s'appuyer sur les travaux portant sur l'histoire du fait divers, sur la médiatisation de ceux-ci ainsi que des travaux sur les enjeux de la presse en ligne et de son rôle sur les réseaux sociaux. C'est en croisant cet ensemble bibliographique qu'il me sera possible d'étudier le traitement des faits divers par les réseaux sociaux, étant donné le peu de recherches disponibles précisément sur ce sujet.

Il s'agira tout d'abord de mieux comprendre les fondements du fait divers dans la presse grâce aux travaux de **Maurice Lever** qui, dans son ouvrage *Canards sanglants*¹⁰, retrace les origines du fait divers dès le XVI^e siècle en reprenant les « occasionnels » qui permettaient de diffuser des histoires que l'on considère aujourd'hui comme étant des faits divers. Si ces occasionnels existaient avant le développement de la presse, il est pertinent de les analyser car leur forme n'a pas totalement disparu et certains éléments de présentation tendent à se retrouver encore aujourd'hui. Aussi, les modes de consommation du fait divers et sa signification étaient dès lors bien définies. Ainsi, **Marc Lits et Annik Dubied** dans leur ouvrage *Le fait divers*¹¹ reviennent sur les origines du fait divers, en s'appuyant sur les premiers occasionnels. Ensuite,

⁹ ZOUARI Khaled, « La presse en ligne : vers un nouveau média ? », Paris, *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2007, p. 81-92

¹⁰ LEVER Maurice, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Paris, Editions Fayard, 1993, p. 7-46

¹¹ DUBIED Annik, LITS Marc, *Le fait divers*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1999

nous allons nous intéresser de plus près aux débuts de la presse et à son traitement du fait divers. Pour ce faire, nous prendrons appui sur les travaux de Anne-Claude Ambroise-Rendu¹² et de Jean-Pierre Seguin¹³ qui ont travaillé sur le genre du fait divers au XIX^e siècle. L'avènement de la presse constitue un premier changement pour le fait divers, renouvelant son mode de consommation, ses significations, sa diffusion et son rôle. Les travaux de Dominique Kalifa¹⁴ ainsi que d'Anne-Claude Ambroise-Rendu¹⁵ nous permettront de définir justement le rôle social ainsi que la notion de culture du fait divers. Après le développement de la presse, la télévision va à son tour jouer un rôle important dans le milieu de l'information et devenir un média à part entière. Les articles de Claire Sécaïl¹⁶ nous permettront de revenir sur les changements apportés par l'apparition de la télévision et notamment des journaux télévisés, qui n'ont pas tardé à se saisir du fait divers. Le traitement audiovisuel du fait divers va fortement contribuer à sa médiatisation, ce qui va bouleverser le genre. Annik Dubied dans *Les dits et les scènes du fait divers*¹⁷ détaille ce nouveau phénomène qu'est la médiatisation du fait divers à un moment où les médias d'information se font de plus en plus nombreux. En parallèle, l'ouvrage généraliste de Jean-Marie Charon et Patrick Le Floch¹⁸ nous permettra de comprendre les enjeux derrière la presse en ligne et le développement d'internet en tant que média d'information. Les réseaux sociaux et Internet ne sont pas uniquement un nouveau support parmi tant d'autres, ils sont plus complexes étant donné la pluralité des acteurs et des interactions permises par les plateformes.

En prenant en compte les définitions, les enjeux évoqués plus haut ainsi que ces éléments bibliographiques nous pouvons ainsi demander : quels changements les réseaux sociaux apportent-ils dans le traitement des faits divers ? Comment les réseaux sociaux ont-ils renouvelé le genre du fait divers ?

Afin de pouvoir rendre compte de ces éventuels changements, nous allons nous intéresser au traitement de certains faits divers sur deux réseaux sociaux. Tout d'abord, Twitter où, depuis sa création en 2006, l'information est diffusée de manière instantanée et écrite par

¹² AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle. Enjeux de la naissance d'un genre éditorial », *Questions de communication*, Paris, No. 7, 2005, pp. 233-250

¹³ SEGUIN Jean-Pierre, « Un grand imagier parisien Garson Aîné : son œuvre et notes sur les canards et canardiers parisiens de la première moitié du XIX^e siècle », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 2, 1954, pp. 97-146

¹⁴ KALIFA Dominique, « Crime : fait divers et culture populaire à la fin du XIX^e siècle », *Genèses*, Paris, Editions Belin, No. 19, 1995, p. 68-82

¹⁵ AMBROISE-RENDU Anne-Claude, *loc. cit.*

¹⁶ SECAÏL Claire, « L'essor du fait divers criminel à la télévision française (1950-2010) », *L'information psychiatrique*, Paris, John Libbey Eurotext, Volume 88, 2012, p. 51-59

¹⁷ DUBIED Annik, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève/Paris, Droz, coll. « Travaux de sciences sociales », 2004

¹⁸ CHARON Jean-Marie, LE FLOCH Patrick, *La presse en ligne*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2011

de nombreux comptes. Les entreprises de presse possèdent effectivement des comptes sur la plateforme. Mais sur ce réseau, ces entreprises ne sont pas les seules actrices de l'information. En effet, nous voyons depuis plusieurs années, des comptes proposant du contenu journalistique se développer sur les plateformes, comptes qui ne sont rattachés à aucun journal et qui sont créés de manière indépendante par un tiers. Nous allons donc procéder à l'analyse du contenu de ces comptes lorsque ceux-ci traitent de faits divers. Cette analyse nous permettra de rendre compte des moyens employés pour présenter un fait divers en un nombre de caractères restreint soit d'observer la manière dont les médias s'adaptent au format écrit de Twitter. Il sera également question de constater le nombre de tweets dédiés à un même fait divers par comptes. Les hashtags vont nous permettre de retracer les différents tweets parus sur un sujet. Nous allons également nous intéresser à leur emploi dans le cadre des informations liées au fait divers. Du côté de l'audience, les espaces commentaires ainsi que les tweets publiés sur les affaires seront observés de sorte à analyser les interactions suscitées par l'annonce d'une affaire. Grâce à sa fonction de recherche avancée, Twitter nous permet de retrouver tous les tweets publiés à propos d'un fait divers.

Second réseau social, TikTok, créé, lui, en 2016, et qui se base sur le partage de vidéos courtes. Contrairement à Twitter qui se veut plus diversifié en termes de contenu, TikTok propose majoritairement du contenu divertissant. En revanche, nous parvenons tout de même à y retrouver des comptes assez populaires tenus par des blogueurs (aussi appelés « créateurs de contenu ») qui publient du contenu lié aux actualités. Comme évoqué dans le cas de Twitter, nous allons procéder à une analyse des contenus publiés par ces comptes en nous intéressant ici au format des vidéos courtes imposé par la plateforme. Sur TikTok, nous retrouvons également l'emploi d'hashtag ainsi que la présence d'espaces commentaires sur chaque vidéo. La plateforme offre également la possibilité d'observer la cohabitation du contenu journalistique avec le contenu divertissant. Ces terrains vont donc nous permettre d'analyser en détail la diffusion des faits divers sur les réseaux sociaux, de leur traitement par les médias aux réactions et interprétations des internautes.

Nous verrons dans un premier temps l'histoire du fait divers, en revenant sur ses origines ainsi que ses différentes évolutions. Cette première partie aura pour vocation d'établir le contexte nécessaire aux analyses qui viendront par la suite. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux changements du fait divers dans le contexte de leur diffusion sur les réseaux sociaux. Ici, il sera question d'observer le traitement du fait divers sur les plateformes d'échanges en ligne et de comprendre leur rôle dans la médiatisation du fait divers. Enfin, nous

nous interrogerons quant à la possible émergence d'un nouveau rapport entre société et fait divers, porté par les réseaux sociaux. Cette dernière partie va aborder l'aspect social du fait divers et la manière dont il se traduit au sein du numérique.

I. L'histoire de la place du fait divers dans la société de l'information

La manière dont le fait divers nous est présenté dans les médias et sa médiatisation en général est un héritage. Il s'agit en effet de la « forme moderne du fait divers¹⁹ », directement liée à l'essor de la presse de masse ainsi qu'à l'apparition du terme de « fait divers » en lui-même. Avant de prendre la forme que nous connaissons aujourd'hui, le fait divers a évolué en fonction des progrès techniques de chaque époque, s'adaptant constamment aux différents supports. Afin de mieux comprendre la forme actuelle du fait divers dans nos médias d'information, il est essentiel de s'intéresser dans un premier temps à ses origines ainsi qu'à ses nombreuses transformations.

I.A. L'avant de la presse et du fait divers

Apparitions divines, diableries, phénomènes surnaturels... Le fait divers n'a pas toujours été celui que nous connaissons aujourd'hui. Loin d'être un sujet propre aux sociétés du XX^e et XIX^e siècles, le fait divers frappe les imaginaires depuis plusieurs siècles. En effet, les événements s'apparentant à des faits divers ont commencé à être diffusés à la population sous forme écrite avant l'invention de la presse et du terme de « fait divers ».

I.A.1. Première écriture du fait divers : les occasionnels du XV^e au XVII^e siècle

Si le terme de « fait divers » est apparu avec le développement de la presse de masse, nous parvenons tout de même à retrouver des traces de ce qu'il a pu être par le passé. Bien que ces histoires ne s'apparentent plus tellement au fait divers que nous connaissons aujourd'hui, elles ne répondent pas moins à une partie de la définition du fait divers. Les faits divers du XVI^e avaient parfois un caractère que l'on pourrait définir de « fantastique » en lien avec les croyances de l'époque. Mais, comme le fait divers plus actuel, ces histoires constituaient une rupture avec l'ordinaire, d'où l'intérêt de les diffuser. Les histoires de crimes en tout genre étaient également diffusées à la population, se mêlant aux apparitions divines ou autres histoires fantastiques. La définition d'un genre pouvant regrouper toutes ces histoires « extraordinaires »

¹⁹ Terme que l'on retrouve dans l'ouvrage : DUBIED Annik, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève/Paris, Droz, coll. « Travaux de sciences sociales », 2004, p. 17-43.

et « inhabituelles » était donc d'autant plus complexe. Même si certains chercheurs contestent l'appartenance de ces écrits au genre du fait divers²⁰, il nous semble tout de même pertinent d'analyser ces premiers écrits car le fait divers d'aujourd'hui a hérité de ces premières formes.

Le premier progrès technique qui a permis au fait divers de se diffuser est l'invention de l'imprimerie dans les années 1450. L'imprimerie marque les prémices de la démocratisation de l'information, permettant de la diffuser non plus sous une forme manuscrite mais sur un support imprimé. À la fin du XV^e siècle, des « occasionnels » sont imprimés à l'occasion d'un événement particulier, donc sans périodicité. Maurice Lever définit les occasionnels comme étant « [...] des feuilles de grand format, imprimés au recto seulement, et relatant les principaux événements politiques, militaires ou religieux de l'histoire contemporaine²¹ ». C'est au XVI^e siècle que les faits divers commenceront à être imprimés en reprenant la forme des occasionnels. En effet, ces occasionnels racontant des événements tels que les crimes étaient appelés « canards ». Jean-Pierre Seguin estime que le premier canard a été publié en 1529 et, par la même occasion, le définit comme étant « un imprimé vendu à l'occasion d'un fait divers d'actualité, ou relatant une histoire présentée comme telle²² ». Il est important de rappeler que le terme de « canard » est réellement apparu durant le XIX^e siècle dans certains écrits de Balzac portant sur la presse. Les canards définis par Seguin sont qualifiés de « canards originels²³ » car ils sont à considérer comme étant les ancêtres des feuilles de fait divers non périodiques du XIX^e siècle.

Dès le XVI^e siècle, la catégorie des faits divers, donc des canards, contient tout ce qui n'est pas classifiable dans les autres faits d'actualité. On y retrouve les crimes, viols, actes de démence, sorcellerie, fantômes, diableries, visions célestes ainsi que les catastrophes naturelles. En traitant ces sujets, les canards pourraient s'apparenter à une forme de presse à sensation, d'autant plus que ceux-ci ont souvent eu tendance à insister sur l'aspect « sensationnel » des histoires. Si ces occasionnels se voulaient vraisemblables en s'appuyant sur des procès, des témoignages et des crimes bien réels, il arrivait que certains passages de ces écrits relèvent de l'imagination du canardier (personne à l'origine du canard). Dès lors, l'imaginaire vient se mêler au récit, aboutissant à des écrits alimentés de détails permettant de rendre l'histoire toujours plus inouïe et marquante. Pourtant, le titre était souvent employé à prouver la véracité

²⁰ *ibid.*

²¹ LEVER Maurice, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Editions Fayard, 1993, p. 9

²² SEGUIN Jean-Pierre, « L'information en France avant le périodique : 500 canards imprimés entre 1529 et 1631 », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 1, 1963, pp.20-32

²³ DUBIED Annik, LITS Marc, *Le fait divers*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1999, p. 9

des faits rapportés en reprenant souvent les tournures suivantes : « *Histoire véritable, Vrai portrait, Discours très véritable...*²⁴ ». On retrouve dès lors la volonté de faire du sensationnel en utilisant le fait divers et ce, dès le XVI^e siècle.

Ces canards se présentent sous forme d'une douzaine de feuilles accompagnées d'une illustration et semblent être imprimés à la hâte, étant donné qu'ils étaient imprimés directement à la suite d'un événement marquant (cf. Annexe I.A.). Maurice Lever insiste sur cet aspect négligé des canards, il écrit : « À en juger par sa présentation matérielle, le canard tragique fait piètre figure²⁵. ». Ce qui importait, c'était surtout le contenu, d'où le manque de soin apporté à la fabrication du canard, d'autant plus que le canard était jeté après avoir été lu. Comme nous l'avons évoqué, ces occasionnels sont composés d'un titre se voulant le plus évocateur possible avec l'emploi d'un vocabulaire que Marc Lits et Annik Dubied qualifient d'« emphatique, grandiloquent, voire mélodramatique²⁶ ». Une fois que le titre a posé le contexte et expliqué en quelques mots le fait rapporté, vient le récit de l'histoire tragique. Le récit, tout en reprenant un vocabulaire dramatique, est alimenté d'un certain nombre de détails qui ont pour vocation d'insister sur l'aspect horrible, cruel et tragique de l'histoire. Comme le titre indique qu'il s'agissait bien d'une « histoire véritable », le récit contient effectivement les informations contextuelles dans lesquelles s'est déroulée l'histoire. Nous y retrouvons donc la date, le lieu, les circonstances, les informations liées aux victimes s'il s'agit d'un meurtre, le tout accompagné d'horribles détails. Voici un exemple de titre de fait divers que l'on retrouve dans l'ouvrage de Maurice Lever : « Histoire horrible et effroyable d'un homme plus qu'enragé qui a égorgé et mangé sept enfants dans la ville de Châlons en Champagne. Ensemble l'exécution mémorable qui s'en est ensuivie²⁷. » (cf. Annexe I. B.). Nous pouvons observer l'utilisation de termes forts tels que « horrible » et « effroyable » qui permettent d'accentuer l'ampleur et l'atrocité des faits racontés. Les détails de l'acte du meurtre y figurent également : « égorgé » et « mangé ». Enfin, nous retrouvons deux informations contextuelles telles que le nombre de victimes et la ville dans laquelle s'est déroulé le drame. Les titres sont utilisés en tant que résumé du fait et sont assez complets au niveau des informations qu'ils fournissent. Le récit vient évidemment compléter le titre, en retraçant le déroulé des faits. Dans le cas de ce canard, celui-ci offre également la sentence finale du meurtrier condamné à mort, en expliquant la scène

²⁴ LEVER Maurice, *op. cit.*, p.18

²⁵ LEVER Maurice, *op. cit.*, p.11

²⁶ DUBIED Annik, LITS Marc, *loc. cit.*

²⁷ LEVER Maurice, *op. cit.*, p.183 -185

de son exécution. Il n'est pas rare de trouver des titres plus longs et plus détaillés, comme cela est souvent le cas lorsque le récit est lui aussi plus long (cf. Annexe I.C.).

Les titres étaient conçus pour être évocateurs et surtout, pour être criés sur la place publique par le colporteur. En effet, les historiens parlent d'une diffusion « orale » du fait divers ainsi que d'une consommation collective. Même si les récits étaient sous forme écrite, toute la population n'était pas encore lettrée. Par conséquent, les occasionnels étaient rarement consommés dans la sphère privée et de manière individuelle, ils étaient plutôt consommés collectivement et étaient diffusés grâce à l'oralité. Ajoutons à cela que ces occasionnels s'adressaient essentiellement à la classe populaire.

Pour en revenir au contenu de ces « canards originels », les récits sont souvent accompagnés d'une illustration, visant à représenter les faits relatés dans le récit. Il y a effectivement, dès le XVI^e siècle, la volonté de représenter la scène du fait divers en question de manière illustrée. En revanche, à cette époque, commander une illustration pour un événement était coûteux. Les illustrations, qui étaient des gravures, étaient souvent reprises pour être recyclées. Les imprimeurs allaient chercher dans leur fond d'images et modifiaient parfois les illustrations afin qu'elles correspondent à peu près au récit.

Dès sa naissance, le fait divers suscite un intérêt plutôt prononcé de la part de la société. Mais comment expliquer cet intérêt ? Le fait divers ne se limite pas à des histoires « terribles » et « sanglantes », il est en fait chargé de significations, et possède également un rôle social important dès le XVI^e siècle. La société voit en ce genre un intérêt pour ce qu'il représente et signifie. Dans l'introduction de son ouvrage *Canards sanglants*, Maurice Lever revient sur l'emploi et le rôle social du fait divers dans la société du XVI^e siècle, nous permettant de comprendre les enjeux qui se jouaient derrière les canards de cette époque. Les récits des canards commençaient toujours par un préambule visant à contextualiser ce qui allait suivre. Il s'agissait en fait d'établir les valeurs morales dont il était question dans le récit. De chaque récit nous pouvons effectivement tirer des leçons de morale. Les canards n'avaient donc pas pour unique vocation de raconter un terrible événement et ses circonstances, ils étaient un moyen d'éduquer et de guider la population. Cela passait notamment par des rappels religieux.

De manière générale, nous constatons que, dès le XVI^e siècle, le récit du fait divers est écrit (bien qu'il soit consommé collectivement et oralement) avec un niveau de détail assez élevé. Cela confirme également que, pour être compris, le fait divers ne nécessite aucune connaissance ni information extérieure à celui-ci. Le récit du fait divers s'est toujours suffi à lui-même pour être compris dans son ensemble, même depuis ses premières apparitions. Nous

le verrons par la suite mais cette première observation nous indique bien que les « canards originels » ont défini un premier cadre dans lequel le fait divers évoluera.

I.A.2. Le développement des gazettes : les changements du XVII^e siècle

Le XVII^e siècle va apporter certains changements dans le fait divers, notamment à travers le développement de nouveaux moyens d'information qui vont cohabiter avec les occasionnels. Il y a tout d'abord les nouvelles à la main qui sont des feuilles d'écrits sans périodicité, qui échappaient au contrôle politique et se diffusaient grâce à des réseaux de correspondance. Ces nouvelles à la main avaient un public lettré et cultivé et permettaient de compléter les informations fournies par les gazettes, autre moyen de diffusion plus officiel que nous verrons ultérieurement. Si les nouvelles à la main portaient essentiellement sur la politique, elles constituaient également un moyen de diffusion du fait divers.

Durant la même période, l'apparition des premières gazettes est un changement plus important dans le fait divers ainsi que dans l'information de manière plus générale. En effet, les gazettes impliquent différents changements notamment dans la manière de consommer l'information et attire un nouveau public. Fondée en 1631, la *Gazette* de Théophraste Renaudot marque le début de la presse périodique en France. Elle est une source d'information soutenue par le pouvoir royal et est, par conséquent, soumise au contrôle politique. La *Gazette*, diffusée chaque semaine, reprend « tout ce qui s'est passé et passe tant dedans que dehors le royaume ²⁸». A ce moment, les gazettes, les nouvelles à la main ainsi que les occasionnels vont cohabiter, chaque support ayant ses particularités. Les gazettes n'abordent pas le sujet des faits divers, le genre semble encore appartenir aux occasionnels. Mais, peu de temps après le développement de la Gazette, Renaudot va publier des *Extraordinaires* qui se rapprochent du format des occasionnels. Ces *Extraordinaires* sont ce que l'on pourrait qualifier de numéros spéciaux traitant justement d'un « fait extraordinaire ». Ce sont en fait des suppléments à périodicité variable qui portent sur des événements particuliers. Ces *Extraordinaires* se feront nombreux jusque dans les années 1670²⁹. Même si ces écrits évoquent des faits s'apparentant à des faits divers, la manière dont les faits sont relatés est assez différente de celle employée par les occasionnels.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les gazettes vont apporter des changements dans le fait divers. Tout d'abord, dans l'objet même du fait divers, en proposant

²⁸ ALBERT Pierre, *Histoire de la presse*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2018, p. 5-12

²⁹ *Ibid.*

des histoires moins terribles que celles évoquées dans les occasionnels. En effet, les *Extraordinaires* présentent le fait divers de manière moins exceptionnelle, tout en décrivant avant tout l'ordinaire avec peu d'artifices³⁰. Par conséquent, nous pouvons dès lors distinguer les « grands » faits divers des occasionnels, décrits avec beaucoup de détails explicites, et les « petits » faits divers des gazettes (ou du moins leurs ancêtres), plus ordinaires et moins sensationnels. C'est en cela que les gazettes vont marquer les prémices du fait divers sans grande importance et plutôt ordinaire que l'on connaît encore aujourd'hui à travers certaines rubriques de nos journaux.

Ensuite, les gazettes vont attirer une partie du public des occasionnels et notamment le public lettré et « sérieux » qui n'accordait pas forcément de crédit aux faits divers des occasionnels. Ce public peut maintenant consommer l'information de manière privée et individuelle, évolution permise par le format des gazettes. Cela vient s'opposer à la consommation des occasionnels qui prend une forme orale et collective. De fait, le public populaire, parfois bourgeois, et souvent analphabète va quant à lui, continuer de s'informer grâce aux occasionnels. Cette partie du public va également continuer à se regrouper autour des colporteurs, ceux-ci énonçant sur la place public le dernier fait divers raconté dans un occasionnel, ce qui mène souvent le public à échanger ou débattre de manière collective.

Finalement, les gazettes et nouvelles à la main du XVII^e siècle ont scindé le public des occasionnels avec d'un côté, les lettrés et de l'autre, les classes populaires ainsi que les analphabètes. Comme nous venons de l'évoquer, les deux types de public se différencient également dans leur manière de consommer le fait divers. Aussi, ces nouveaux moyens de diffusion font apparaître un autre genre de fait divers, soit celui des « petits » faits divers, qui sont des faits divers plus ordinaires et écrits sans volonté d'en faire un fait sensationnel. Nous pouvons voir au travers de ces deux supports de l'information, que les faits divers ont connu une première évolution et qu'ils continuent de susciter l'intérêt d'un large public. Si la gazette a apporté de nombreux changements, tant du côté de l'audience des occasionnels que dans le fait divers en lui-même, elle ne va pas pour autant faire disparaître les occasionnels. La gazette constitue en fait un « mode parallèle de transmission du fait divers³¹ ». Après les gazettes, la presse quotidienne verra le jour en 1777 avec la parution du journal *Le Journal de Paris*.

³⁰ DUBIED Annik, *Les dits et les scènes du fait divers*, loc. cit.

³¹ *Ibid.*

I.A.3. Le fait divers lors des débuts de la presse : le perfectionnement des canards

Si le fait divers a connu quelques changements avec l'apparition d'autres moyens de diffusion, son format principal reste celui du canard. Les canards vont en effet continuer d'être diffusés jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Même s'ils ont évolué depuis leur apparition au XVI^e siècle, le canard aura perduré pendant environ quatre siècles. Nous verrons justement par quels moyens le canard a pu rester aussi longtemps au goût du jour.

Les récits de crime connaissent au XIX^e siècle un intérêt plus prononcé que par le passé. Le crime n'est plus uniquement présent dans les canards, il se répand au sein d'autres médias de l'époque. Parmi ces médias, « Les médias d'actualité, mais aussi la littérature populaire, l'imagerie ou, à la fin du siècle, le cinéma sont envahis de récits de crime³². ». Les récits de crime se font donc plus présents dans le paysage médiatique du XIX^e et ce, sous différentes formes. Cette expansion du fait divers dans les médias entraîne un changement dans ce qu'il définit. On s'éloigne alors des événements surnaturels et des interventions divines que l'on pouvait trouver dans les « canards originels » du XVI^e siècle. A partir du XIX^e siècle, l'intérêt du public se tourne vers les crimes tels que les vols, viols et assassinats, crimes qui reviennent le plus dans les récits de faits divers.

Comme nous avons pu l'évoquer précédemment, les historiens emploient le terme de « canard » pour désigner les occasionnels du XVI^e siècle qui avaient pour sujet un fait divers. Mais ce terme n'est réellement apparu que plus tard, au XIX^e siècle, afin de désigner les occasionnels de fait divers de cette période. L'historien et bibliothécaire Jean-Pierre Seguin distingue d'ailleurs les canards du XVI^e au XVIII^e siècles et ceux parus au début du XIX^e siècle. « Il semblait légitime, en effet, d'établir une nette distinction entre les survivances traditionnelles du genre et une forme particulière à la première moitié du XIX^e siècle, presque entièrement originale, transitoire, d'un phénomène vieux comme l'imprimerie³³. ». En effet, les différents progrès techniques en termes d'imprimerie et surtout, l'apparition de la presse périodique ont permis au canard d'être renouvelé. Mais nous percevons tout de même un héritage important des « canards originels » car, dans l'ensemble, la forme reste assez similaire. En effet, les feuilles de fait divers du XIX^e siècle sont elles aussi composées d'un titre, d'un récit ainsi que d'une illustration. Jean-Pierre Seguin a réalisé une étude des canards du début du XIX^e

³² DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p. 16

³³ SEGUIN Jean-Pierre, « Les "canards" de faits divers de petit format en France, au XIX^e siècle », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 1, 1956, pp.30-45

siècle et celle-ci l'a mené à distinguer deux types de canards pour cette période : les canards de petit format et ceux de grand format. Ces canards trouvent leurs différences dans le public auquel ils s'adressent, leur lieu de diffusion ainsi que, bien évidemment, leur format et leur présentation. Le fait que deux genres de canards se soient développés durant la première moitié du XIX^e siècle nous montre bien que le canard s'est perfectionné et que le fait divers continue de passionner et d'interroger, peut-être même plus qu'avant.

Le canard de petit format, dans sa forme, est celui qui se rapproche le plus de son prédécesseur du XVI^e siècle. Ces canards prennent la forme d'un recueil à petit format allant de huit à douze pages, imprimées au recto-verso. Ces recueils étaient destinés aux colporteurs des campagnes, leur format permettant de les transporter et de les conserver plus facilement. La diffusion de ces canards se faisait comme aux siècles précédents, c'est-à-dire grâce au colportage sur la place publique. Le colporteur s'employait à énoncer le récit de manière chantée ou récitée « sur des airs connus, en accompagnement³⁴ ». Le colporteur faisait effectivement usage de complaintes afin de faire vendre ses canards. Il rédigeait des couplets portant sur le fait divers. Le chant plaintif est, selon Jean-Pierre Seguin, « le complément presque indispensable du texte des canards³⁵. ». Cette méthode pour vendre était également employée pour les grands canards mais elle était tout de même plus adaptée au petit format et leurs titres bien plus courts.. De plus, cette limite de place pour les titres faisait que les canardiers devaient, en seulement quelques mots, titrer leurs canards de sorte à ce qu'ils fassent sensation auprès du public et se vendent. Voici un exemple de titre de ces petits canards de campagne : « *Scène sanglante sur la mer glaciale ; le ravin du crime ou l'auberge du crucifié ; le pendu du bois de Vincennes ou les révélations d'un grand criminel ; l'orange mortelle*³⁶ ».

Nous pouvons constater l'emploi constant de termes assez forts qui permettent de mettre en avant les actes qui seront expliqués dans le récit du canard. Ces canards étaient tous illustrés et ce, de manière assez précise et détaillée. Depuis l'apparition des premiers canards quelques siècles plus tôt, la volonté d'illustrer le fait divers a toujours existé. Si les premières illustrations étaient souvent issues de « recyclage » et n'étaient pas très abouties à cause des contraintes matérielles de cette époque, les canards du XIX^e bénéficient eux d'illustrations de qualité. En effet, grâce aux évolutions de l'imprimerie, les illustrations arrivent maintenant à représenter la

³⁴ DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p. 17

³⁵ SEGUIN Jean-Pierre, « Les "canards" de faits divers de petit format en France, au XIX^e siècle (suite et fin) (I) », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 1, 1956, pp.113-135

³⁶ *Ibid.*

scène du crime en question avec de nombreux détails, aboutissant à une représentation plutôt explicite (cf. Annexe I.D.).

Concernant les thèmes abordés dans les récits, comme le public de ces canards était des habitants des petites villes et campagnes, le contenu n'était pas exactement le même que celui des canards qui se diffusaient en ville. En effet, les canards de petit format traitent essentiellement de crimes « abominables³⁷ », le public de la campagne étant « Moins asservi en effet à l'actualité quotidienne et brûlante que réclamaient les lecteurs des villes [...]»³⁸ ». Les récits sont rédigés avec un niveau de détail important, on y retrouve par exemple le nombre de victimes, la description de l'acte, les éléments de contexte... On perçoit les traces du canard du XVI^e dans ce niveau de détail. En revanche, il est important de préciser que les récits étaient souvent réactualisés et, avec le temps, ces canards tendaient à être de plus en plus flous concernant le déroulé des histoires. Si certains se veulent fidèles aux faits avec une description précise des circonstances du crime, d'autres excluent totalement ces informations, étant donné que ces canards puisaient dans « un fonds permanent de faits divers, et les mêmes histoires [étaient] ³⁹répétés. ⁴⁰répétés... ». Aussi, le fait que ces canards soient destinés à un public rural se ressent dans le choix des faits divers évoqués. On y retrouve en effet des thèmes plus propices à interpeler ce public issu de la campagne et correspondant aux craintes des milieux ruraux, ceci permettant de les distinguer de manière assez nette des canards de la ville.

« Dans ces brochures en apparence souvent niaises ou ridicules, on sent toutes les colères, les terreurs des gens de la campagne : convoitise de l'argent caché du meunier, de l'aubergiste, haine de l'étranger, du voyageur toujours suspect, méfiance à l'égard du Juif, du protestant, peur de se mêler des affaires des autres, qui va jusqu'à la non-assistance aux victimes, fureurs collectives, viols auxquels participent des groupes entiers de jeunes gens... ⁴¹»

Nous y retrouvons également d'autres genres de faits divers tels que les phénomènes naturels comme les inondations, cyclones ou tremblements de terre mais aussi de nombreux faits divers impliquant des animaux : « Il faut lire certains canards pour se rendre compte à quel point les

³⁷ SEGUIN Jean-Pierre, « Les "canards" de faits divers de petit format en France, au XIX^e siècle (suite et fin) (I) », *loc. cit.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p. 18

⁴⁰ SEGUIN Jean-Pierre, « Les "canards" de faits divers de petit format en France, au XIX^e siècle », *loc. cit.*

⁴¹ *Ibid.*

chiens, les loups enragés terrorisaient les habitants des bourgs et des campagnes⁴². ». Le fait que ces canards s'adressent aux campagnes se ressent également dans leur aspect moralisateur. Souvent, ces canards portaient un jugement négatif sur les personnes des villes et liaient le vice à la vie en ville. Jean-Pierre Seguin écrit à ce propos : « De nombreuses pièces, qui devaient être vendues surtout dans les petites villes, stigmatisent la conduite des jeunes gens qui s'adonnent au jeu, vice qu'ils ont contracté à Paris⁴³. ». Enfin, comme les canards du XVI^e, ces canards comportaient aussi à la fin des récits des rappels religieux ou des réflexions morales afin de « guider » le lecteur vers une meilleure conduite. Finalement, nous avons pu établir un certain nombre de spécificités du canard de petit format qui incarne le perfectionnement des canards du XVI^e siècle. Cela nous a permis de rendre compte des différentes évolutions comme le progrès de l'illustration et le changement d'objet des faits divers. Mais nous retrouvons tout de même un certain nombre de similitudes notamment dans le style d'écriture, la consommation et la diffusion de ceux-ci.

Les canards des villes, aussi appelés les canards grand format, ont eux aussi leurs particularités, celles-ci étant liées à leur public. Les habitants de la ville ne s'informaient pas de la même manière que ceux de la campagne. En effet, les villes ont connu le développement de la presse de manière plus prononcée et surtout, plus tôt que les campagnes. Le public des villes était effectivement plus habitué à suivre l'actualité grâce à la presse. Ces canards de grand format constituent une nouveauté et se démarquent des canards de petit format qui reprenaient, de manière plus évoluée, la forme ancienne et traditionnelle du canard. Le canard grand format est considéré comme une nouveauté car il est le résultat de deux phénomènes du XIX^e siècle soit, le développement de l'imagerie et de la presse. Ces deux évolutions permettent au canard de se moderniser et surtout, d'employer l'imagerie pour représenter l'information. Ils se présentent sur une grande feuille volante imprimé uniquement au recto. Ils sont composés d'un titre en gros caractères assez long afin qu'il puisse être crié, d'une illustration et d'un récit intitulé « détails » organisé en colonne. Les titres prennent d'ailleurs une forme de « phrase parlée⁴⁴ », ils sont plus destinés à être criés que lus. Pour les canards des villes, nous ne parlons plus de « colporteurs » mais de « crieurs ». Si dans les campagnes les colporteurs étaient ceux qui écrivaient, éditaient et diffusaient les canards de petit format, en ville, ce sont les canardiers et imagiers qui les concevaient pour qu'ils soient ensuite diffusés par les crieurs.

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ SEGUIN Jean-Pierre, « Un grand imagier parisien Garson Ainé : son œuvre et notes sur les canards et canardiers parisiens de la première moitié du XIX^e siècle », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 2, 1954, pp. 97-146

Nous constatons donc une première différence dans les métiers liés aux canards. Aussi, les canards des villes font appel à de réels savoir-faire comme l'imagerie, tandis que ceux des campagnes résultaient surtout d'une création « artisanale⁴⁵ », sans emploi des nouvelles techniques de cette période.

Comme nous l'avons évoqué, la population des villes était déjà habituée à suivre l'actualité grâce à la presse. Cela se ressent dans ces canards par leur contenu qui n'est qu'une reprise de l'actualité déjà publiée dans la presse. Ces feuilles de grand format, contrairement à celles de petit format, ne sont pas rédigées à l'occasion d'un fait divers mais ne sont que des compilations d'informations tirées de périodiques ou des commentaires de celles-ci déjà parues. Ces « canards citadins⁴⁶ » ne se limitent pas uniquement aux faits divers, mais reprennent également l'actualité politique et historique, loin des thèmes de la campagne. Les histoires reprises sont souvent tournées en dérision, le canardier s'employant souvent, à travers ses commentaires, à amuser son public plutôt que de l'informer. S'il n'employait pas de dérision, il alimentait lui-même les histoires de détails visant à faire du sensationnel. Quoiqu'il en soit, on constate que le canard des villes est moins « crédule » que celui des campagnes et utilise l'actualité déjà parue dans les périodiques pour la tourner en dérision ou, au contraire, la rendre plus « dramatique » et sensationnelle. Le public citadin accorde donc moins de crédit au canard et le consulte surtout en complément d'information.

Les canards de grand format sont davantage marqués par les progrès de l'imagerie. En effet, leurs illustrations s'inscrivent dans un « art populaire ⁴⁷ » et Jean-Pierre Seguin les qualifie d'ailleurs de véritables « œuvres⁴⁸ » même si l'on ressent parfois qu'elles ont été produites à la hâte, en lien avec un nombre important de commandes. Les illustrations sont réalisées à l'occasion d'un fait divers - on recourt moins au réemploi d'illustrations - et elles se veulent assez précises. Comme nous l'avons évoqué pour les canards de petit format, ces illustrations visent à représenter l'acte criminel, en l'alimentant le plus possible de détails explicites. Les canardiers, souvent artistes, ajoutent, comme pour les textes, des touches « personnelles » afin de rendre certains détails frappants. Les canards de grand format bénéficient d'un plus grand soin apporté à leurs illustrations, aboutissant à des illustrations plus qualitatives que celles des canards de petit format. Ces œuvres mêlent sensationnel et dérision. En effet, certains détails, s'ils ne faisaient pas de sensationnel, avaient pour visée d'ironiser l'événement. Les détails

⁴⁵ Jean-Pierre, « Les "canards" de faits divers de petit format en France, au XIX^e siècle (suite et fin) (I) », *loc. cit.*

⁴⁶ DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p. 17

⁴⁷ SEGUIN Jean-Pierre, « Un grand imagier parisien Garson Ainé : son œuvre et notes sur les canards et canardiers parisiens de la première moitié du XIX^e siècle », *loc. cit.*

⁴⁸ *Ibid.*

comme l'attitude des personnages sont alors exagérés afin de tourner en dérision les faits. Cela confirme bien l'idée selon laquelle le public citadin ne considère pas le canard comme étant une source d'information sérieuse.

Les canards continueront d'être diffusés jusqu'à la moitié du XIX^e siècle pour ensuite disparaître, laissant la grande presse s'emparer du fait divers. Si le canard a réussi à maintenir son public durant plusieurs siècles, l'intérêt de la population pour ces feuilles va progressivement s'amenuiser avec le développement des transports et de l'instruction. Les colporteurs et canardiers laisseront par la suite leur place aux vendeurs de journaux. Ces premiers moyens de diffusion du fait divers nous ont permis de constater les premières évolutions de la façon de communiquer sur le fait divers. Cette première diffusion du fait divers, tant ses différentes formes de supports que leur consommation, se sera étendue sur quatre siècles.

I.B. Les bouleversements de l'information à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle : naissance du « fait divers » et de sa médiatisation

La deuxième moitié du XIX^e siècle sera marquée par l'avènement de la presse. Ce bouleversement ne sera pas sans conséquences pour le fait divers qui connaîtra un certain nombre de changements tant dans son traitement que dans ce qu'il représente. Les spécialistes affirment d'ailleurs que cette période est l'« âge d'or du fait divers⁴⁹ ». Après un retour sur cette période importante pour le fait divers, nous nous intéresserons à sa médiatisation à partir du XX^e siècle.

I.B.1. Avènement de la grande presse : le fait divers comme genre dans l'écriture journalistique

Depuis le début du XIX^e siècle, la presse a commencé à se développer à travers les périodiques et les quotidiens. Mais la démocratisation de la presse ne se fera qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle avec le développement de la presse populaire. *Le Petit Journal* apparaît en 1863⁵⁰ à l'initiative de Moïse Millaud et se vend à 5 centimes soit un sou. Il s'agit

⁴⁹ DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p. 17

⁵⁰ *Ibid.*

du premier journal destiné aux classes populaires. En effet, grâce à son prix accessible, à son style d'écriture simple, à son importante diffusion et surtout, grâce à l'augmentation du taux d'alphabétisation, *Le Petit Journal* est accessible à un large public et marque les débuts de la démocratisation de la presse. Ce journal est non-politique afin de ne pas avoir à payer le droit de timbre imposé à la presse⁵¹ et trouve son financement grâce à la publicité. Rapidement, *Le Petit Journal* comptabilisera plus de 500 000 tirages⁵², multipliant par dix les tirages des journaux d'avant 1860. Par la suite, les autres journaux suivront ce modèle établi par Moïse Millaud. Cette « nouvelle » presse moderne va reprendre les faits divers et les intégrer dans son contenu. D'ailleurs, c'est durant cette période de démocratisation de la presse que la locution de « fait divers » apparaît, et correspond dorénavant aux rubriques dont le contenu porte sur des événements qui sortent de l'ordinaire. Ce bouleversement de la presse va induire un certain nombre de changements pour le fait divers.

Tout d'abord, nous observons un changement dans les métiers qui « produisent » le fait divers. Nous avons pu voir précédemment que le fait divers était essentiellement mis en forme par les canardiers et les colporteurs. A partir des années 1860, le fait divers résulte d'une toute autre organisation, de nouveaux services et professions sont créés à l'occasion de l'explosion du genre dans les journaux. Les récits de fait divers étant devenus une catégorie à part entière, ils étaient rédigés par un service dédié au « petit reportage et faits divers⁵³ ». A la fin du XIX^e siècle nous parlerons même de « faits-diversiers⁵⁴ », Dominique Kalifa considère que pour comprendre l'essor du fait divers dans le contexte de l'avènement de la presse, il faut s'intéresser à son processus de création. Il explique : « Si l'on dispose aujourd'hui de nombreux travaux consacrés à cette catégorie d'informations [les faits divers], aucune de ces études n'a vraiment exploré les conditions et les modalités de leur production, pourtant indispensables pour en saisir la nature et la fonction⁵⁵ ». Le développement des journaux et de leurs rubriques dédiées aux faits divers nécessite un travail important de recherche en amont de la rédaction. Les faits-diversiers ont pendant longtemps travaillé dans l'ombre des grands reporters. S'ils réalisaient d'importantes collectes d'informations concernant les faits divers, il était rare qu'ils soient cités par les rédacteurs dans les articles qui faisaient usage de leurs informations. Leur

⁵¹ *Ibid.*

⁵² DUBIED Annik, LITS Marc, *Le fait divers*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1999, p. 20

⁵³ KALIFA Dominique, « Les tâcherons de l'information : petits reporters et faits divers à la Belle Epoque », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Société d'Histoire Moderne et Contemporaine, No. 4, 1993, p. 578-603

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

métier consistait à « chasser » l'information grâce à une variété de sources telles que les commissariats, le Palais de Justice, les dépêches d'agence de presse ou chez la concurrence. Il s'agit d'une profession peu reconnue mais pourtant essentielle à la rubrique des faits divers. Il en est de même pour les rédacteurs de faits divers qui devaient assembler les informations collectées par leurs collègues, Dominique Kalifa qualifie même leur travail comme étant ingrat. Finalement, derrière le fait divers des journaux quotidiens se cachaient des services dédiés à ce thème, dont le personnel ne bénéficiait pas d'une grande considération, même si le fait divers répondait à une demande importante de la part du public.

La présentation du fait divers se voit elle aussi changée par les journaux quotidiens, mais on y décèle certains héritages des canards et gazettes du passé. Selon Annik Dubied⁵⁶, au début des journaux, la forme du fait divers se rapproche plutôt de la présentation des gazettes du XVII^e. Les articles de fait divers sont effectivement composés d'un titre court, sobre dans son style d'écriture, et du récit de l'histoire organisé en colonnes, le tout sans illustration. On constate que, dans un premier temps, les journaux se distancient des canards pour produire de l'ordinaire⁵⁷, proche de la réalité avec l'évocation de nombreux détails contextuels (citation des sources, des lieux, des noms...). Cependant, dans les récits, nous retrouvons de temps à autre le goût pour le sensationnel avec des détails et descriptions assez crus. Mais cette première présentation du fait divers qui se veut sobre ne restera pas figée. Dès les années 1880 et durant toute la fin du siècle, les journaux vont renouveler leur présentation du fait divers, en lien avec une concurrence accrue⁵⁸ dans le milieu de l'information. Les illustrations vont revenir pour trouver leur place tout d'abord dans des suppléments illustrés de grands journaux populaires puis dans les quotidiens. En effet, les journaux les plus lus tels que *Le Petit Journal* et *Le Petit Parisien*⁵⁹ développent leurs suppléments illustrés. On y retrouve l'aspect sensationnel des canards des siècles précédents. Grâce aux progrès de l'imagerie, progrès que l'on constatait dans les canards du début du siècle, les illustrations de crimes se veulent les plus réalistes possible. Elles sont crues dans leurs détails et s'emploient également à représenter le moment du crime. Ces illustrations sont présentes sur la page de garde des suppléments illustrés. Ces journaux sont, selon Mark Lits et Annik Dubied⁶⁰, composés de « quatre à six pages » et traitent des « sujets en vogue » ainsi que des « faits divers les plus sensationnels du moment ».

⁵⁶ DUBIED Annik, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève/Paris, Droz, coll. « Travaux de sciences sociales », 2004, p.8

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Journaux évoqués dans DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p. 20

⁶⁰ DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p. 23

Durant cette même période, que ce soit dans les quotidiens ou dans les suppléments illustrés, les récits du fait divers se veulent toujours plus précis et imagés. En effet, il n'y a plus de doutes à avoir quant à la tendance au sensationnel de cette période. Anne-Claude Ambroise-Rendu estime que ce goût pour l'explicite s'inscrit dans une « opération de séduction⁶¹. », un outil des faits-diversiers « utilisé par les journaux pour séduire leurs lecteurs⁶². ». Elle justifie cela en expliquant à juste titre que « Les dernières décennies du XIX^e siècle n'aiment rien tant que les récits et les images contant les fléaux, les crimes, la cruauté et la malchance. [...] la presse inonde ses lecteurs d'histoires horribles aux descriptions... anatomiques⁶³. ». Cela nous montre bien que la volonté et le besoin d'illustrer le fait divers perdurent dans le temps.

L'intérêt suscité par le fait divers devient tel que les récits vont devenir, dans les journaux quotidiens, des articles autonomes se suffisant à eux-mêmes. Les journaux vont d'ailleurs devoir classer et organiser ces articles qui peinent à se mélanger au reste de l'actualité et procéder au rubricage de leur contenu. En revanche, devoir classer le fait divers, c'est aussi devoir le définir, chose qu'il n'est pas aisé à faire. En effet, comme nous l'avons évoqué dans notre introduction, le fait divers possède une définition plutôt complexe étant donné les différents champs de l'actualité qu'il couvre, rendant compliqué son positionnement par rapport à l'actualité. Ambroise-Rendu rend bien compte de cette difficulté qu'avaient les journalistes à « ranger » le fait divers dans une même catégorie : « Difficilement parce que, d'une part, il n'existe pas toujours de rubrique fait divers dans les journaux et que, d'autre part, les faits divers investissent des rubriques nombreuses et variées [...] et prennent parfois la forme d'articles généraux, souvent assez développés⁶⁴. ». Les journaux vont tout de même proposer une organisation de ces articles, les classant par thèmes tels que les agressions, les suicides, les récits d'incendie, les faits divers nationaux et locaux, les viols⁶⁵... Finalement cette structuration montre bien que la simple catégorie « fait divers » ne suffit pas et qu'elle est en fait composée de sous-catégories diverses et variées. La « structuration progressive du contenu des rubriques⁶⁶ » permet d'une part de délimiter les grands ensembles qui composent le fait divers, nous donnant des pistes de définition mais aussi et surtout, elle permet aux journaux de faciliter la lecture et d'agir comme un « modalisateur et un guide, en hiérarchisant visuellement

⁶¹AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle. Enjeux de la naissance d'un genre éditorial », *Questions de communication*, Paris, No. 7, 2005, pp. 233-250

⁶²DUBIED Annik, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève/Paris, Droz, coll. « Travaux de sciences sociales », 2004, p. 3-11

⁶³*Ibid.*

⁶⁴AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle. Enjeux de la naissance d'un genre éditorial », *Questions de communication*, Paris, No. 7, 2005, pp. 233-250

⁶⁵*Ibid.*

⁶⁶*Ibid.*

l'information⁶⁷ ». Le lecteur est alors guidé par les différents thèmes et priorités du fait divers. Nous verrons par la suite les significations et indications que fait passer cette classification du fait divers.

A partir de la moitié du XIX^e siècle, le fait divers se voit transformé par l'avènement de la presse, avènement permis par l'évolution sans précédent de la presse populaire. Les journaux quotidiens amèneront de nombreux changements tels que l'institutionnalisation du terme « fait divers », la création d'un service dédié aux faits divers au sein de leurs équipes de journalistes, une nouvelle présentation du fait divers, la création de numéros spéciaux dédiés aux faits divers ainsi qu'une définition du genre du fait divers.

I.B.2. Significations et culture du fait divers

Nous avons pu voir que le XIX^e siècle constitue une période importante pour le fait divers. Il est maintenant un genre attesté au sein du journalisme et fait partie intégrante de l'actualité. Dominique Kalifa compte, pour la presse à grand tirage, 14 affaires par jour, ce qui représente en moyenne 10% de la surface rédactionnelle⁶⁸. Les faits divers en tous genres ont fortement investi le milieu de l'information et y ont trouvé leur place. Ce constat nous amène à nous interroger sur ce que le fait divers représente et signifie en société. Si, jusqu'ici, nous nous sommes beaucoup penchés sur les moyens techniques du fait divers, il semble pertinent de s'arrêter un moment sur son aspect social ainsi que sur ses représentations. Comprendre l'origine de cette tendance à attribuer au fait divers des symboles et significations nous permettra par la suite d'approfondir notre analyse sur le rôle du fait divers dans la société de nos jours.

Anne-Claude Ambroise-Rendu insiste sur l'importance de l'étude du fait divers du XIX^e siècle. Elle considère qu'il ne s'agit pas simplement de récits sans profondeur ou insignifiants. Ces récits sont justement porteurs de significations et de préoccupations pour le peuple. Nous avons pu voir qu'il en était de même pour les canards quelques siècles plus tôt. On y retrouvait effectivement à la fin des récits des « leçons de morale » qui transformait l'histoire contée en une véritable leçon sur les comportements à adopter, par exemple. Le fait divers, depuis son apparition, agit comme un « régulateur » des comportements et conduites. Au XIX^e siècle, on retrouve cette volonté d'apprendre du fait divers avec toutefois quelques différences. En

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ KALIFA Dominique, « Crime : fait divers et culture populaire à la fin du XIX^e siècle », *Genèses*, Paris, Editions Belin, No. 19, 1995, p. 68-82

s'éloignant des rappels religieux des canards des derniers siècles, **les journaux donnent au fait divers une dimension pédagogique afin de rappeler à la population les normes sociales devant permettre d'éviter d'être impliqué un jour dans un fait divers.** Le fait divers est dès lors considéré comme un écart vis-à-vis des règles sociales qui régissent la société. Il vise à guider son public vers un comportement exemplaire. Ambroise-Rendu parle d'ailleurs d'une « double intentionnalité » du fait divers : « Une double intentionnalité gît au cœur des faits divers de la fin du XIX^e siècle, celle – pédagogique et régulatrice – qui, du reste, habite l'ensemble de l'entreprise médiatique : faire voir le monde en sa totalité et définir la normalité des conduites⁶⁹. » C'est en montrant les défauts et les vices de la société que le fait divers intervient comme rappel voire initiateur des normes sociales et de la bienséance. Le fait divers n'a pas toujours besoin d'aller chercher les crimes les plus terribles, c'est plutôt en évoquant les « désordres de la vie quotidienne⁷⁰ » qu'il sera le plus évocateur auprès de son public. En effet, les lecteurs peuvent facilement s'identifier aux protagonistes ou aux faits eux-mêmes car tirés de l'ordinaire et du quotidien. Afin d'illustrer cette idée, Ambroise-Rendu évoque les accidents de la route, thématique qui revenait régulièrement dans la rubrique des faits divers de la fin du XIX^e siècle. Ces accidents n'ont rien d'« extraordinaire » car ils peuvent malheureusement arriver à tout le monde, d'où l'intérêt qu'il suscite chez les rédacteurs. Mais dans ces récits, les accidents n'arrivent pas au hasard, ils auraient pu être évités : « Imprudence, négligence, l'accident n'est pas ici du ressort de la fatalité ou du destin mais témoigne, au contraire, dans sa version médiatisée, d'un problème social⁷¹. ». Ces récits n'incriminent pas forcément le conducteur mais visent tout de même à appeler à la vigilance des conducteurs ainsi qu'à agir comme un contrôle du comportement de ceux-ci sur les routes. L'exemple des accidents routiers nous permet de souligner que c'est dans les faits les plus ordinaires que le fait divers trouve un moyen de rappeler les comportements attendus de la part de ses lecteurs. Si la fonction régulatrice du fait divers apparaît comme évidente dans son récit, il est difficile de prouver l'efficacité de son discours. Il n'est pas possible de vérifier la manière dont le public reçoit et interprète le fait divers. Mais il n'en est pas moins vrai que, du côté des journaux, **l'intention de réguler les comportements et de véhiculer des normes sociales est bien présente, celle-ci étant facilement perceptible dans les récits.**

⁶⁹ AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle. Enjeux de la naissance d'un genre éditorial », *Questions de communication*, Paris, No. 7, 2005, pp. 233-250

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

En plus d'être un moyen de « réguler » les comportements, le fait divers peut être dans certains cas **employé à des fins politiques ou idéologiques** et ce, dès la fin du XIX^e siècle. Dans cette idée, Ambroise-Rendu écrit : « Car c'est la presse qui, par la manière dont elle met en scène un événement, lui attribue un sens⁷². ». En effet, le fait divers peut être instrumentalisé afin de faire passer un message, « il transforme un fait isolé en un phénomène public⁷³ ». Comme cité lors en introduction, Roland Barthes a exprimé l'idée selon laquelle la répétition d'un événement contribue à le rendre significatif⁷⁴. La répétition intervient comme un premier moyen afin de faire ressortir un symbole, une signification. Par exemple, les crimes liés à la délinquance, s'ils sont répétés durant un certain temps dans les journaux à intervalles réduits, seront interprétés par le public comme étant le signe d'un climat d'insécurité lié à une délinquance croissante. Cette logique de la répétition peut s'appliquer à l'ensemble des faits divers, tous porteurs de signes et de significations s'ils sont répétés. Au contraire, si un crime n'est évoqué à qu'une seule reprise, il sera considéré comme un « cas isolé », sans signification particulière et ne retiendra pas particulièrement l'attention des lecteurs. Concernant le choix de la thématique à mettre en avant, cela dépend fortement du contexte social, politique ou encore économique. Ambroise-Rendu évoque un certain nombre d'exemples datant de la fin du XIX^e siècle permettant d'illustrer cet argument. Il y a par exemple les journaux *L'Humanité* et *La Dépêche* qui s'emploient à publier régulièrement des récits à propos d'accidents du travail, ce qui « paraît obéir à leur nature de feuilles militantes⁷⁵ ». Ces faits divers semblent effectivement suivre les orientations politiques de ces journaux militants. Ambroise-Rendu évoque également l'abondance des récits de crime commis à l'encontre des enfants dans « le contexte du vote de la loi sur la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants⁷⁶ ». En revanche, on ne constate pas pour autant une augmentation significative de ces crimes. D'ailleurs, il est important de noter que, de manière générale, l'augmentation des publications de faits divers ne démontre aucune augmentation de la criminalité. En effet, en voyant dans les journaux la répétition de récits de crimes semblables, nous aurions tendance à penser que cela reflète une augmentation du nombre de crimes commis, mais il n'en est rien : aucune statistique ne l'a démontré jusqu'à présent. Finalement, le fait divers est instrumentalisé et répété à de nombreuses reprises durant une période afin de mettre en lumière des faits sociaux

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ BARTHES Roland, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Editions Seuil, coll. « Tel quel », 1964

⁷⁵ AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle. Enjeux de la naissance d'un genre éditorial », *loc. cit.*

⁷⁶ *Ibid.*

(ou politiques), faits qui seront directement reliés au contexte de la période au cours de laquelle ils sont publiés.

Au-delà de la portée pédagogique ou encore idéologique du fait divers, nous y retrouvons également une dimension importante, qui entre dans l'approche sociale du fait divers. Dominique Kalifa a travaillé sur l'aspect social et culturel du fait divers. L'historien voit dans le fait divers l'expression d'une culture populaire. Aussi, le fait divers serait à l'origine du développement d'une culture qui lui est propre. Nous avons pu voir que depuis le XVI^e siècle, lors des premiers écrits du fait divers, ces récits se sont toujours adressés à un public populaire. Lors de l'avènement de la grande presse durant le XIX^e siècle, le fait divers entre dans son « âge d'or » car il occupe une place importante dans les journaux. L'avènement de la presse et du fait divers ont été rendu possible par la démocratisation de la presse permise par le développement sans précédent de la presse populaire. En somme, nous observons une continuité dans son audience qui est essentiellement populaire, même si celle-ci s'élargira par la suite. En partant de ce constat, nous pouvons effectivement percevoir à travers le fait divers, l'expression d'une culture populaire dans le sens où le peuple est placé au centre des récits, que ce soit en tant qu'acteur ou spectateur. Dominique Kalifa écrit à ce propos : « [...] souligner combien la chronique criminelle, lieu d'un double investissement où se rencontrent peuple acteur et peuple spectateur, fut au fondement d'une véritable culture de l'ordinaire, productrice d'identité, de parole et de cohésion sociales⁷⁷. ». Le fait que les récits de crime trouvent leur public du côté des classes populaires ne signifie pas que celles-ci manquent de culture ou qu'elles font preuve d'une curiosité « malsaine » à l'égard de ces histoires. Le fait divers serait, à travers ses récits de crimes ordinaires, la représentation du destin du peuple et surtout, une représentation d'une partie cachée de celui-ci, partie que la société veut à tout prix éradiquer au profit de la bienséance. Dans cette idée, D. Kalifa explique : « [...] le fait divers criminel, masse d'affaires anonymes et souvent sans épaisseur, c'est l'histoire racontée au peuple de ses transgressions quotidiennes⁷⁸. ». En effet, le fait divers donne à voir la part sombre que le quotidien possède parfois, part qui n'est pas visible ailleurs étant donné que celle-ci est en opposition avec les normes sociales.

Le fait divers est aussi un biais par lequel le peuple peut à son tour faire l'histoire. En effet, c'est par le crime que des éléments de l'ordinaire (personnes, lieux, gestes...) s'inscrivent dans l'histoire et le temps. Le fait divers offre au quotidien une historicité, historicité qui pourtant lui est fermée. De cette manière, « l'homme du peuple revendique sa part d'histoire,

⁷⁷ KALIFA Dominique, « Crime : fait divers et culture populaire à la fin du XIX^e siècle », *op. cit.*

⁷⁸ *Ibid.*

part maudite, mais effective, dont le récit est chargé désormais d'entretenir le souvenir⁷⁹ ». Par les descriptions précises et distinctes des récits de crimes ordinaires, le peuple se retrouve en tant acteur de l'histoire. Il en est de même pour l'espace géographique, étant donné que chaque crime est associé au lieu au sein duquel il s'est déroulé. Dès lors, « les lieux, eux aussi, même les plus insignifiants, se chargent d'une mémoire à la fois proxémique et nationale qui ne s'efface que lentement⁸⁰ ». C'est finalement à travers le rôle accordé aux éléments et personnes du quotidien, de l'ordinaire que le fait divers leur donne accès à l'histoire, ceux-ci agissant en tant que véritables acteurs de l'histoire.

Depuis leur apparition, les récits de crime ont construit et alimenté leur propre histoire. Nous avons pu le voir jusqu'ici, l'histoire dans le fait divers s'inscrit sur le temps long. Les spécialistes ayant travaillé sur le sujet se sont justement interrogés sur l'éventualité que le fait divers possède une culture qui lui est propre. En effet, le fait divers construit depuis plusieurs siècles sa propre histoire et culture, aboutissant finalement à la constitution d'un savoir à part entière. Les récits s'assemblent entre eux représentant les maillons de la longue chaîne du fait divers. Ces récits marquent le temps et il n'est pas rare de constater que les faits divers sont souvent commémorés. Ils sont inscrits dans la mémoire du peuple, au même titre que les événements historiques. Aussi, un crime peut, par ses caractéristiques, en rappeler un autre dans la mémoire populaire⁸¹. Les journaux s'appliqueront dès lors à établir un lien ou une comparaison avec un fait divers passé lorsqu'ils écriront sur un crime. On retrouve également depuis l'apparition du fait divers différentes encyclopédies compilant les faits divers les plus marquants. Finalement, le fait divers produit sa propre histoire et se lie à la culture populaire étant donné que « c'est la mémoire vive du peuple que l'on invoque, les grands motifs de sa culture que l'on célèbre⁸² ». Ce lien avec la culture populaire est également permis par la mise en avant de l'ordinaire et du quotidien au sein du fait divers, le peuple se retrouvant au centre des récits, lui permettant de prendre part à l'histoire.

I.B.3. La médiatisation du fait divers au XX^e siècle

Dès le XX^e siècle, les spécialistes parlent d'une « médiatisation » du fait divers. En effet, suite à « l'âge d'or du fait divers » en lien avec le développement de la grande presse durant le

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

XIX^e siècle, le genre ne va pas disparaître pour autant. Au contraire, il se verra de nouveau changé par les différents progrès techniques, faisant évoluer l'information et le journalisme. L'audiovisuel fera effectivement son apparition parmi les médias d'information et développera différents formats comme le journal télévisé, l'émission, le reportage... Nous pouvons dès lors affirmer que le fait divers présente une forte adaptabilité vis-à-vis des moyens de s'informer. Marc Lits et Annik Dubied ont d'ailleurs évoqué le fait que le fait divers serait « protéiforme⁸³ », c'est-à-dire qu'il prendrait plusieurs formes, en lien avec les évolutions des supports de l'information, menant à une multiplication de ceux-ci. Nous le verrons par la suite mais ce qui permet au fait divers de subsister à travers le temps est effectivement sa capacité d'adaptation face à la pluralité des supports de l'information.

Mais alors, quelles sont les évolutions dans le traitement du fait divers au XX^e siècle ? Comment celui-ci évolue-t-il dans la presse ? Quelle est la place du fait divers dans le paysage de l'audiovisuel en plein essor ? Nous avons pu voir précédemment que certains journaux comme *Le Petit Journal* avaient, lors du siècle dernier, développé des numéros spéciaux dédiés au fait divers. Mais ces éditions n'étaient produites qu'à l'occasion d'un fait divers marquant. Au XX^e siècle, on voit apparaître des magazines spécialisés dans le fait divers et qui sont diffusés quotidiennement. Ces magazines seront diffusés à partir des années 1930, nous pouvons notamment citer à titre d'exemple : *Le Nouveau Détective* (1928), *Police Magazine* (1930), *Faits divers* (1931), *Drames* (1933)... Cette spécialisation d'une partie de la presse montre que le fait divers a su se développer en tant qu'objet journalistique, menant à la création de journaux dédiés à cette thématique. On retrouve dans ces magazines certaines traces du passé du fait divers telles que l'illustration du crime qui se fait maintenant par l'intermédiaire de la photographie ainsi que le goût pour les détails explicites et crus.

Le changement le plus marquant du milieu de l'information est l'arrivée de l'audiovisuel, support que le fait divers ne tardera pas à investir par la suite. Le premier journal télévisé a été diffusé en 1949, bouleversant le journalisme. C'est à partir de ce moment que la télévision va à son tour constituer un moyen de diffusion de l'information. Aux débuts de la télévision, nous constatons que le fait divers n'y occupe pas une place importante. En effet, « le récit criminel reste très marginal dans le JT jusqu'au début des années 1970⁸⁴ ». Au journal télévisé, on ne parle de crime qu'environ une fois par mois et lorsqu'on en parle, le récit du crime n'intervient qu'en fin d'émission. De plus les crimes évoqués ont rarement eu lieu sur le

⁸³ DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p. 44

⁸⁴ SECAIL Claire, « L'essor du fait divers criminel à la télévision française (1950-2010) », *L'information psychiatrique*, Paris, John Libbey Eurotext, Volume 88, 2012, p. 51-59

territoire français, parlant plutôt de « crime étranger⁸⁵ ». Les débuts du fait divers à la télévision française sont assez intéressants, on remarque effectivement une différence avec le traitement de ce sujet par la presse. Depuis la fin du XIX^e siècle, la presse s'employait à montrer les travers de la société afin de guider le peuple à travers le fait divers. À ses débuts, la télévision met plutôt de côté le crime et montre qu'il se passe en dehors du territoire. Voici une explication qui semble justifier ce ressenti : « À la Libération, les faits divers ont mauvaise réputation, dénoncés par les hommes politiques soucieux de rénover et renforcer les dispositifs de contrôle du récit criminel à la télévision⁸⁶. ». On préfère donc mettre de côté les récits de crime, d'autant plus que les moyens à la disposition de la télévision sont moindres et ne permettent pas encore de suivre les affaires en cours.

Il faudra attendre les années 1970 pour que le fait divers se popularise dans l'audiovisuel et devienne plus présent. Les chaînes d'information sont placées en situation de concurrence⁸⁷, ce qui va les amener à satisfaire davantage le goût du public pour les récits criminels, de sorte à faire augmenter leur audience tout en se démarquant des autres médias (en l'occurrence la presse et la radio). Les tendances politiques des années 1950, qui se veulent plutôt sécuritaires, vont également contribuer à augmenter le contenu lié au fait divers dans les journaux télévisés. Claire Sécail parle d'ailleurs d'un « discours de la peur » entretenu par les médias et lié à la montée « des mouvements d'extrême gauche et l'émergence du terrorisme international⁸⁸ ». Ajoutant à cela la volonté des journalistes de s'émanciper vis-à-vis du pouvoir politique. Si le fait divers légitime sa place dans le petit écran durant cette période, il n'occupe pas encore une part importante au sein des informations. Mais il n'en est pas moins vrai que les récits de crimes se perfectionnent et voient plus loin que ceux qui étaient présentés durant les années 1950 et 1960. Le contenu se veut plus précis et plus complet avec notamment le suivi de l'enquête, l'analyse de l'aspect social du crime, l'appui sur des interviews de personnes liées au crime de près ou de loin. Les médias audiovisuels veilleront à apporter une expertise à l'ensemble de ces éléments, qui reviendront surtout sur l'aspect juridique de l'affaire.

A partir des années 1985 et 1990, la part du récit criminel dans les journaux télévisés ne fera qu'augmenter. En l'espace de trente ans, cette part aura même doublée. Les années 1980 seront marquées par l'Affaire Grégory en 1984, affaire qui suscitera un traitement médiatique sans précédent. L'enfant Grégory Villemin alors âgé de 4 ans est porté disparu le 16 octobre

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Suite à la réforme de Jacques Chaban-Delmas en 1969

⁸⁸ *Ibid.*

1984 et sera retrouvé assassiné durant cette même journée. L'affaire déchaîne les passions, le mobile du meurtre et surtout, l'identité du meurtrier sont des éléments qui échappent aux enquêteurs. De plus, l'affaire connaît une suite de rebondissements, gardant le public en haleine. Le crime est alors abordé de manière récurrente au début des journaux télévisés sur les heures de forte audience. Dès lors, le fait divers s'impose en tant que sujet à part entière de l'information à la télévision et est même à certains moments un sujet central de l'actualité. Durant cette même période, nous remarquons quelques changements quant à la manière dont la télévision traite les récits de crime. En effet, jusque dans les années 1970, la télévision et notamment les journaux télévisés traitaient le fait divers avec plus de recul que la presse, évitant de montrer ou d'exprimer trop de violence. À partir des années 1980, la télévision s'emploie à produire des récits s'inscrivant dans le sensationnalisme, le tout en théâtralisant le discours du présentateur afin d'y ajouter davantage d'émotions. Claire Sécaïl, en évoquant le traitement télévisuel de l'affaire Grégory, explique : « En plateau, les présentateurs mobilisent le langage et le dispositif audiovisuels : on l'a vu, par la hiérarchisation de l'information, mais également à travers l'usage d'un vocabulaire puisé dans le champ lexical de l'émotion ou de l'horreur [...] On note ici que le procédé emprunte directement à la mise en page des magazines comme *Paris Match* ou le *nouveau Détective*⁸⁹. ». De plus, le fait divers, dans son traitement médiatique, a toujours été accompagné d'illustrations visant à représenter le crime. Mais la télévision ne va pas s'emparer tout de suite d'images spectaculaires, se limitant souvent à des images des bâtiments institutionnels comme les tribunaux et commissariats de police. Les images seront tirées du moment à partir duquel les journalistes travaillent soit, après que le crime ait eu lieu.

Si l'Affaire Grégory Villemin contribue à augmenter la part du fait divers dans le journal télévisé, elle contribue également à l'essor de la « médiatisation » du fait divers. En ces temps de massification de l'information, permise par l'arrivée de nouveaux moyens informationnels, le fait divers sera repris dans ces différents supports et fera preuve d'une certaine adaptabilité en fonction de ceux-ci. Nous avons pu voir que le fait divers est évoqué dans l'actualité depuis plusieurs siècles, mais ce qui nous amène à parler de médiatisation à partir du XX^e siècle est le fait qu'une même affaire est maintenant reprise dans les différents médias. On retrouvera par exemple les mêmes faits divers à la télévision, dans les journaux ainsi qu'à la radio. À partir du XX^e siècle, le fait divers fait l'objet d'un traitement médiatique sans précédent en traversant les différents médias. On observe d'ailleurs un traitement spécifique pour chaque média ce qui, encore une fois, prouve l'adaptabilité du genre "fait divers".

⁸⁹ SECAIL Claire, « L'affaire Grégory et la télévision : l'image adoucit-elle les mœurs ? », *Les cahiers du journalisme*, Paris, 2007, p. 120-133

I.C. La transformation des médias de l'information suite au développement des réseaux sociaux

Suite à l'arrivée d'Internet et à l'équipement des foyers en produits informatiques, le milieu de l'information est bouleversé. Les pratiques de l'information se transforment et font appel à de nouveaux outils. Les méthodes de diffusion sont elles aussi bouleversées, Internet ne représente pas un seul et unique canal de diffusion. C'est en fait un large ensemble de canaux différents qui utilisent Internet. La presse va investir ce nouveau support et prendre différentes formes en fonction des plateformes de diffusion. De plus, Internet marque également la naissance de l'information instantanée. Il nous semble intéressant de revenir sur ces changements de manière générale afin de pouvoir ensuite comprendre comment est-ce que cela va transformer (ou non) le fait divers.

I.C.1. L'avènement du Web 2.0 et le développement de la presse en ligne

Depuis la fin des années 1960, de nombreuses avancées technologiques visant à faire communiquer des ordinateurs entre eux ont été réalisées, menant au développement d'Internet. C'est en 1989 que naît le *World Wide Web*, à l'initiative de Timothy Berners-Lee. Si, lors de la création d'Internet, les ordinateurs communiquaient déjà grâce au réseau, le *World Wide Web* permet de lier différentes pages entre elles et de faire cohabiter un ensemble de langages et supports. Cette évolution va permettre de populariser l'usage d'Internet au cours des années suivantes en accompagnant de l'accroissement de l'équipement des foyers en ordinateurs connectés. Durant les premières années du Web, le milieu du journalisme ne semble pas être exposé à de grands changements. Même si certains journaux quotidiens comme *Le Monde* ou *Libération* créent leur site internet en 1995, nous n'assistons pas à un bouleversement de l'information. Les premiers sites internet des journaux ne seront que de la mise en ligne d'articles papier imprimés. Le journalisme ne s'imprègne pas tout de suite de ce nouveau support même si l'on remarque certaines tentatives de la part de certains journaux. Mais suite à un contexte économique défavorable en lien avec l'éclatement de la « bulle Internet » en mars 2000⁹⁰, les sites de presse, alors en plein développement, ralentissent leur expansion.

⁹⁰ CHARON Jean-Marie, LE FLOCH Patrick, *La presse en ligne*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2011, p. 3-8

Trois ans plus tard, le Web participatif soit, le *Web 2.0*, relance la presse en ligne, proposant de nouvelles fonctionnalités et surtout, permettant aux internautes de publier du contenu en ligne. À partir de ce moment, Internet ne se limite plus à la consultation, il devient une plateforme collective au sein de laquelle chacun est libre de contribuer. Cette nouvelle ère du Web entraîne l'arrivée d'un nouveau « modèle » pour les sites de presse en ligne. On assiste effectivement à la généralisation de fonctionnalités permettant à l'internaute de prendre part à l'information. On voit notamment la **création d'espaces commentaire**, où chacun peut émettre son avis et débattre. Patrick Le Floch, sociologue, et Jean-Marie Charon, économiste, évoquent également la possibilité du public de valoriser des articles selon ses goûts et opinions, **la création « d'espaces sur des thèmes ouverts par la rédaction⁹¹ »**, ainsi que les *chats* qui invitent le public à échanger directement avec les invités de la rédaction. Un autre changement pour la presse en ligne est l'apparition des *blogs*. Comme nous l'avons évoqué, les internautes, grâce au Web 2.0, peuvent produire et diffuser du contenu eux-mêmes, allant jusqu'à la mise en ligne de sites personnels. Les acteurs de l'information se multiplient, ne se limitant plus aux journalistes et journaux. Il est tout de même nécessaire de rappeler que les blogs peuvent également être tenus par des journalistes qui s'engagent, à titre individuel, à produire du contenu, indépendamment de l'entreprise à laquelle ils sont rattachés.

Les « non-journalistes⁹² » prennent part à l'information par le biais de blog, postant leurs propres articles. Jean-Marie Charon⁹³ considère également les internautes comme d'autres acteurs de l'information, ceux-ci pouvant publier du contenu grâce aux espaces commentaire. Cette forme de journalisme que l'on pourrait qualifier d'amateur, que ce soit par les blogs, les commentaires ou les sites indépendants, est propre au numérique car elle ne dispose pas de support imprimé, contrairement aux sites de journaux. En vue de cette diversification de l'information en ligne, la loi va rapidement tenir à encadrer ces changements. On citera notamment la loi du 12 juin 2009 qui établit le statut d' « éditeur de presse en ligne » et définit par la même occasion le service de presse en ligne. Selon cette loi, un service de presse en ligne correspond à « *tout service de communication au public en ligne édité à titre professionnel par une personne physique ou morale qui a la maîtrise éditoriale de son contenu, consistant en la production et la mise à disposition du public d'un contenu original, d'intérêt général, renouvelé régulièrement, composé d'informations présentant un lien avec l'actualité et ayant fait l'objet*

⁹¹ CHARON Jean-Marie, LE FLOCH Patrick, *op. cit.*, p. 9-24

⁹² CHARON Jean-Marie, « De la presse imprimée à la presse numérique. Le débat français », *Réseaux*, Paris, La Découverte, No. 160-161, 2010, p. 255-281

⁹³ *Ibid.*

*d'un traitement à caractère journalistique, qui ne constitue pas un outil de promotion ou un accessoire d'une activité industrielle ou commerciale*⁹⁴ ». Cette loi n'exclut pas les blogs, au contraire, elle considère leurs propriétaires comme des « éditeurs de contenus » responsables du contenu qu'ils diffusent.

Nous pouvons dès lors constater que le Web 2.0 mène à une diversification de l'information et de ses acteurs. Mais qu'en est-il des journaux quotidiens ? Ceux-ci vont effectivement connaître de nombreuses mutations, tant du côté de la forme de leur contenu mais aussi, du côté de leur personnel. Jean-Marie Charon⁹⁵ nous invite effectivement à plutôt réfléchir à une « mutation » des médias qu'à une « crise de la presse écrite⁹⁶ ». La presse en ligne ne montre pas forcément d'unicité entre les différents sites de journaux, au contraire, cette mutation conduit à une diversification dans la forme et le contenu. En effet, il est assez complexe d'établir un « modèle type » des sites de presse en ligne, étant donné que « D'un site à l'autre, d'un journaliste à l'autre, les pratiques varient sensiblement et peuvent évoluer de manière assez contradictoire.⁹⁷ ». C'est d'ailleurs une autre particularité permise par le Web, les journaux peuvent proposer sur leur site le format qu'ils souhaitent, contrairement à la presse écrite qui, dans sa forme, est assez figée. Concernant le contenu, les journaux peuvent désormais faire usage du son et de la vidéo au sein de leurs articles. Les images y occupent également une place importante, de nombreux articles, si ce n'est la majorité, contiennent au moins une image. La presse n'est plus la cohabitation de texte et d'image, elle mêle maintenant différents médias grâce aux sites en ligne. La taille des articles varie en fonction du journal et de ses choix en termes de rédaction. Certains se tourneront vers des articles courts, permettant de couvrir un large panel de thématiques à travers l'actualité dans des délais courts, tandis que d'autres préféreront des articles plus longs, fournissant plutôt un travail documentaire ou analytique. Sur le lien entre le contenu en ligne et le contenu imprimé des journaux, encore une fois, tout dépend du journal en question. Mais étant donné que la question du référencement en ligne du site joue un rôle déterminant, les journaux sont souvent amenés à revoir leur manière de titrer et de rédiger leurs articles. A titre d'exemple, « Le Figaro propose ainsi un traitement beaucoup plus modéré que le titre papier, dont il ne partage d'ailleurs que 20% de son audience. 20minutes produit un contenu spécifique, tout en donnant la possibilité d'obtenir la version PDF de sa

⁹⁴ Partie de la loi de 2009 citée dans CASTETS-RENARD Céline, « Editeur de contenus ou éditeur de service ? », *LEGICOM*, Paris, Victoires éditions, No. 46, 2011, p. 45-51

⁹⁵ CHARON Jean-Marie, *loc. cit*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*

version imprimée⁹⁸. ». En effet, la diffusion via Internet n'est pas la même que pour la diffusion des journaux imprimés. Cela implique une rédaction particulière du contenu en ligne, afin que celui-ci soit mis en avant et bien référencé dans les moteurs de recherche. En revanche, le rubriquage des journaux imprimés, c'est-à-dire la classification des « thèmes » de l'actualité, transparaît dans les sites de presse en ligne. Même sur les sites des journaux, le lecteur est guidé grâce à différentes catégories présentes sur le site. Enfin, Internet permet à la presse de diffuser l'information en continu et de manière instantanée. Encore une fois, ce choix de l'information en continu dépend de la stratégie éditoriale du journal. C'est la télévision qui avait initié cela avec l'émergence de chaînes d'information en continu. Aujourd'hui, à titre d'exemple, nous pouvons citer les chaînes *BFMTV* et *Cnews*. Les sites en ligne amènent une « reconfiguration » du personnel des journaux, créent des services dédiés à la presse en ligne au sein des journaux. Afin d'assurer la diffusion de l'information en continu sur leur site, de nombreux journaux ont recours au *desk*. Un desk de journalistes consiste à « traiter le plus rapidement possible les nouvelles directement issues des agences⁹⁹ ». Le processus de la diffusion de l'information connaît donc un changement propre à la presse en ligne. Comme autre changement dans le métier du journaliste lié au numérique, il ne faut pas oublier la dimension interactive de la presse en ligne. En effet, « l'entretien de la relation à la communauté¹⁰⁰ » est une nouvelle dimension dans le métier des journalistes, en tant que nouvelle dimension. Le journaliste, même si cela ne fait pas forcément partie de ses missions principales, doit tout de même s'employer à l'entretien du lien avec les internautes. Il peut par exemple être amené à avoir un rôle de « modérateur » auprès des espaces dédiés à l'expression du public.

Finalement, l'émergence d'Internet et notamment, le développement du Web 2.0, modifie le milieu de l'information. Bien plus qu'un simple support, Internet permet à la presse de prendre différentes formes en ligne. Certains journalistes vont se spécialiser dans la presse en ligne, menant à l'émergence d'un nouveau type de presse et en se différenciant la presse écrite et imprimée. Les pratiques du public, en termes de consommation de l'information, vont également être bouleversées. L'utilisation d'Internet pour s'informer va progressivement augmenter, venant directement concurrencer la télévision¹⁰¹.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Selon Statista qui a réalisé une étude sur les médias utilisés par les Français afin de s'informer. L'échantillon compte 2 012 personnes françaises âgées de plus de 18 ans. Il s'agit des résultats d'un sondage en ligne. « Médias utilisés par les Français pour s'informer sur l'actualité 2013-2021 », publié par Statista Research Department, 16 août 2022. <https://fr.statista.com/statistiques/826971/moyens-information-utilises-francais-informer-actualite/>

I.C.2. La place de la presse sur les réseaux sociaux

Nous l'avons vu, Internet n'est pas à considérer comme un seul et unique support, mais comme le centre d'une variété de plateformes et de supports. La presse en ligne fait preuve d'une certaine complexité, dans le sens où celle-ci n'est pas uniforme, dépendant à la fois des caractéristiques de chaque journal mais aussi de la plateforme sur laquelle l'information est publiée. 2007 marque un tournant important d'un point de vue technologique avec la mise en vente de l'iPhone par l'entreprise de produits électroniques Apple. La commercialisation de ce smartphone est **vu** comme une véritable révolution car son usage va se généraliser avec un produit destiné au grand public. La révolution du smartphone va bouleverser notre manière de communiquer ainsi que tout un ensemble de pratiques, étant donné les nombreuses fonctionnalités de ces nouveaux produits. Dans un premier temps, la presse en ligne doit faire preuve d'adaptabilité face au format du smartphone. En effet, « De nombreuses rédactions forment leurs journalistes à la conception et la narration mobiles et adaptent leurs processus de production à ce nouvel outil¹⁰². ». Les journaux sont aujourd'hui présents sur une variété de plateformes en ligne (qui s'adaptent au smartphone), impliquant de nombreux formats. Par conséquent, ceux-ci ont adapté leurs services, aboutissant à la spécialisation de chacun. C'est-à-dire que « Les médias sont nombreux à revoir leur organisation pour produire des contenus informationnels à destination de leur site mobile, d'une app ou des réseaux sociaux¹⁰³. ». En plus d'adapter leur contenu en ligne, de nombreux journaux quotidiens ont développé leur propre application mobile, parallèlement à leur site. La presse multiplie son offre afin d'être présente sur un ensemble de supports, s'adaptant à l'évolution des pratiques informationnelles du public ainsi qu'à l'évolution des technologies.

C'est dans ce contexte de grand bouleversement de l'information, en lien avec la massification de l'usage du smartphone, que les réseaux sociaux vont voir le jour. Comme les smartphones, les réseaux sociaux ont contribué à changer notre manière de communiquer. À l'origine, les réseaux sociaux avaient surtout pour vocation d'être des outils de communication et d'échange entre les internautes. Aujourd'hui, les réseaux sociaux sont de grands ensembles où se côtoient divertissement, échanges, partage, communication, publicité, information... Au fil du temps, les réseaux sociaux ont étendu leurs champs et ne se limitent plus aux fonctions

¹⁰² PIGNARD-CHEYNEL Nathalie, VAN DIEVOET Lara, *Journalisme mobile. Usages informationnels, stratégies éditoriales et pratiques journalistiques*, Paris, De Boeck Supérieur, coll. « INFO&COM », 2019, p. 165-188

¹⁰³ *Ibid.*

qu'ils remplissaient lors de leur apparition. Pour ce qui est de l'information, celle-ci s'est progressivement fait une place sur les réseaux sociaux, de nombreux journaux quotidiens (et journalistes) possèdent des comptes officiels sur les plateformes. Les réseaux modifient à leur tour le paysage médiatique ainsi que les pratiques du public. Ils sont devenus des sources d'information au même titre que la télévision, la presse écrite, la radio... Par conséquent, la presse renouvelle encore une fois ses procédés en s'adaptant au format des réseaux sociaux. La présence des journaux sur les réseaux est un enjeu assez important pour ces entreprises étant donné que ces plateformes permettent de gagner en visibilité et de valoriser leur contenu grâce au partage entre internautes. L'instantanéité de l'information, dont on constatait déjà l'émergence lors du développement du Web, se renforce grâce aux réseaux qui permettent de publier du contenu de manière rapide, instantanée. Les journaux se consacrent de nouveau à revoir leur organisation du personnel, comme nous avons pu le constater pour les premiers développements de la presse en ligne puis du smartphone. Sur Twitter, nous pouvons citer les comptes suivants, appartenant à des journaux quotidiens : @lemondefr (10 646 415 abonnés), @le_Parisien (3 261 495 abonnés) et @le_figaro (3 695 429 abonnés). La chaîne télévisée d'information en continu, *BFMTV*, possède également un compte Twitter qui est aussi un acteur important de l'information sur la plateforme : @BFMTV (3 982 517 abonnés).

Les réseaux sociaux, dont la première fonction est le partage et la communication entre les internautes, restructurent le milieu de l'information. En effet, la presse écrite a toujours eu la même structure avec, nous l'avons vu, le rubricage et la hiérarchisation de ses informations. Les réseaux sociaux et notamment Twitter, mettent en avant l'information de manière plus « éclatée », sans faire usage d'un quelconque rubricage. Un *tweet* correspond alors à une information, un article et est par conséquent détachée de sa rubrique. De plus, la fonction *retweet* de Twitter, qui permet de partager sur son profil un *tweet* de son fil d'actualité, contribue davantage à la « décomposition de l'agencement rédactionnel¹⁰⁴. ». En plus du format de *tweet* imposé par la plateforme, le partage des publications contribue également à désorganiser l'information. On parle d'ailleurs d'un « découpage en morceaux¹⁰⁵ » de l'information où chacun recompose lui-même un ensemble de ces informations tirées auprès de différentes sources et rubriques. Les auteurs expliquent à ce propos : « La consommation médiatique sur les réseaux sociaux socionumériques s'apparentent donc largement à un picorage de

¹⁰⁴ COMPAGNO Dario, MERCIER Arnaud, MESANGEAU Julien, CHELGHOUM Kamel, « La reconfiguration du pluralisme de l'information opérée par les réseaux socionumériques », *Réseaux*, Paris, La Découverte, No. 205, 2017, p. 91-116

¹⁰⁵ *Ibid.*

l'information où la décomposition de l'offre d'information de chaque média est la règle et où la reconfiguration est le résultat d'un travail collectif¹⁰⁶. ». La fonction de partage régit donc l'information sur les réseaux sociaux, en la recomposant. Cette recomposition tend à flouter toute similitude entre presse écrite et presse sur les réseaux sociaux. Nous pouvons également ajouter que les réseaux sociaux, étant donné le nombre important de médias qui y sont présents, s'apparentent à des « kiosques¹⁰⁷ » disposant d'une variété de sources d'information et laissant le lecteur choisir parmi celles-ci.

En plus de recomposer l'information, la fonction de *retweet* et de *j'aime* contribue également à la viralité de l'information. En effet, il est important de considérer que l'audience des médias ne se limite pas à leur nombre d'abonnés sur leur compte mais celle-ci s'étend au-delà des abonnés. Le partage d'un article par un utilisateur va rendre visible la publication sur le fil d'actualité de ses abonnés. Nous pouvons également évoquer l'usage de l'*hashtag* sur les réseaux sociaux qui permet de classer et de référencer des sujets, des thèmes. En employant un *hashtag* dans une publication, les médias s'assurent que leur publication sera référencée. Ce référencement grâce à l'*hashtag* est un autre moyen permettant la viralité de l'information, le contenu d'un hashtag étant accessible à tous les utilisateurs. Twitter renforce d'ailleurs cela en mettant en avant dans sa page *Top tweets* les hashtags les plus alimentés. S'ajoute à cela la mise en avant du contenu en fonction d'un algorithme qui suggère à l'utilisateur des publications qui pourrait l'intéresser, en se basant sur ses pratiques sur le réseau en question. Dès lors, il n'est plus nécessaire d'être abonné à un média pour voir ses publications. Si Twitter vient de développer cette fonctionnalité, TikTok, depuis sa création en 2016, repose sur ce principe. En effet, sur TikTok, le fil d'actualité des utilisateurs dépend de cet algorithme qui va adapter selon le profil le contenu sera proposé. Dès lors, les médias diffusent leurs informations à une large audience, qui ne dépend pas uniquement de leur nombre d'abonnés. Pour ce qui est de TikTok, les médias mettent moins en avant leurs articles que sur Twitter. En effet, sur cette plateforme, le contenu prend uniquement la forme de vidéos plus ou moins courtes. Par conséquent, les médias s'emploient à diffuser l'information grâce à la vidéo. *Le Figaro*, *Le Monde* et *Le Parisien* publient des vidéos qui ont un format propre à la plateforme, soit des vidéos courtes qui synthétisent une information. Si ce n'est pas un journaliste qui se filme et présente l'information, ces comptes font usage de la voix-off pour commenter ce qui est montré. Publier l'information sur TikTok ne se limite pas à adapter l'écriture de l'information et de partager le

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

lien d'un article. Il s'agit d'un travail supplémentaire qui vise à réaliser ces vidéos ainsi qu'à trier les informations afin que celles-ci soient présentables en une vidéo.

Finalement, les réseaux sociaux ont reconfiguré l'information. Les médias possèdent désormais des comptes sur de nombreux réseaux, proposant un contenu qui s'adapte à chaque plateforme. Cette présence sur un ensemble de réseaux leur permet d'étendre leur audience mais également de contribuer à la viralité de l'information. Que ce soit dans sa forme, dans ses mécanismes de diffusion ou dans sa consommation, l'information sur les réseaux sociaux révèle de nombreuses spécificités, s'éloignant du modèle de la presse écrite.

I.C.3. Quand l'information se diffuse en dehors du cadre des journaux quotidiens sur les réseaux sociaux

Lors de l'avènement du Web 2.0, les acteurs de l'information se sont multipliés avec notamment l'émergence des *pure-players*¹⁰⁸ ainsi que des blogs. En effet, Internet a entraîné l'apparition de sites d'information dont le seul moyen de diffusion et support utilisé est le Web et qui souvent s'apparentent à « des sites participatifs ou contributifs¹⁰⁹. ». Ces sites d'information ont participé à la diversification des sources d'information en ligne. Ces dernières années, sur les réseaux sociaux, nous constatons un phénomène assez similaire avec l'apparition de comptes qui diffusent l'information uniquement sur les réseaux sociaux. Ces comptes n'appartiennent pas à une entreprise de presse qui diffusent du contenu écrit et imprimé. Très souvent à l'origine d'une initiative personnelle d'une personne, ces comptes s'imposent comme sources d'information à part entière parmi les comptes officiels de presse. Sur Twitter, ces comptes ont commencé à se faire remarquer à partir de 2020, lors de l'épidémie du COVID-19 et des premiers confinements. Durant cette période, ils postaient régulièrement des chiffres (ou autres informations) concernant l'épidémie. Rapidement, ces comptes ont commencé à couvrir une part importante de l'actualité et ont vu leur audience ainsi que leur nombre d'abonnés augmenter, concurrençant même certains comptes de journaux quotidiens. Parmi ces comptes d'information, nous pouvons notamment citer @Mediavenir (2,5 millions abonnés), @CerfiaFR (514 000 abonnés) et @GossipRoomOff (296 400 abonnés).

¹⁰⁸ « En France, l'expression [*pure player*] s'est toutefois popularisée pour désigner les entreprises œuvrant uniquement sur Internet, et particulièrement les sites Web d'information sans édition papier. ». Anon. « Pure player », Wikipédia, date de mise en ligne inconnue. https://fr.wikipedia.org/wiki/Pure_player

¹⁰⁹ CHARON Jean-Marie, LE FLOCH Patrick, *La presse en ligne*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2011, p. 9-24

Ces comptes se démarquent des médias « classiques » issus du milieu de la presse car leur contenu semble plus être une reprise d'informations déjà publiées par d'autres médias que des comptes de journalistes de terrain. Ces comptes ne semblent pas avoir d'« exclusivité » sur les informations qu'ils diffusent étant donné que celles-ci sont reprises de leurs sources. Comme ceux-ci reprennent l'information issue des journaux, cela nous amène à penser qu'ils effectuent de l'« infomédiation » qui consiste à « extraire et classer les contenus d'actualité particulièrement nombreux et dispersés afin de proposer aux internautes une information à la fois exhaustive et personnalisable¹¹⁰ ». On verra d'ailleurs apparaître, à la fin de leurs tweets, le nom de leur source entre parenthèses, si l'article dont est tirée l'information n'est pas directement partagée à la suite du tweet. Leurs sources sont essentiellement des journaux quotidiens ainsi que des chaînes d'information en continu. Nous pouvons en déduire que ces profils Twitter ne sont pas « producteurs » de l'information mais sont des canaux de diffusion de l'information déjà produite par d'autres médias. Par conséquent, une part importante du travail que ces comptes effectuent consiste à trier et à sélectionner l'information qu'ils vont diffuser sur leur profil. Bien que ces profils Twitter ne soient pas des entreprises de presse et qu'ils effectuent surtout de la rediffusion d'information, en observant leur audience ainsi que leur nombre d'abonnés, nous pouvons constater qu'ils sont des sources d'information pour de nombreux utilisateurs. Il ne semble pas incohérent d'affirmer que, dans le cas de ces comptes amateurs, c'est la diffusion d'informations venant de sources diverses et variées qui attirent le public, étant donné que celui-ci peut bénéficier de ces sources sans être directement abonné à celles-ci.

Sur TikTok, ce phénomène est légèrement différent même si la plateforme regorge de comptes d'information en tout genre. Depuis peu de temps, on remarque surtout l'émergence de comptes appartenant à des personnes, dont le métier consiste à créer du contenu sur les réseaux sociaux, qui dédient leur contenu à l'actualité ainsi qu'aux faits divers. Nous pouvons notamment citer le compte @hamza.sdt (2,6 millions abonnés), @timonthegram (1,6 millions abonnés), @jolidjo (476 900 abonnés), @taykruss (165 900 abonnés) et @spookycha2.1 (4,6 millions abonnés). Ces comptes d'information sont assez particuliers étant donné que les personnes qui en sont à l'origine ne sont pas journalistes, bien qu'elles effectuent un travail qui semble s'y apparenter. Comme pour les comptes d'infomédiation sur Twitter que nous venons d'évoquer, ces comptes TikTok s'emploient eux aussi à trier et diffuser l'information déjà parue chez d'autres médias d'information. Pour certains (notamment @spookycha2.1, @hamza.sdt et

¹¹⁰ REBILLARD Franck, SMYRNAIOS, « Les infomédiaires, au cœur de la filière de l'information en ligne. Les cas de google, wikio et paperblog », *Réseaux*, Paris, La Découverte, No. 160-161, p. 163-194

@timonthegram), on remarque une spécialisation du contenu dans le fait divers, avec une dominance des vidéos qui relatent un fait divers vis-à-vis des autres actualités. Ces comptes couvrent une partie moins importante de l'actualité que les médias de Twitter. On constate effectivement la quasi absence des informations liées à la politique (par exemple). Ce choix dans les informations peut éventuellement s'expliquer par le fait que la plateforme s'adresse essentiellement à un public plutôt jeune.

Finalement, les réseaux sociaux ont contribué à multiplier les canaux de diffusion de l'information. Sur TikTok et Twitter, de nombreux comptes qui effectuent une rediffusion des informations parues dans les journaux (ou sur des comptes d'information) se sont développés. Ces comptes d'infomédiation sont des comptes amateurs car aucun n'est tenu par un journaliste professionnel. Ils rencontrent un succès important sur ces plateformes car ils facilitent l'accès à l'information des internautes grâce au tri des informations qu'ils effectuent en amont.

Le développement d'Internet puis des réseaux sociaux a bouleversé le milieu de l'information, amenant de nouveaux moyens et supports. Dès lors, en vue de ces changements, nous allons nous intéresser à la place du fait divers au sein du numérique à travers les réseaux sociaux.

II. Une diffusion renouvelée du fait divers sur les réseaux sociaux

Les faits divers font depuis longtemps partie du paysage médiatique et continuent encore aujourd'hui de susciter un intérêt chez le public. Les moyens de l'information ayant évolué, les faits divers connaissent de nombreux changements quant à leur diffusion. Nous parlons effectivement de changement et de renouveau de cette diffusion qui seraient portées par les réseaux sociaux car, nous l'avons vu, la diffusion des faits divers a préexisté au numérique. En partant de cette idée, nous allons nous intéresser à la présence du fait divers sur les réseaux sociaux ainsi qu'à ses mécanismes de diffusion sur les plateformes. Mécanismes qui, d'ailleurs, contribuent à rendre le fait divers viral. Pour ce faire, nous allons prendre appui sur trois faits divers qui se sont déroulés entre 2020 et 2023.

Victorine Dartois, une jeune étudiante de 18 ans, est portée disparue le 26 septembre 2020 à Villefontaine en Isère. Un avis de recherche est diffusé par ses proches sur les réseaux sociaux. L'étudiante sera finalement retrouvée morte noyée deux jours plus tard. Nous prendrons également appui sur l'affaire du meurtre de Lola Daviet, retrouvée morte le 14 octobre 2022, affaire que nous avons présentée lors de notre introduction. Nous évoquerons également la disparition de Leslie Hoorelbeke (22 ans) et Kévin Trompat (21 ans), signalée le 26 novembre 2022 à Niort dans le département des Deux Sèvres. Leurs corps ont été retrouvés sans vie les 3 et 4 mars 2023 dans une commune de Charente-Maritime. Ces trois affaires assez récentes nous permettront d'observer leur traitement sur Twitter et Tiktok afin de comprendre leur viralité.

II.A. Une nouvelle écriture pour le fait divers à l'heure de l'information instantanée

Face aux réseaux sociaux, les comptes d'information adaptent leur contenu aux plateformes. Par conséquent, les faits divers connaissent une nouvelle écriture, liée à ces supports ainsi qu'à des formats spécifiques. Nous verrons à travers le cas de Twitter la manière dont les comptes d'information présentent le fait divers en seulement quelques mots ainsi que la manière dont le récit se fragmente en plusieurs tweets. Le réseau social TikTok nous permettra de comprendre comment le fait divers est présenté à travers le format vidéo.

II.A.1. Le format écrit : Twitter

Sur Twitter, les médias d'information publiant du contenu sont nombreux. Nous avons pu voir précédemment que le réseau social impose à ses utilisateurs le format écrit limité à 280 caractères à travers le *tweet*. Les médias doivent donc, en quelques caractères, parvenir à présenter un fait divers. S'ajoute à cela le fonctionnement en fil d'actualité de la plateforme qui contraint davantage à synthétiser l'information en quelques mots, les utilisateurs consommant l'information après l'avoir aperçue dans leur fil. Afin d'analyser l'écriture du fait divers sur Twitter, nous allons commencer par revenir sur le premier jour des trois affaires que nous avons sélectionnées. Les premières publications à propos de la découverte d'un crime sont importantes pour chaque affaire étant donné que, pour les médias, l'enjeu est d'être réactif et de publier plus rapidement l'annonce que ses concurrents. Nous étudierons ensuite les différents tweets publiés après la première annonce des faits divers.

Alors que rien n'est confirmé ni d'officiel, le 28 septembre 2020, le compte du journal quotidien @le_Parisien, qui avait diffusé un « appel à témoin » le 27 septembre suite à la disparition de Victorine Dartois, publie un tweet dans lequel il annonce qu'un corps a été retrouvé et qu'il pourrait s'agir de la jeune fille disparue plus tôt.



Fig. 1 - Tweet publié par @le_Parisien, le 28 septembre 2020 sur Twitter.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1310552770265653248

Dans ce tweet, nous retrouvons le contexte, c'est-à-dire l'évocation de la disparition de la jeune fille avec le jour de sa disparition, son prénom et le département. Le tout est accompagné d'une image d'un membre et d'une voiture de la gendarmerie. Il y a également un lien qui revoie vers un article du journal. Aujourd'hui, cet article¹¹¹ est titré : « *Villefontaine : le corps retrouvé est bien celui de Victorine, une enquête ouverte pour meurtre* ». Nous constatons que, ici, l'information semble être confirmée. Mais en regardant la date de publication de celui-ci, il est inscrit que l'article a été publié le 28 septembre et modifié le 29 septembre. Le journal *Le Parisien* a donc mis à jour son article afin de mettre en ligne des informations confirmées et non plus une éventualité. Nous observons par la même occasion que l'article fait mention de la rubrique « fait divers » du journal. Ce premier tweet nous montre la volonté du journal d'être réactif vis-à-vis de cette affaire. Il montre qu'il assure un suivi de celle-ci étant donné qu'il avait déjà publié la veille un appel à témoin. Même si rien n'est encore sûr, le journal donne une suite à l'annonce de cette disparition, montrant son implication dans l'affaire. Plus tard dans la journée du 28 septembre, l'information se confirme. Succinctement, nous verrons défiler à différentes heures de la journée le portrait de Victorine annonçant sa mort. Le compte du média @CerfiaFR publie :



Fig. 2 – Tweet publié par @CerfiaFR le 28 septembre 2020.

Source : <https://twitter.com/CerfiaFR/status/1310547883452706816>

Ici, il est question d'un « drame », la mention est d'ailleurs écrite en lettres majuscules. Dans ce tweet, l'identité de la victime est claire avec son prénom, son nom et son âge. Il y figure également la ville dans laquelle le corps a été retrouvé. L'emploi du point d'exclamation en

¹¹¹ T.d.L, PUEYO Serge, « Villefontaine : le corps retrouvé est bien celui de Victorine, une enquête ouverte pour meurtre », *Le Parisien*, mis en ligne le 28 septembre 2020. Source : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/disparition-de-victorine-le-corps-sans-vie-d-une-jeune-femme-decouvert-a-villefontaine-28-09-2020-8393175.php>

guise de ponctuation ainsi que de l'émoticône en forme de gyrophare souligne l'importance que le média accorde à la nouvelle. Au-delà des informations, le média adresse un message à la famille de la victime « *Toutes nos condoléances à ses proches et à sa famille...* ». Le tweet ne contient pas d'image mais étant donné qu'il s'agit d'un tweet supprimé dont seul le texte est encore visible, nous ne pouvons pas vérifier si, lors de la publication, celui-ci contenait une image. La source de l'information n'y figure pas. Le compte @GossipRoomOff va lui aussi annoncer la mort de Victorine, en suivant la même mise en forme du compte @CefiaFR.



Fig. 3 – Tweet publié par @GossipRoomOff le 28 septembre 2020.

Source : <https://twitter.com/GossipRoomOff/status/1310602262956380160>

Nous constatons l'évocation de nombreux détails tels que le lieu où a été retrouvé le corps : « [...] *dans un lac de la réserve naturelle où sa piste s'était arrêtée.* » ainsi que le département « *Isère [...]* ». Nous retrouvons à nouveau l'identité de la victime : son prénom et son âge. Le compte accompagne son tweet de deux images, une de Victorine qui sourit, et une du lac en question où nous pouvons voir les plongeurs partis à la recherche de son corps. Nous relevons également l'emploi d'émoticônes, plus nombreuses que pour le tweet précédent. Ces émoticônes sont les suivantes : des mains qui prient, une rose et un gyrophare, le même qui a été employé par @CefiaFR. Le gyrophare remplit la même fonction que nous avons évoquée précédemment, il donne au tweet une certaine importance et nous évoque une alerte. Les deux

autres émoticônes évoquent plutôt le deuil et le décès. Enfin, à l'image du tweet précédent, le média adresse lui aussi un message aux proches de la défunte : « *Pensées à sa famille et ses proches.* ». La source de l'information y est également manquante. Que ce soit par ce message, par l'emploi du portrait de la victime ou par l'emploi d'émoticônes, ce tweet s'inscrit dans une dimension empathique.

Les journaux, quant à eux, se veulent plus « neutres » et « impersonnels » dans leurs publications. Nous lirons notamment « *Disparue depuis samedi, Victorine Dartois, 18 ans, retrouvée morte*¹¹² » dans le tweet du journal *Le Monde* (@lemondefr), accompagné d'un lien vers l'article en ligne sur le site du journal. Ainsi que « *Le corps retrouvé à Villefontaine est bien celui de Victorine, une enquête pour meurtre est ouverte*¹¹³ », tweet publié par @le_Parisien, accompagné de la même image de la victime reprise par @GossipRoomOff ainsi que du lien renvoyant vers l'article en ligne du journal. Les deux journaux annoncent le décès de Victorine en seulement une phrase, avec un niveau de détails assez faible se limitant au prénom de la victime et du lieu.

Par comparaison aux premiers tweets concernant le meurtre de Lola Daviet¹¹⁴ ainsi que celui de Leslie Hoorelbeke et Kévin Trompat¹¹⁵, nous relevons des éléments communs. Pour les journaux quotidiens, nous voyons que Twitter est surtout un moyen pour mettre en avant leurs articles, nous ne relevons pas de mise en forme particulière pour cette plateforme. A contrario, les médias propres à la plateforme produisent des tweets qui comprennent davantage de détails ainsi que l'emploi d'émoticônes, de hashtags et d'un lexique parfois empathique. De manière générale, les comptes d'information emploient des images en lien avec les affaires. Le tableau ci-dessous nous permet effectivement de constater que la majorité des tweets annonçant les meurtres dans les trois affaires contiennent une image.

¹¹² Contenu du tweet publié par @lemondefr le 29 septembre 2020. Source : <https://twitter.com/lemondefr/status/1310797761105797120>

¹¹³ Contenu du tweet publié par @le_Parisien le 28 septembre 2020. Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1310619808355024902

¹¹⁴ Cf. Annexe II.A.

¹¹⁵ Cf. Annexe II.B.

Tableau 1 – Insertion d’image dans le premier tweet portant sur le meurtre de Victorine Dartois par compte Twitter

Compte Twitter	Victorine Dartois	Lola Daviet	Leslie Hoorelbeke et Kévin Trompat
@lemondefr	Oui	Oui	Oui
@le_Parisien	Oui	Oui	Oui
@Le_Figaro	Oui	Oui	Oui
@BFMTV	Oui (vidéo)	Oui	Non
@GossipRoomOff	Oui	-	Oui
@CerfiaFR	Non	Non	Oui
@Mediavenir	Non	-	Oui

@BFMTV¹¹⁶ est en revanche le seul compte à parfois faire usage de la vidéo étant donné que la quasi-totalité de ses tweets contiennent un extrait du journal télévisé de la chaîne en lien avec le contenu du tweet. Cet usage de la vidéo par ce média a le même rôle que l’usage des liens vers les articles dans les tweets des journaux, cela permet de mettre en avant la source principale de ces médias. Nous constatons également que les médias d’informations annoncent la mort des victimes, sans attendre de compléments d’information. Ces compléments arriveront au fur et à mesure des enquêtes et seront progressivement diffusés par ces médias. Sur Twitter, l’écriture du fait divers a effectivement un aspect très instantané. Le détail des circonstances des meurtres est publié par la suite, les médias s’employant à suivre les faits divers qu’ils traitent, publiant chaque nouvel élément apporté par les enquêtes a posteriori du crime. Cela explique en partie le manque de détail concernant le meurtre lors du jour de la découverte des corps.

En nous intéressant aux tweets publiés à partir de la date à laquelle les meurtres de Victorine et de Lola ont été constatés, nous observons effectivement que les tweets contiennent davantage de détails. Par exemple, pour le meurtre de Victorine Dartois, nous apprendrons qu’elle est décédée après avoir été étranglée. L’identité du coupable sera également dévoilée.

¹¹⁶ Dans le premier tweet publié à propos de la découverte du corps de Victorine Dartois. La publication annonce « *Victorine a été retrouvée morte ce lundi, elle avait 18 ans* », revient sur les recherches menées puis y est inséré un extrait du journal télévisé où le sujet est évoqué. Tweet publié par @BFMTV le 28 septembre 2020. Source : <https://twitter.com/BFMTV/status/1310547202583003136>



Fig. 4 – Tweet publié par @BFMTV le 15 octobre 2020.

Source : <https://twitter.com/BFMTV/status/1316833865118429186>



Fig. 5 – Tweet publié par @GossipRoomOff le 16 octobre 2020.

Source : <https://twitter.com/GossipRoomOff/status/1316949665175212032>

Concernant le meurtre de Lola, l'identité de la coupable sera également dévoilée. Des témoignages sur le soir du meurtre seront aussi partagés, notamment celui du chauffeur à qui la coupable a fait appel. Quelques mois plus tard, on apprendra les détails juridiques de l'affaire grâce au second tweet ci-dessous, qui rappelle par la même occasion les actes subis par la victime.

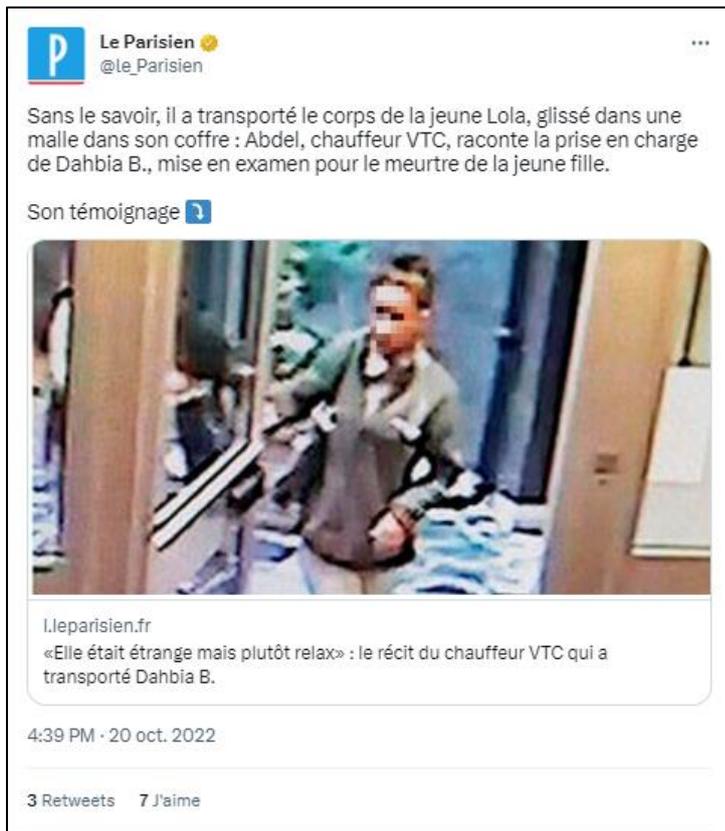


Fig. 6 – Tweet publié par @le_Parisien le 20 octobre 2020. Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/158284335528060930



Fig. 7 – Tweet publié par @le_Parisien le 14 avril 2023. Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1646755592067751937

Ainsi figurent dans ces tweets l'identité des meurtriers ainsi que les sévices subis par les victimes. Les termes employés sont crus et explicites, nous lisons par exemple : « viol », « a transporté le corps », « tenté de violer » et « étranglé ». Les visages des accusés sont également diffusés par les médias sans être « floutés ».

II.A.2. Le format vidéo : TikTok

Sur TikTok, les sources d'information concernant les faits divers sont majoritairement des comptes amateurs, souvent tenus par des créateurs de contenu, dont le contenu porte sur les actualités et/ou est spécialisé dans le fait divers. Même si de nombreux journaux quotidiens possèdent des comptes sur la plateforme, ceux-ci ne publient quasiment pas de contenu concernant les faits divers. Pour les affaires concernant les meurtres de Lola Daviet et de Leslie Hoorelbeke et Kévin Trompat, nous n'avons pas pu trouver de vidéos issues de comptes de journaux. En revanche, nous avons pu relever de nombreuses vidéos publiées par des comptes de créateurs de contenu.

Le 15 octobre 2022, l'influenceur @timonthegram dont le contenu est assez diversifié allant de l'actualité à la mode en passant par les faits divers, publie sur TikTok une vidéo de 2 minutes titrée « *Lola, 12 ans, retrouvée m*рте ég*rgée dans une malle dans le 19e à Paris*¹¹⁷ ». L'influenceur débute sa vidéo en disant : « *L'enquête sur le meurtre de la petite Lola, 12 ans, s'accélère déjà. Pour ceux qui ne sont pas encore au courant de cette affaire, cette fillette de 12 ans a été retrouvée égorgée, pieds et poings liés dans une malle. La thèse d'un potentiel trafic d'organes est avancée, je vous raconte*¹¹⁸ ». Durant le reste de sa vidéo, @timonthegram conte le récit de la disparition puis de la découverte du corps de Lola. Il évoque de nombreuses informations telles que le lieu et la date de la découverte du corps, l'intervention de la Brigade des mineurs « [...] *à l'aide de chiens pisteurs* [...] », il évoque les différents témoignages de personnes ayant aperçu la principale suspecte, la manière dont le corps a été retrouvé, le nombre de suspects en garde à vue et informe qu'une autopsie a été réalisée ce jour. On notera également l'évocation de détails quant à l'état dans lequel la victime a été retrouvée : « *Et comme je vous l'avais dit avant, on l'a retrouvée recroquevillée au sein de cette boîte, les pieds et les mains liés. Lola a été égorgée.* ». Cette vidéo est un véritable récit du meurtre de par les nombreux

¹¹⁷ Nous noterons que TikTok soumet le contenu publié à un contrôle des termes employés. Si certains sont jugés violents ou trop explicites, l'utilisateur s'expose à des sanctions. C'est pour cela que nous verrons à plusieurs reprises, dans les titres ou descriptions des vidéos TikTok, le remplacement de lettres par un astérisque ou des chiffres comme le « 0 » à la place de la lettre « o » (par exemple).

¹¹⁸ Compte @timonthegram, « Lola, 12 ans, retrouvée m*рте ég*rgée dans une malle dans le 19e à Paris », Tiktok, vidéo publiée le 15 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJH4At4u/?t=1>

détails et faits exposés, loin de se limiter à la simple annonce du meurtre de Lola. La seule source qu'évoque le créateur de contenu pour une partie de son récit est *Le Journal du dimanche*. Concernant la présentation de la vidéo, le créateur de contenu se filme depuis son smartphone face à la caméra à l'aide d'écouteurs en guise de microphone. C'est lui qui conte le récit du meurtre. Cette narration, même si elle se veut factuelle dans son ensemble, prend à certains moments une forme plus personnelle. En effet, @timonthegram alimente son récit de remarques personnelles telles que « *Et malheureusement, plus tard dans la soirée c'est l'horreur [...]* », qualifiant avec ses propres mots les faits. Aussi, à la fin, l'influenceur exprime son soutien aux proches de la jeune fille : « *Vraiment toute la force et tout le courage du monde aux parents de Lola qui vivent un cauchemar éveillé. On pense également à ses amis, à ses camarades de classe. [...] Qu'elle puisse reposer en paix que justice soit faite.* ». Il adresse à nouveau son soutien dans la description de sa vidéo où nous pouvons lire « *Qu'elle repose en paix [...]* » :

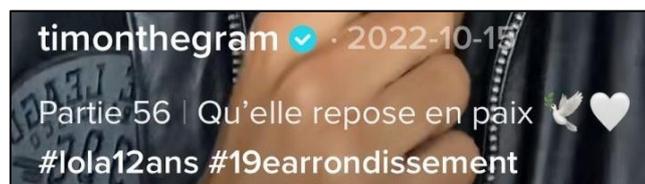


Fig. 8 : Description de la vidéo de @timonthegram publiée le 15 octobre 2022 sur Tiktok. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJH4At4u/?t=1>

Durant la vidéo et au fur et à mesure du récit, nous voyons l'incrustation de photographies comme le visage de la victime, le devant de la résidence où le corps a été retrouvé, l'image d'une vidéosurveillance où nous pouvons voir l'accusée ainsi qu'une photographie de policiers. Le récit est accompagné d'une musique de fond qui s'intitule « *Sad and lyrical background music*¹¹⁹ ». En comparant avec d'autres vidéos portant sur le meurtre de Lola Daviet, nous retrouvons de nombreuses similitudes, tant dans la réalisation de la vidéo que dans les propos tenus. Ces vidéos, allant de 1 à 2 minutes, sont des récits du crime et s'emploient à détailler les faits et le déroulé de la soirée du 14 octobre 2022, date à laquelle le corps a été retrouvé. Nous avons pu relever les caractéristiques suivantes de ces vidéos :

¹¹⁹ Tiktok dispose d'une bibliothèque de musiques et sons, mis à disposition de ses utilisateurs, qui peuvent les reprendre dans leurs vidéos.

Tableau 2 – Caractéristiques de réalisation de chaque vidéo publiée sur TikTok dont le récit porte sur la découverte du corps de Lola Daviet, par compte de créateur de contenu

Compte TikTok	Musique de fond	Narration	Texte dans la vidéo	Photographies
@timonthegram	Oui	Face caméra	Non	Oui
@jolidjo ¹²⁰	Oui	Face caméra	Non	Oui
@taykruss ¹²¹	Oui	Face caméra	Non	Oui
@spookycha2.1 ¹²²	Oui	Face caméra	Non	Oui

Les jours suivants, d'autres vidéos sur l'affaire Lola seront publiées afin de partager les avancées de l'enquête. Les récits de ces vidéos sont alimentés de détails explicites sur les sévices subies par Lola Daviet puis sur son meurtre. Le portrait de la jeune femme accusée, *Dahbia B.*, sera également repris dans ces vidéos. Le créateur de contenu @taykruss a réalisé quatre vidéos sur l'affaire Lola. Dans la première, il expose ce que l'on sait le lendemain de la découverte du corps. La seconde dévoilera l'avancée de l'enquête et notamment l'identité de la suspecte, Dahbia B.. Les deux dernières vidéos sont en fait une vidéo divisée en deux parties. Dans la première partie de celle-ci, intitulée « *Lola Les révélations Part 1*¹²³ », le créateur de contenu @taykruss évoque de nombreux détails sur le meurtre de Lola et averti d'ailleurs son public des propos qui vont suivre : « *Âmes sensibles s'abstenir* ». Dans cette description des circonstances du meurtre, il utilise les termes suivants : « [...] elle va ensuite lacérer le corps de Lola, d'où les multiples blessures qu'on peut retrouver donc au niveau de la gorge. », « Dahbia dit comme ça avoir mis son [sang]¹²⁴ dans une bouteille et en avoir [bu], la bouteille n'est toujours pas retrouvée. ». A la fin de cette première partie puis dans la seconde partie¹²⁵, @taykruss revient sur le chemin parcouru par Dahbia B. avec la malle contenant le corps de

¹²⁰ Compte @jolidjo, « Corps d'une adolescente découvert dans une malle à Paris : six suspects en garde à vue », TikTok, vidéo publiée le 15 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxDyWN3/>

¹²¹ Compte @taykruss, « L'enquête sur le m*rtre de Lola », TikTok, vidéo publiée le 16 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxDt9gF/>

¹²² Compte @spookycha2.1, « L'histoire de Lola retrouvée dans une malle », TikTok, vidéo publiée le 19 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxDyTvV/>

¹²³ Compte @taykruss, « Lola Les révélations part 1 », TikTok, vidéo publiée le 19 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxD1XX5/>

¹²⁴ Les termes entre crochets sont dits par le narrateur mais le son est coupé à l'emploi de ces mots et remplacés par des émoticônes, afin que sa vidéo ne soit pas signalée par TikTok en tant que contenu violent ou choquant.

¹²⁵ Compte @taykruss, « Lola Les révélations Partie 2 Dahbia », TikTok, vidéo publiée le 19 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxDk1Je/>

Lola, reprenant de nombreux détails tels que les lieux, les autres personnes impliquées, la situation de l'accusée et ses déclarations aux autorités.

Finalement, nous observons une certaine ligne directrice dans ces vidéos portant sur des faits divers. Ces vidéos sont, comme nous l'avons évoqué, des récits du crime dans lesquels les détails **y** sont nombreux. Il ne s'agit pas seulement d'annoncer un meurtre mais de raconter en quelques minutes les circonstances, les faits et le contexte de celui-ci, le tout dans l'ordre chronologique des événements. Dans leur ensemble, les vidéos se veulent plutôt « dramatiques » que ce soit par le choix de la musique de fond qui accompagne la voix du narrateur ou dans le timbre de voix et l'attitude de celui-ci. Les termes employés sont eux assez explicites lorsqu'il s'agit d'évoquer les sévices subis par les victimes. Les influenceurs terminent parfois leur récit en exprimant leurs pensées à la victime ou leur soutien à la famille de celle-ci, ce qui vient renforcer l'aspect dramatique de la vidéo. Nous sommes donc souvent face à une narration qui se veut plutôt personnelle, que ce soit dans l'expression de ses condoléances ou encore dans l'ajout de commentaires personnels ou d'opinions au sein du récit. Par exemple, @spookycha2 a réalisé une vidéo¹²⁶ dans laquelle elle annonce que les corps de Leslie Hoorelbeke et de Kévin Trompat ont été retrouvés sans vie. Cette dernière ajoutera à la fin de sa vidéo : « *Mes pensées vont bien entendu aux familles des deux victimes. Personnellement j'ai été extrêmement triste d'apprendre leur décès. Je pensais réellement qu'on allait les retrouver quelque part. Voilà, méfiez-vous de vos amis, je vous le dis régulièrement mais c'est réel.* ». Aussi, la « simplicité » des termes employés (par exemple, les créateurs de contenu n'utilisent pas de termes juridiques complexes), le choix des mots et le fait que l'influenceur conte le récit en se filmant face à son téléphone font que l'on ressent une certaine « proximité » avec celui-ci. En effet, les faits divers sont souvent racontés de la même manière qu'ils pourraient l'être par un de nos proches. Les influenceurs n'ont pas la « barrière » du langage journalistique que l'on pourrait qualifier d' « impersonnel » car les journalistes s'en tiennent aux faits. Ensuite, bien que sur TikTok, le contenu soit sous forme de vidéo, nous avons pu observer que dans la majorité des vidéos portant sur ces faits divers, leurs auteurs ont repris de nombreuses photographies et notamment des portraits des victimes et des accusés. **Nous constatons à nouveau que l'illustration du fait divers est un critère essentiel dans son écriture et sa présentation car, même sur TikTok, la photographie est employée.** Nous remarquons également que les vidéos de fait divers possèdent souvent un titre visible sur la miniature de la vidéo et/ou au début de celle-ci. Les titres des vidéos se veulent assez évocateurs et accrocheurs

¹²⁶ Compte @spookycha2.1, « Triste update dans l'affaire Kévin et Leslie », TikTok, vidéo publiée le 7 mars 2023. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxDM8E7/>

que ce soit dans les termes employés ou dans leur présentation (lettres en majuscules, émoticônes, fond rouge...). À titre d'exemple nous pouvons évoquer le titre formulé par @taykruss pour sa vidéo portant sur la découverte du corps de Lola Daviet :



Fig. 9 – Titre de la vidéo TikTok publiée par @taykruss le 16 octobre 2022.

Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxDr9gF/>

Le titre ci-dessus est écrit en gras ainsi qu'en rouge, permettant d'attirer l'œil de l'utilisateur. Comme pour la presse, le titre est un élément important dans la présentation du fait divers, il permet d'attirer l'attention du public. Dans le cas de TikTok, la description des vidéos vient appuyer le titre, d'autant plus que lorsque les internautes font défiler leur fil d'actualité, la description est un des premiers éléments des vidéos visibles. Voici un exemple de la description d'une des vidéos que nous avons citées précédemment :



Fig. 10 – Description de la vidéo publiée par @jolidjo sur TikTok le 15 octobre 2022.

Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxDyWN3/>

Ces descriptions sont aussi explicites dans leurs propos et permettent de capter l'attention de l'internaute. Comme dernière particularité de ces vidéos TikTok, nous pouvons évoquer leur **rythme** qui est aussi un élément permettant de capter l'attention du public. L'incrustation d'images liées au crime ainsi qu'un format de vidéo dépassant rarement trois minutes grâce au

montage vidéo, donnent un rythme soutenu aux vidéos qui captivent les internautes par ces récits concis et illustrés.

Ces nombreux éléments concourent à rendre ces vidéos tragiques, poignantes et captivantes, que ce soit dans les termes employés ou dans leur travail de mise en forme. Les tiktokeurs, pour les deux exemples de faits divers que nous avons évoqués, ont publié un certain nombre de vidéos sur ces sujets, chacune de ces vidéos apportant de nouvelles informations en lien avec l'avancée des enquêtes. Ils assurent donc un suivi des affaires en tenant informé leur public. Pour finir, il semble pertinent de souligner à nouveau que ces vidéos ont été réalisées par des créateurs de contenu dont le contenu est généralement diversifié. Ces personnes n'occupent pas la profession de journalistes mais travaillent sur les réseaux sociaux en publiant du contenu. Il nous semble plutôt évident que ces personnes réalisent un travail de recherche en amont de la réalisation de leurs vidéos afin de produire une synthèse des informations publiées par des médias d'information. En revanche, à part dans une vidéo de @timontheagram que nous avons évoquée précédemment, il n'est jamais fait mention des sources qu'ils utilisent pour réaliser ces vidéos.

II.A.3. L'emploi de *hashtags* dans l'écriture du fait divers

Tant sur Twitter que sur TikTok, nous avons pu voir dans certaines publications portant sur un fait divers l'emploi de *hashtags*. L'utilisation des *hashtags* est effectivement apparue avec Twitter et s'est depuis généralisée à l'ensemble des réseaux sociaux. Le *hashtag* (aussi appelé « mot-dièse » en français) est défini par le *Journal Officiel*¹²⁷ comme étant une « Suite signifiante de caractères sans espace commençant par le signe # (dièse), qui signale un sujet d'intérêt et est insérée dans un message par son rédacteur afin d'en faciliter le repérage¹²⁸. » ; « En cliquant sur un mot-dièse, le lecteur a accès à l'ensemble des messages qui le contiennent¹²⁹. ». Il s'agit en fait d'une méthode de classification de contenu grâce à un mot clé placé derrière le symbole dièse. Dans le cadre des faits divers, ces mots employés en tant que *hashtags* peuvent être des informations à part entière et faire partie intégrante de l'information. Transformer une partie de ces informations en *hashtag* est spécifique au traitement du fait divers par les réseaux sociaux, étant donné que cela n'existe pas sur les supports écrits. Dès lors, chaque fait divers comporte des *hashtags* qui font référence à celui-ci. Cela permet d'une part,

¹²⁷ « Vocabulaire des télécommunications et de l'informatique », *Journal officiel de la République française*, No. 19, 23 janvier 2013. Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000026972451>

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

de retrouver facilement le contenu qui lui est lié mais également d'identifier rapidement l'affaire dont il est question dans le tweet ou la vidéo TikTok. En effet, « L'objectif sous-jacent de cette nouvelle forme d'indexation est d'améliorer la recherche d'information en s'appuyant sur le vocabulaire commun des utilisateurs¹³⁰ ». Avant de s'inscrire dans l'écriture du fait divers sur les réseaux sociaux, l'hashtag est effectivement un moyen permettant aux internautes de retrouver facilement l'ensemble des publications relatives à un sujet, par l'intermédiaire de « mots-dièse ». Les utilisateurs peuvent également s'exprimer sur les réseaux en employant les hashtags d'un sujet et alimenter le contenu associé à ces mots.

Pour en revenir à l'écriture du fait divers sur Twitter, les hashtags font partie intégrante du texte publié à propos d'un meurtre. Ainsi, les noms des victimes et les lieux de l'affaire deviennent des hashtags. Nous remarquons que les journaux quotidiens *Le Monde*, *Le Parisien* et *Le Figaro* ont employés, pour leurs tweets liés aux meurtres de Lola et Victorine, les hashtags « #Lola » et « #Victorine ». Le compte @GossipRoomOff fait également usage de ce même hashtag pour le meurtre de Victorine et emploie également « #Villefontaine », commune où le corps de Victorine Dartois a été retrouvé. Voici deux exemples de l'emploi des hashtags par les comptes d'information :



Fig. 11 – Tweet publié par le compte @le_Parisien sur Twitter le 30 septembre 2020.

Nous pouvons y relever l'emploi de « #Victorine », qui s'intègre dans le texte du tweet.

Source :

https://twitter.com/le_Parisien/status/1311225778315628551

¹³⁰ THIAULT Florence, « Le produsage des *hashtags* sur Twitter, une pratique affiliative », *Questions de communication*, Paris, 2015, p. 65-79



Fig. 12 – Tweet publié par le compte @GossipRoomOff sur Twitter le 14 octobre 2020. Nous pouvons y relever l’emploi de « #Victorine » et « #Villefontaine », qui s’intègrent dans le texte du tweet.

Source : <https://twitter.com/GossipRoomOff/status/1316327220219121665>

Le compte @CerfiaFR fait, quant à lui, un usage plus important des hashtags. Il reprend notamment #JusticePourLola, #crime, #drame, #morte... Cet emploi plus marqué de l’hashtag, qui transforme des termes généraux tels que « drame » ou « morte » en hashtag, permet au compte d’augmenter son audience. En effet, les internautes parviendront à trouver ces tweets sans forcément s’intéresser directement aux hashtags ou termes spécifiques à ces affaires, étant donné qu’ici les mots-dièse peuvent faire référence à d’autres affaires. Voici la manière dont ces hashtags viennent s’intégrer au tweet du compte @CerfiaFR :



Fig. 13 – Tweet publié par le compte @CerfiaFR sur Twitter le 28 septembre 2020. Nous retrouvons l’intégration de nombreux hashtags qui sont des informations à part entière. Source : <https://twitter.com/CerfiaFR/status/1310547883452706816>

Cet usage d'hashtags par les comptes d'information sur Twitter, en plus de permettre l'indexation de leur contenu, livre des informations à part entière. Florence Thiault explique qu'il s'agit en fait de « *hashtags* cadratifs ¹³¹ » qui contiennent des éléments de contexte liés à l'événement dont il est question. Ces hashtags permettent de contextualiser le fait divers que ce soit dans la reprise du lieu ou du prénom de la victime.

Sur TikTok, les hashtags sont placés dans la description, à la suite du texte de celle-ci. En voici un exemple :

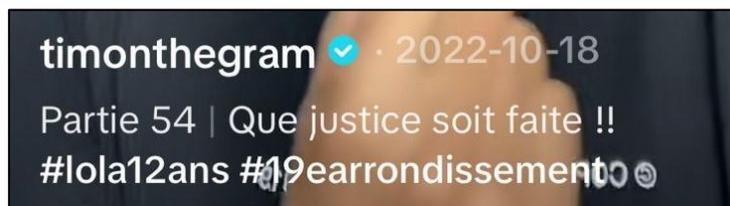


Fig. 14 – Description de la vidéo publiée par @timonthegram sur TikTok le 18 octobre 2022. Nous pouvons voir la présence des hashtags « #lola12ans » et « #19earrondissement ». Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxCS9t4/>

Contrairement aux tweets des journaux quotidiens, les vidéos relatives aux meurtres contiennent plus d'un hashtag dans leur description. Pour l'affaire Lola Daviet, l'hashtag le plus repris est « #lola » ainsi que « faitdivers ». Nous remarquons que ces hashtags sont plutôt similaires de ceux employés par les comptes d'information sur Twitter car ils apportent des informations relatives à l'événement. Nous pouvons notamment le voir grâce au tableau ci-dessous qui reprend les différents hashtags employés dans la description de vidéos relatives à cette affaire :

¹³¹ THIAULT Florence, « Le produsage des *hashtags* sur Twitter, une pratique affiliative », *Questions de communication*, Paris, 2015, p. 65-79

Tableau 3 – Hashtags figurant dans la description des premières vidéos à propos du meurtre de Lola Daviet par les créateurs de contenu sur TikTok

Compte	Date	Hashtags
@timonthegram	15 oct. 2022	#lola12ans ; #19earrondissement
@jolidjo	15 oct. 2022	#lola ; #faitdivers
@spookycha2.1	19 oct. 2022	#lola ; #paris ; #faitsdivers ; #france ; #truecrimetiktok ; #truecrimefrance ; #traficdorgane

Pour le meurtre de Leslie et Kévin, nous retrouvons également des hashtags contenant les prénoms des victimes et le lieu où s’est déroulée l’affaire. En plus de ces hashtags, d’autres détails sont présentés sous forme d’hashtag comme par exemple « #disparition ». Nous observons ici aussi une similitude avec l’emploi des hashtags que fait le compte Twitter @CerfiaFR avec des hashtags généraux qui ne sont pas toujours spécifiques à l’affaire dont il est question dans la vidéo. Ainsi nous avons réalisé le tableau suivant :

Tableau 4 – Hashtags figurant dans la description des premières vidéos à propos de la découverte des corps de Leslie Hoorelbeke et de Kévin Trompat publiées sur TikTok par deux créateurs de contenu

Compte	Date	Hashtags
@hamza.sdt	4 mars 2023	#actu ; #news ; #faitdivers ; #justice ; #disparition
@spookycha2.1	7 mars 2023	#tellmeastory ; #actualite ; #disparition ; #leslieetkevin ; #leslieetkevindisparition ; #puyravault ; #faitdivers ; #histoire vraie

Que ce soit sur TikTok ou sur Twitter, les publications portant sur un fait divers contiennent des hashtags. Ces hashtags reprennent, pour la majorité des publications auxquelles nous nous sommes intéressés, des éléments spécifiques aux affaires notamment l'identité des victimes ou les lieux dont il est question. **Même s'il s'agit avant tout d'un moyen permettant d'indexer ces publications afin d'augmenter leur audience, il n'en est pas moins notable que ces hashtags sont une des caractéristiques de l'écriture du fait divers sur les réseaux sociaux. Ils permettent effectivement de mettre en avant des mots-clés relatifs à la publication et agissent aussi en tant qu'indication quant à celle-ci. Dans certains cas, ils sont également des informations à part entière.**

II.B. Nouvelle consommation du fait divers : échanger et réagir en ligne

Les faits divers ont toujours été associés à un mode de consommation, dépendant des supports sur lesquels ils sont diffusés. Nous avons pu voir précédemment que le fait divers a tout d'abord été consommé en public et initiait souvent chez lui des débats et des réactions. La grande presse a fait disparaître ce mode consommation, généralisant une consommation individuelle du fait divers, **car les journaux sont lus dans la sphère privée.** Mais depuis leur

émergence, les réseaux sociaux sont des moyens de diffusion de l'actualité, s'imposant progressivement comme de véritables sources d'information. Les faits divers s'y diffusent également par le biais de différents comptes d'information. Les faits divers sont donc consommés sur les réseaux sociaux, menant à des pratiques de consommation et d'échange caractéristiques à ces plateformes. Comme les réseaux sociaux sont surtout des plateformes d'échange et de communication entre leurs internautes, il semble pertinent de s'intéresser aux modes de consommation du fait divers sur les réseaux sociaux. Ces plateformes de réseautage semblent mêler consommation personnelle et collective du fait divers, étant donné que l'utilisateur s'informe individuellement puis échange à propos du récit avec d'autres. Nous pouvons d'ailleurs comparer les réseaux sociaux à une place publique sur laquelle l'information est diffusée à tous.

II.B.1. Réactions émotionnelles dans les espaces commentaires

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui des moyens de s'informer sur l'actualité et notamment, sur les faits divers. Nous avons pu voir que le Web 2.0, dit le Web participatif, inclut désormais l'internaute dans la production de contenu. Suite à cela, la presse en ligne a développé des espaces commentaires sur les sites en ligne. L'actualité est effectivement commentée par le public depuis l'émergence de la presse en ligne. Aujourd'hui, il est possible de commenter l'actualité sur les réseaux sociaux. En effet, sur l'ensemble des réseaux sociaux, chaque publication comprend un espace commentaire que chacun est libre d'alimenter. Dès lors, les publications ayant pour sujet un fait divers sont souvent commentées par les internautes. Si le fait divers a toujours suscité la réaction du public, sa diffusion sur les réseaux sociaux laisse des traces écrites de ces réactions, grâce aux espaces commentaire. À titre d'exemple, les tweets de médias annonçant la découverte des corps de Leslie Hoorelbeke et de Kévin Trompat ont généré un total de 766 commentaires.

Tableau 5 – Nombre de commentaires sous le premier tweet de chaque compte d’information qui annonce la découverte des corps de Leslie Hoorelbeke et de Kévin Trompat

Compte	Date	Commentaires
@lemondefr	7 mars 2023	1
@le_Parisien	4 mars 2023	170
@Le_Figaro	4 mars 2023	5
@Mediavenir	4 mars 2023	527
@GossipRoomOff	4 mars 2023	5
@CerfiaFR	4 mars 2023	39
@BFMTV	4 mars 2023	19

Nous pouvons voir grâce au tableau ci-dessus que ce nombre total de commentaires relatifs à ce fait divers est essentiellement porté par les comptes @le_Parisien ainsi que @Mediavenir. Sur TikTok, les vidéos à propos de la découverte du corps de Lola Daviet ont également suscité de nombreuses réactions dans les espaces commentaire. Les quatre vidéos sélectionnées comptabilisent un total de 13 806 commentaires :

Tableau 6 – Nombre de commentaires sur la première vidéo Tiktok de chaque compte portant sur l’affaire Lola Daviet

Compte	Date	Commentaires
@timonthegram	15 oct. 2022	10600
@jolidjo	15 oct. 2022	1742
@taykruss	16 oct. 2022	206
@spookycha2.1	19 oct. 2022	1258

Nous pouvons voir sur le tableau ci-dessus que la vidéo de @timonthegram a été la plus commentée. Cette vidéo a été visionnée plus de 5 millions de fois, d’où ce nombre important de commentaires. Ces deux tableaux nous montrent que, que ce soit sur TikTtok ou Twitter, les publications à propos d’un fait divers sont toujours très commentées. Au vu de ces chiffres, nous pouvons nous interroger quant au contenu de ces commentaires.

Nous observons effectivement différents types de commentaires en reflet des différentes réactions du public. Tout d’abord, les affaires Lola et Victorine ont suscités des réactions que l’on pourrait qualifier d’émotionnelles et de compatissantes. En effet, suite à l’annonce de la

découverte du corps de Victorine Dartois, nous pouvons lire de nombreuses réactions d'internautes qui s'émeuvent de la nouvelle.

[Esprit Libre] : Quel dégoût Voir cette petit tête tout belle et si jeune en image et tu te dis y'a une ordure qui l'a noyée et qui roupille quelque part Trouvez le bordel

[Ponzio] : Mais quelle horreur ! Ce dire que nous sommes pas en sécurité finalement. Vite que l on retrouve ce personnage si si pour la famille leur fille ne reviendra pas. Nous sommes tous choqués ! Qu elle ordure !!!!

[Paris 1998] : Repose toi en paix, De voir ce sourire et ce visage d'ange et de dire qu'il y'a un être humain qui a pu lui faire ça ??? Comment ça peut exister ce genre de personne ???? J'espère qu'on va mettre la main sur le diable qui l'a noyé et qu'on lui fera pareil

Commentaires de « Esprit Libre », « Ponzio » et « Paris 1998 » entre le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2020. Sous le tweet publié par @le_Parisien le 30 septembre 2020.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1311343029039529986

Fig. 15 – Réactions d'internautes suite à l'annonce de la découverte du corps de Victorine Dartois dans un espace commentaire sur Twitter.

Ces trois commentaires sont révélateurs de l'effroi des internautes à travers les mots employés. Pour définir la victime, ces utilisateurs emploient les termes de « toute belle », « si jeune » et « visage d'ange ». A contrario, le responsable du meurtre est qualifié d' « ordure » et de « diable ». La victime suscite la compassion et l'attendrissement du public tandis que le coupable est perçu comme un être diabolique. L'emploi répété du point d'interrogation et du point d'exclamation dans les commentaires de « Ponzio » et « Paris 1998 » vient appuyer les propos tenus par ceux-ci et montre également leur effroi et incompréhension vis-à-vis de l'acte.

[Carine G] : Quel monde détraqués. Elle commençait sa vie. Si jolie. Quelle tristesse. Bon courage aux parents dans tragédie horrible.

[Wilemina73] : Très peinée par cette tragédie, mes filles ont son âge, je ne sais pas comment je pourrais survivre si on me les enlevait de la sorte. Pensées pour sa famille, j'espère que l'ordure qui a commis cette monstruosité sera puni.

Commentaires de « Carine G » et « Wilemina73 » le 28 septembre 2020. Sous le tweet publié par @GossipRoomOff le 28 septembre 2020.

Source : <https://twitter.com/GossipRoomOff/status/1310602262956380160>

Fig. 16 – Exemples d'autres commentaires en réaction au meurtre de Victorine Dartois sur Twitter

Nous pouvons voir ci-dessus deux réponses parmi les commentaires du tweet publié par @GossipRoomOff à l'annonce de la découverte du corps de Victorine. Ces deux internautes ressentent de la tristesse à la lecture de ce tweet et qualifient d'ailleurs ce fait divers de « tragédie » ainsi que de « monstruosité ». « Wilemina73 » évoque dans son commentaire ses enfants qui ont le même âge que Victorine, ceci montre que l'internaute est empathique par rapport à la famille de Victorine, étant donné qu'elle associe la victime à ses propres enfants. Le rapprochement que cette internaute fait entre la victime et ses enfants met en évidence le fait que nous sommes bien en présence d'une réaction émotionnelle, car ce fait divers évoque à « Wilemina73 » ses propres enfants. Concernant l'affaire Lola Daviet, le tweet de @le_Parisien, posté le 15 octobre 2022, qui annonce que « *Le corps d'une fille âgée de 12 ans a été retrouvé dans une malle [...]* » a fait l'objet de 32 commentaires :

[Laetitia.] : Je suis catastrophée!!! J'en peux plus de voir tout ça ... je crois que je vais finir par faire l'autruche et me couper de tte info...

[Beergamote] : Cette civilisation du 21e siècle régresse à une vitesse, c'est effroyable, affligeant, revoltant... les gens n'ont plus conscience du bien et du mal ... c'était une enfant, 12a bordel ...

[sosof] : C'est horrible égorgé j'espère que les barbares qui lui ont fait sa vont le payer très cher je suis choquée condoléances à la famille

Commentaires de « Laetitia. », « Beergamote » et « sosof » entre le 15 octobre et le 16 octobre 2022. Sous le tweet publié par @le_Parisien le 15 octobre 2022.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1581191515598200834

Fig. 17 – Réactions d'internautes sous un tweet qui annonce la découverte du corps d'une enfant de 12 ans.

On ressent dans ces commentaires l'émotion des internautes face à ce meurtre, qui se manifeste à travers des termes forts tels que « catastrophée », « effroyable », « affligeant », « c'est horrible », « je suis choquée ». Comme nous avons pu le constater pour les réponses au meurtre de Victorine, ces commentaires montrent également l'effroi des internautes. Sur TikTok, les réactions des internautes ont, elles aussi, un caractère fortement émotionnel.

[Melgshc] : Je suis tellement choquée par cette histoire... j'imagine même pas la douleur des parents

[millesvoyages] : j'arrive pas à y croire purée je pense tellement à ses pauvres parents

[Jeni] : vraiment cette histoire me fait mal au cœur.. les gens n'ont plus aucun cœur..

[Black Misako] : Ma sœur a le même âge que cette petite, j'ai tellement pleuré en découvrant cela... toutes mes prières vont à la famille. Que Dieu les accompagne

Commentaires de « Melgshc », « millesvoyages », « Jeni » et « Black Misako » le 15 octobre 2022. Compte @timonthegram, « Lola, 12 ans, retrouvée morte égarée dans une malle dans le 19e à Paris », Tiktok, vidéo publiée le 15 octobre 2022.

Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJH4At4u/?t=1>

Fig. 18 – Réactions d'internautes sur TikTok face au récit du meurtre de Lola Daviet

Nous pouvons effectivement lire ci-dessus quelques commentaires parmi les 10 600 commentaires laissés sous la vidéo de @timonthegram qui expliquent les détails de la découverte du corps de Lola. À nouveau, les réactions montrent que les utilisateurs sont peinés suite au visionnage de la vidéo. Nous sommes donc, encore une fois, face à des réactions émotives des internautes, « j'arrive pas à y croire », « me fait mal au cœur », « j'ai tellement pleuré » ... Le fait divers est perçu comme une histoire tragique qui appelle à la compassion du public. Nous retrouvons également le même phénomène que nous avons pu relever dans le cas d'un commentaire laissé sur Twitter : un des internautes cités établit un lien entre sa sœur et la victime, Lola. « Black Misako » se sent d'autant plus touché par l'affaire qu'il associe la victime à un membre de sa famille.

Pour les affaires de Lola et de Victorine, les réactions sont, dans l'ensemble, émotionnelles. Les internautes expriment sous les publications des médias leur effroi et tristesse face aux meurtres. L'étude des commentaires des internautes confirme l'idée de Mark Lits et Annik Dubied qui expliquent que « **Le genre du fait divers est donc un genre qui appelle une réponse émotionnelle de la part de son lecteur¹³².** ». Le fait divers sur les réseaux sociaux suscite les mêmes réactions qu'il a toujours suscité chez le public. La nuance est que, sur les réseaux sociaux, ces réactions prennent une forme écrite. De plus, certains internautes s'identifient aux victimes ou aux familles de celles-ci. Ce phénomène fait partie des mécanismes de réception du public et, selon Mark Lits et Annik Dubied¹³³, cela explique l'intérêt du public pour les faits divers. Ces réactions émotionnelles de la part des internautes trouvent son explication dans la manière dont les médias vont mettre en forme leur publication.

¹³² DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p.59

¹³³ Voir DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p.93 à propos des « effets d'identification et de projection »

En effet, les réactions que nous avons présentées sont tirées de publications au sein desquelles nous retrouvons à minima l'âge de la victime ainsi qu'une photographie de celle-ci. Dès lors, les victimes ne sont plus uniquement définies en tant que « victimes » mais celles-ci sont clairement identifiées et donc, considérées en tant qu'individus à part entière. On associe un visage ainsi qu'une identité à ces dernières, suscitant l'émotivité du public, étant donné le jeune âge de Victorine et de Lola. Ce jeune âge des victimes, mis en avant dans chacune des publications, leur octroie une certaine candeur, innocence aux yeux du public, venant renforcer l'aspect tragique de ces deux meurtres. Ces détails concernant les victimes viennent également pousser l'identification du public à celles-ci, établissant finalement une proximité entre ces dernières et les internautes.

Ce lien entre les réactions des internautes et les détails mis en avant par les publications relatives aux faits divers est d'autant plus évident lorsque l'on s'intéresse aux publications qui vont suivre l'annonce du meurtre et évoquer davantage de détails vis-à-vis du meurtre. Nous observons en effet que les réactions vont se tourner vers les détails évoqués dans la publication, faisant que les commentaires ne sont pas toujours de l'ordre de la compassion. Les réactions restent tout de même émotionnelles mais il n'est plus question de compassion mais de colère envers les accusés.

[Gui] : Il faut l'exécuter en direct sur toutes les chaînes de télévision à 20h et célébrer ce moment

[Jram] : Un bon bûcher à l'ancienne, voilà ce qu'il mérite. Et encore, cette pourriture ne mérite même pas le prix du bois.

[Sey] : Jspr qu'il va bien souffrir en prison

Commentaires de « Gui », « Jram » et « Sey » le 16 octobre 2020.

Sous le tweet publié par @GossipRoomOff le 16 octobre 2020.

Source : <https://twitter.com/GossipRoomOff/status/1316949665175212032>

Fig. 19 – Réactions d'internautes sous un tweet à propos du responsable du meurtre de Victorine Dartois.

Nous pouvons observer que le tweet suscite de vives réactions chez les internautes et surtout, leur colère à l'encontre du coupable. Les émotions exprimées dans ces commentaires sont à l'opposé de celles ressenties par le public face aux publications qui annonçaient le meurtre ainsi que l'identité des victimes.

Pour les meurtres de Leslie et Kévin, les comptes d'information ont abordé dans leurs publications (et articles pour les journaux) un possible lien des victimes avec une affaire de

drogue. Par exemple, dans son article publié le 4 mars 2023, *Le Parisien* évoque qu' « Un litige autour de la vente de drogue serait le mobile du crime¹³⁴ » (article dont le lien figure dans le second tweet dont nous citons quelques commentaires ci-dessous). Par conséquent, en plus des réactions émotionnelles compatissantes, nous retrouvons de nombreux commentaires qui évoquent ce lien, qui pourrait expliquer ce crime (selon les internautes). Contrairement à Lola et Victorine, les deux victimes ne sont pas perçues comme étant « innocentes » par une partie du public, menant à des réactions moins empathiques. Le possible lien des victimes avec un trafic de drogue suscite les réactions suivantes chez les internautes :

[antoine] : Une marche pour des trafiquants et dealers.... Pour des drogués...et des camés...
marchez marchez

[Robdomi] : Je suis surpris car ils ont été assassinés par une organisation dans laquelle ils baignaient sous fond de trafic de drogue. 10 000 €, ce n'est pas pour la conso perso.

Commentaires de « Antoine » et « Rodomi » le 12 mars 2023. Sous le tweet de @BFMTV publié le 12 mars 2023. Source : <https://twitter.com/BFMTV/status/1634822619894562816>

Fig. 20 – Réactions d'internautes dans l'espace commentaire d'un tweet annonçant la marche blanche en hommage à Leslie Hoorelbeke et Kévin Trompat.

[petit ours brun] : Vos histoires de toxicos pffffff

[ALPHANIORT] : et voila.....encore une histoire sur base de drogue.....cette vérole qui s'étends partout et qui ne porte en elle que désespoir, malheur et crime

[La liberté a un prix, le totalitarisme aussi.] : Kevin était à la tête d'un trafic de cok dont il a été la victime.

[LeFrEM] : Déjà, fallait pas toucher à cette merde et la consommer. Mais ça, personne ne le dira. Ils seraient pourtant encore en vie aujourd'hui.

[michelle marianne FDO] : Comment en arriver à devoir de si grosses sommes pour de la drogue? Bref des toxicomanes comme palmade sauf que lui a été lynché

[V.] : Voilà ce qui arrive quand on joue avec la drogue

Commentaires de « petit ours brun », « alphaniort », « La liberté a un prix, le totalitarisme aussi. », « LeFrEM », « michelle marianne FDO » et « V. » entre le 4 mars et le 5 mars 2023.

¹³⁴ PHAM-LÊ Jérémie, GAUTRONNEAU Vincent, PAILLOT Fabien, « Disparition de Leslie et Kevin : leurs deux corps ont été retrouvé lors des fouilles », *Le Parisien*, mis en ligne le 4 mars 2023. Source : https://www.leparisien.fr/faits-divers/les-corps-de-leslie-et-kevin-ont-ete-retrouves-04-03-2023-DKB2FVCKYRHJHENG2RNR02RVLM.php?at_creation=Le%20Parisien&at_campaign=Partage%20Twitter%20CM&at_medium=Social%20media

Sous le tweet publié par @le_Parisien le 4 mars 2023.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1632000283159982080

Fig. 21 – Réactions d’internautes sous le tweet annonçant que les corps de Leslie Hoorelbeke et de Kévin Trompat ont été retrouvés.

Nous constatons que la réception du public et les réactions de celui-ci face à la diffusion du fait divers dépend de la manière dont les médias vont le présenter dans leurs publications, des caractéristiques des affaires ainsi que des identités des victimes. Mais nous avons pu remarquer que les réactions des internautes dans les espaces commentaire sont pour la majorité émotionnelles. L’émotion se ressent à travers l’expression de leur peine face au fait divers ou de leur colère envers le coupable du crime. On observe également que les internautes ont besoin de mettre des mots sur ce qu’ils ressentent, en s’exprimant dans les espaces commentaire des publications. La mise en ligne d’un commentaire s’apparente à une réaction publique car les commentaires sont accessibles à tous. En relevant ces commentaires, nous constatons un émoi collectif, ce qui nous amène à penser que sur les réseaux sociaux, les réactions s’expriment collectivement et publiquement.

II.B.2. Opinions et échanges collectifs dans les espaces commentaire

Les espaces commentaire permettent avant tout aux internautes de réagir aux publications. Mais parmi ces réactions, nous constatons que certains y expriment leur opinion, ainsi que leurs interrogations quant à l’affaire, ce qui mène dans certain cas à un échange entre les internautes, étant donné que ceux-ci peuvent répondre aux commentaires publiés. Les espaces commentaire deviennent dès lors des espaces de discussion entre les internautes à propos du fait divers. Ainsi, nous relevons l’échange suivant sur la vidéo TikTok publiée par @taykruss à propos du meurtre de Lola Daviet :

[tarmac250] : je n arrive pas à comprendre pourquoi la petite la suivie jusqu'à l appart sans crier sans rien faire je n arriverai pas à comprendre cette histoire

[...]

[Prunelle de l'Eternel] : moi nn plus je n'arrive pas à comprendre comment elle peut pas suivre quelqu'un comme sa sans hésiter sans se poser des questions. les parents devait plus

[naobt] : j'avoue que je comprends rien non plus déjà pourquoi c'est médiatisé ? ya des mort tout les jours donc pourquoi elle et pas un autre

[tarmac250] : Une diversion médiatique et politique j'en suis sur pour mieux nous la mettre à l'envers pénurie d essence, mieux passer des lois en douce etc etc

[...]

[angelmanonmatis] : je suis entièrement d'accord beaucoup de question sans réponse comme si c'était un coup monté

[Leyna_77] : Peut être qu'elle lui a dit tu peux venir voir un truc vite fait et le dire à ton père c'est urgent etc, pour moi c la seule raison que la petite l'ai

[...]

Fil de discussion alimenté par les commentaires de « tarmac250 », « Prunelle de l'Eternel », « naobt », « angelmanonmatis » et « Leyna_77 » le 19 octobre 2022. Vidéo de @taykruss, « Lola Les révélations part 1 », TikTok, publiée le 19 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxD1XX5/>

Fig. 22 – Discussion entre cinq internautes à propos du meurtre de Lola Daviet dans l'espace commentaire

Le premier commentaire de « tarmac250 » a suscité 22 réponses, dont certaines que nous avons reprises ci-dessus. « tarmac250 » partage dans son commentaire son incompréhension quant au meurtre de Lola. Certains répondront qu'eux non plus ne comprennent pas comment est-ce que l'enfant a pu suivre cette inconnue (la suspecte à ce moment de la publication de la vidéo). D'autres comme « Leyna_77 » font leurs propres suppositions. Cet utilisateur imagine même les mots que Dhabia B. auraient dit à la victime le soir de son meurtre. Dans cette suite de commentaires, nous pouvons également relever qu'un internaute se demande les raisons de la médiatisation de cette affaire. « tarmac250 » lui répond en affirmant que cette affaire est une « diversion » mise en place par les médias et le Gouvernement afin de détourner l'attention du public. Cette discussion entre les internautes nous montre que ceux-ci échangent leurs doutes quant à l'affaire. Au cours de cette discussion, certains interviennent pour y apporter leurs suppositions quant aux propos qu'aurait pu tenir la suspecte afin de pouvoir attirer vers elle la victime. D'autres évoquent la piste d'un « coup monté », étant donné qu'à ce moment, tous les détails de l'affaire ne sont pas encore connus car l'enquête est encore en cours. Ce qui ressort

de manière évidente de ce fil de discussion dans l'espace commentaire est que le meurtre de Lola, abordé dans cette vidéo, réveille l'imaginaire du public qui n'hésite pas à avancer des déductions des faits présentés. Ceux-ci échangent effectivement à propos de leur interprétation du meurtre et tentent d'imaginer les détails manquants dans le récit de l'affaire.

Concernant le meurtre de Victorine Dartois sur Twitter, nous retrouvons également dans les espaces commentaire des internautes qui émettent des suppositions quant aux circonstances du meurtre. Sous le tweet de @le_Parisien dans lequel le journal évoque « L'hypothèse d'un crime "imprévu" se dégage déjà dans l'enquête [...] car la jeune femme n'avait pas prévu d'emprunter ce chemin¹³⁵ », nous pouvons relever les commentaires suivants :

[Simplicité.] : Elle l'a peut être emprunte malgré elle, justement car elle était suivie ???
+ Un prédateur sexuel, tueur ou appelez ça comme vous voulez. Quelqu'un ayant des pulsions et cie, peut préméditer de tuer quelqu'un sans même savoir qui et pourquoi. Donc bon.....
[Aline Lucie] : Vous avez raison. Comme toujours, tout n'est pas noir ou blanc. D'autant que les crimes « non prémédités » sont moins punis que les prémédités en principe...
[Simplicité.] : Ah franchement le coup du « crime imprévu » parce qu'elle est passée par un chemin à priori non habituel, c'est dingue. Ça va limite être de sa faute d'avoir changé ses habitudes quoi.
[Tas] : Ah non mais c'est complètement ça, elle a changé de chemin elle est tombé sur un taré ben mince alors elle avait qu'à pas être la en gros "crime imprévu" j'hallucine

Fil de discussion alimenté par les commentaires de « SimPLICITÉ. », « Aline Lucie » et « Tas », le 2 octobre 2020.
Sous le tweet publié par @le_Parisien le 2 octobre 2020.

Source : <https://twitter.com/ladmb/status/1312013681157378048>

Fig. 23 – Discussion entre trois internautes dans l'espace commentaire à propos des circonstances du meurtre de Victorine Dartois.

Dans ces commentaires où les trois internautes se répondent entre eux, nous pouvons observer que ceux-ci échangent à propos de la raison pour laquelle Victorine Dartois, le jour de son meurtre, a emprunté un chemin différent de celui d'habitude. Ce changement de chemin lui a malheureusement été fatal car c'est sur celui-ci qu'elle a croisé la route de son meurtrier. C'est d'ailleurs pour cela que @le_Parisien parle dans son tweet d'un crime « imprévu » donc non prémédité, le meurtrier aurait croisé la victime par hasard. Selon « *Simplicité.* », Victorine

¹³⁵ Tweet publié par @le_Parisien, 2 octobre 2020. Source : <https://twitter.com/ladmb/status/1312013681157378048>

Dartois aurait peut-être emprunté ce que chemin car celle-ci se sentait en danger. Deux autres internautes vont lui répondre en partageant son avis ainsi qu'en remettant en question la qualification du meurtre comme « imprévu » par @le_Parisien car, pour ces internautes, ce terme sous-entendrait que Victorine Dartois serait responsable de ce qui lui ai arrivé. Nous pouvons voir dans cet échange qu'en plus d'échanger leur point de vue par rapport au fait divers, les internautes tentent d'émettre des suppositions quant au déroulé du crime, ce qui a conduit la victime à emprunter un autre chemin.

Sous un autre tweet de @le_Parisien qui explique que « [...] le suspect dit s'être mis "en colère" après une altercation avec la victime¹³⁶ », les internautes partagent leur opinion quant à la sentence que devrait recevoir le meurtrier ainsi que le déroulé du crime.

[αυραμαζδα] : l'affaire n'est certes pas jugée, ms la perpétuité réelle n'existe pas en France, il fera au mieux 30 ans (très rare comme condamnation). Av les réductions il sera probablement dehors avant c 45 ans, pas cher payé pr avoir enlevée la vie à jeune femme avec un avenir radieux

[Mister Ghini] : Dans quel monde on vit ? Il aura sa petite peine de 20ans vu que son avocat dira sûrement qu'il n'y avait pas préméditation et sortir à 45ans normal comme s'il était en vacances. Si seulement la prison à perpétuité avait encore son sens, si seulement la peine mort exister encore

Commentaires de « αυραμαζδα » et « Mister Ghini », le 15 octobre 2020. Sous le tweet de @le_Parisien, publié le 15 octobre 2020.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1316744486270259202

Fig. 24 – Deux commentaires laissés sous un tweet à propos des aveux du suspect dans le meurtre de Victorine Dartois.

Alors que le suspect n'a pas encore été jugé car à ce moment celui-ci est mis en examen, les internautes projettent déjà sa condamnation. Dans leurs suppositions quant à la condamnation de celui-ci, les internautes jugent que sa peine est insuffisante par rapport à son acte. « Mister Ghini » va d'ailleurs jusqu'à imaginer ce que dira son avocat lors de la défense du coupable. À nouveau, nous retrouvons le besoin des internautes de s'exprimer quant au fait divers, en imaginant la suite des événements et notamment du jugement du présumé coupable qui, à ce

¹³⁶ Tweet publié par le @le_Parisien, sur Twitter le 15 octobre 2020.
Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1316744486270259202

moment, est encore en examen. Nous pouvons finir par citer d'autres commentaires sous ce même tweet :

[R78] : En gros, elle lui a dit non et il la tuée. Quel tristesse. En espérant qu'il ne sorte jamais de prison et encore même ça c est trop doux comme peine.

[anticlock] : Elle a probablement juste heurté sa fierté de gros mâle con en refusant ses avances lourdingues et déplacées et le pauvre choupinou n'a pas supporté. Il se croyait sûrement beau gosse irrésistible, il ne savait pas qu'il n'était qu'une grosse merde. Il l'a finalement prouvé.

Commentaires de « R78 » et « anticlock » le 15 octobre 2020. Sous le tweet de @le_Parisien, publié le 15 octobre 2020.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1316744486270259202

Fig. 24 bis – Deux commentaires laissés sous un tweet à propos des avoex du suspect dans le meurtre de Victorine Dartois.

Ces commentaires sont assez similaires à ceux que nous avons vus précédemment car les internautes imaginent la raison pour laquelle le coupable est passé à l'acte. Ici, les deux internautes émettent le fait que si le coupable a tué Victorine Dartois, ce serait parce que cette dernière aurait refusé ses avances. Il s'agit là encore de suppositions et d'interprétations de ce qui a été diffusé à propos de ce fait divers.

Finalement, les espaces commentaires permettent les échanges collectifs entre internautes à propos du fait divers. Sur les réseaux sociaux, les internautes se renseignent à propos d'un fait divers de manière majoritairement individuelle. Mais si cette première étape de prise de connaissance est individuelle, lorsque vient le moment de réagir, nous assistons à des échanges collectifs entre internautes à propos du fait divers, par le biais des espaces commentaire. Dans ces commentaires, les internautes émettent surtout leur analyse et interprétation des événements. Aussi, ceux-ci tentent de combler certains manques dans le récit publié par les comptes d'information, en imaginant les circonstances du crime ou la possible condamnation du coupable. Nous avons d'ailleurs évoqué le fait que ces vides laissés dans les récits, liés au fait que l'événement du crime est encore récent et que les détails ne sont pas encore connus ou dévoilés, en appellent à l'imagination du public. **Pour conclure, nous pouvons dire que, sur les réseaux sociaux, le fait divers amène le public à partager publiquement son opinion ainsi qu'à échanger de manière collective à propos du récit de l'événement.**

II.B.3. S'exprimer grâce aux hashtags

Les espaces commentaires ne sont pas les seules sections où les internautes peuvent s'exprimer. Nous avons pu voir précédemment que les médias faisaient souvent usage de hashtags dans leurs publications relatives aux faits divers. Les internautes peuvent également faire usage de ces hashtags dans leurs publications et contribuer à alimenter ces mots-dièse qui, pour rappel, ont une fonction d'indexation du contenu. Afin de pouvoir analyser les réactions des internautes grâce à leurs publications, nous allons nous intéresser à l'emploi de hashtags relatifs aux faits divers. Ainsi, nous nous sommes intéressés aux hashtags spécifiques aux trois faits divers, hashtags que nous avons présentés précédemment et qui ont été, pour la plupart, initiés par les médias dans leurs publications.

Pour les trois exemples de faits divers que nous avons cités, les internautes ont tout d'abord réagi sur Twitter en reprenant l'hashtag qui reprend le prénom des victimes. Pour le meurtre de Victorine Dartois, les internautes ont vivement réagi avec l'hashtag « #Victorine », voici quelques exemples de publications :



Fig. 25 – Tweet publié par « Guillaume » sur Twitter, le 30 septembre 2020.

Source : https://twitter.com/Gui_B49/status/1311082139098779648



Fig. 26 – Tweet publié par « Eniris » sur Twitter le 29 septembre 2020.

Source : <https://twitter.com/tahiaadjazairr/status/1311055748735082496>



Fig. 27 – Tweet publié par @LaureClaessens1 sur Twitter le 29 septembre 2020.

Source : <https://twitter.com/LaureClaessens1/status/1311045829369778177>

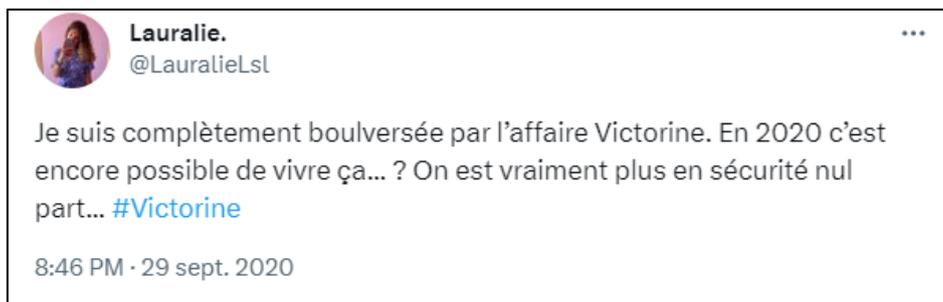


Fig. 28 – Tweet publié par « Lauralie. » sur Twitter le 29 septembre 2020.

Source : <https://twitter.com/LauralieLsl/status/1311014430466101249>

Nous retrouvons dans ces publications, les mêmes types de réaction que nous avons évoquées dans les espaces commentaire. Il s'agit effectivement, pour la plupart des publications sur le « #Victorine » de réactions émotionnelles. Les internautes partagent leur peine et leurs pensées à propos du meurtre de Victorine Dartois. Certains, en s'identifiant à la victime (ou en identifiant un de leur proche), se sentent tout à coup vulnérables, étant donné de ce qui est arrivé à Victorine Dartois. Ces publications appuient ce que nous avons pu montrer avec les

commentaires : suite à un fait divers, les réactions du public sont surtout émotionnelles. En effet, dans les deux dernières publications citées, les internautes se disent émue et bouleversés par l'histoire de Victorine Dartois. Nous retrouverons ce genre de publication d'internautes pour les hashtags « #Lola », « #Leslie » et « #Kevin ». Les internautes utilisent également les hashtags employés par les comptes d'information à propos des différents faits divers, reprenant souvent le lieu de l'événement et les noms de famille des victimes.

Sur TikTok, les réactions se font essentiellement dans les commentaires. Les hashtags sont, nous l'avons vu, également utilisés afin de référencer les vidéos publiées à propos d'un fait divers. Les vidéos comprenant les hashtags faisant référence à nos trois exemples de fait divers sont surtout des vidéos rendant hommage aux victimes. Nous pouvons à nouveau mobiliser l'exemple du meurtre de Victorine Dartois. **Les vidéos comprenant l'hashtag « #victorinedartois » ont généré 12,1 millions de vues :**

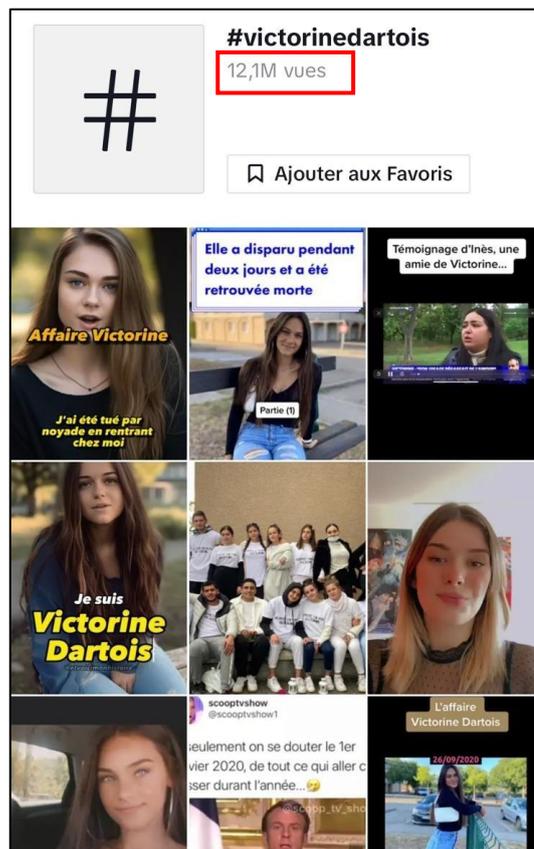


Fig. 29 – Capture d'écran de la page « #victorinedartois » sur TikTok. Le nombre total de vues pour les vidéos sur cet hashtag est encadré en rouge.

Source : TikTok, <https://vm.tiktok.com/ZGJxm9QYE/>

Parmi ces vidéos publiées, nous retrouvons beaucoup de vidéos reprenant des photographies de la victime accompagnées d'illustration rappelant le deuil, le tout sur un fond musical calme et émouvant. En voici deux exemples :



Fig. 30 – Captures d’écran de deux vidéos TikTok sur l’hashtag « #victorinedartois ». À gauche, vidéo publiée par « Mimi20022016 » sur TikTok le 30 septembre 2020. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxxf64T/> . À droite, vidéo publiée par « Violeta » sur TikTok le 30 septembre 2020. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxxy3kY/> Ces deux vidéos ont été réalisées par des internautes et sont une manière pour ceux-ci de rendre hommage à la victime ainsi que d’exprimer leur peine quant au meurtre de Victorine Dartois.

Pour les meurtres de Lola Daviet, Leslie Hoorelbeke et Kévin Trompat, les vidéos utilisant des hashtags en référence à ces affaires ont également généré plusieurs millions de vues. Cela nous indique que nombreuses vidéos à ces sujets ont été publiées sur la plateforme :

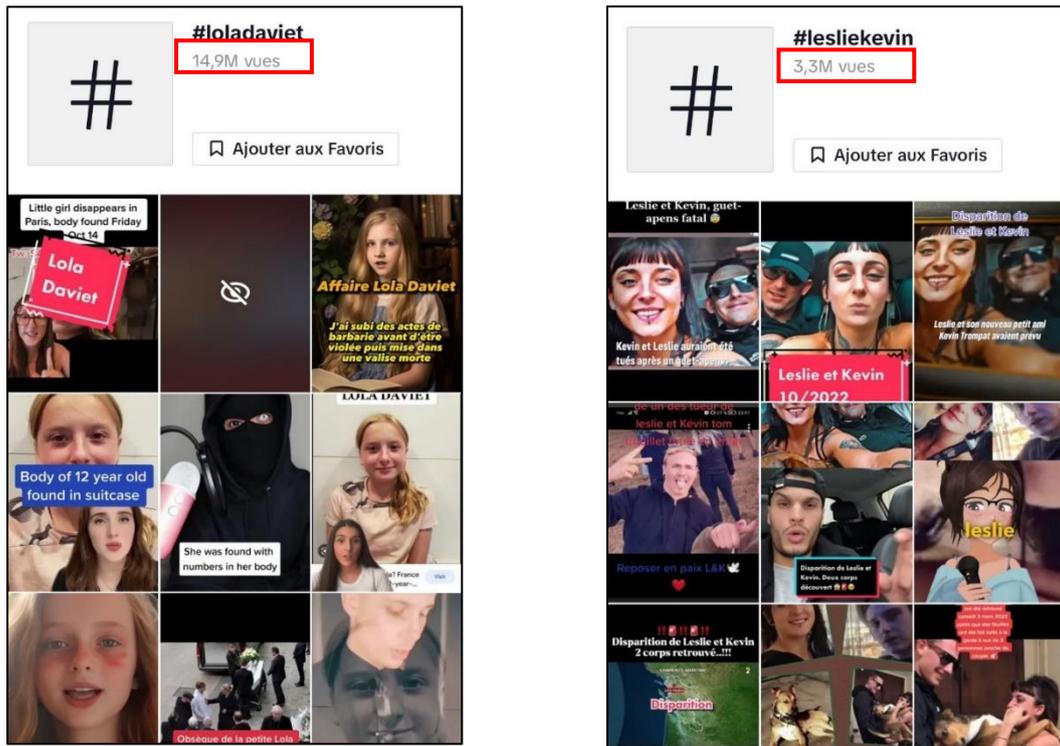


Fig. 31 – À gauche, capture d'écran de la page « #loladaviet » sur TikTok. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxxUBAH/>. À droite, capture d'écran de la page « #lesliekevin » sur TikTok. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxxFhFf/>. Le nombre total de vues pour les deux hashtags est encadré en rouge. Ainsi, on compte 19,9 millions de vues pour « #loladaviet » et 3,3 millions pour « #lesliekevin ».

En nous intéressant aux autres hashtags utilisés pour ces faits divers, nous constatons que dans certains cas, l'hashtag permet aux internautes de se regrouper autour d'une cause. A travers l'hashtag « #JusticePourLola » ainsi que « #JusticePourVictorine », les internautes demandent que justice soit faite pour les victimes, que les coupables soient punis.



Fig. 32 – Tweet publié par « Léonia » sur Twitter le 15 octobre 2022. L'internaute fait ici usage de l'hashtag « #JusticePourVictorine ».

Source : <https://twitter.com/littlefrenchl/status/1316801726360571906>



Fig. 33 – Tweet publié par « coyote bernie » sur Twitter le 26 octobre 2022. L’internaute a utilisé l’hashtag « #justicepourLola ».

Source : <https://twitter.com/CoyoteBernie/status/1585332624683601921>

Ici, les internautes utilisent l’hashtag afin de faire passer un message, qui est de demander justice pour les victimes. Nous retrouvons également ces deux hashtags sur Tiktok, qui ont été utilisés dans de nombreuses vidéos, générant plusieurs millions de vues.



Fig. 34 – Captures d’écran de la page « #justicepurlola » (source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxQ7AaP/>) et « #justicepourvictorine » (source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxQC2NJ/>) sur TikTok.

Finalement, pour s’exprimer sur les réseaux sociaux à propos d’un fait divers, les internautes se regroupent autour de l’usage d’hashtag faisant référence au fait divers en question. C’est ainsi que « La création de *hashtag* fédérateur accompagne dorénavant les

événements marquants de l'actualité. Des mouvements se créent autour d'un hashtag qui permet de rassembler autour d'une cause¹³⁷. ». Dans le cas des faits divers, l'hashtag permet à la fois de réagir mais aussi de s'unir pour que « justice soit faite » et que les auteurs des crimes soient condamnés. L'usage des hashtags permet également au fait divers de se diffuser plus largement. En effet, en employant un hashtag lié à un fait divers, l'internaute expose l'événement à son audience.

II.C. Mécanismes de la viralité du fait divers

Depuis l'arrivée des réseaux sociaux, la diffusion du fait divers s'est étendue à ces nouveaux moyens de communication. Avant le développement de ces plateformes, le fait divers faisait déjà l'objet d'une médiatisation importante au vu des différents moyens sur lesquels ce genre était repris. Nous avons effectivement évoqué précédemment le caractère « protéiforme¹³⁸ » du fait divers. Cette adaptabilité du genre a favorisé sa forte médiatisation à travers différents médias. Mais la diffusion du fait divers sur les réseaux sociaux n'est pas à interpréter uniquement comme une extension du genre sur un nouveau média. Comme nous avons pu le voir précédemment, Internet ainsi que les réseaux sociaux ne sont pas un seul et unique moyen de diffusion. C'est en fait un ensemble complexe de moyens de diffusion divers et variés. En résumé, les réseaux sociaux ne constituent pas uniquement un nouveau support qui vient s'ajouter dans le mécanisme de la médiatisation du fait divers. Ils constituent un ensemble de médias qui vont contribuer à transformer le genre du fait divers en un genre viral. C'est en cela qu'il semble nécessaire de s'intéresser à la manière dont les faits divers se diffusent en leur sein, conduisant à les rendre viraux.

II.C.1. La multiplicité des sources d'information et des publications comme facteur de diffusion

Sur les réseaux sociaux, les comptes d'information occupent un rôle important dans la diffusion du fait divers, menant à le rendre viral. En effet, si ceux-ci adaptent leur écriture du genre au fait divers, d'autres moyens sont également mis en œuvre afin de contribuer à la viralité d'un fait divers sur les réseaux sociaux. Parmi ces moyens, nous pouvons notamment évoquer

¹³⁷ THIAULT Florence, « Le produsage des *hashtags* sur Twitter, une pratique affiliative », *Questions de communication*, Paris, 2015, p. 65-79

¹³⁸ DUBIED Annik, LITS Marc, *op. cit.*, p.44

la récurrence des publications sur une même affaire. En effet, certains comptes semblent s'engager à publier du contenu sur un fait divers à chaque avancée de l'enquête. Ils assurent en fait une couverture de l'affaire, du début à la fin de celle-ci. Leur objectif semble être de tenir informés les internautes de l'évolution de l'affaire. S'ils n'apportent pas de nouvelles informations, les médias peuvent mettre en ligne une publication dans laquelle ceux-ci reviennent sur les détails du fait divers, détails pourtant déjà révélés au public précédemment. Nous remarquons que, par exemple, pour le meurtre de Victorine, le compte Twitter @le_Parisien ainsi que @BFMTV ont publiés à eux deux plus de 90 tweets à propos de l'affaire. Pourtant, l'affaire n'a pas connu de « rebondissements » particuliers étant donné que le coupable a reconnu les faits un mois plus tard lors de son arrestation, le 15 octobre 2020. Pour ces deux comptes d'information, les informations du meurtre de Victorine ont donc été exploitées à de nombreuses reprises même si celles-ci ne sont pas toujours nouvelles.



Fig. 35 – Tweet publié par @le_Parisien sur Twitter le 7 octobre 2020. Le journal revient sur le parcours de la jeune femme le soir de son meurtre. Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1313794435143131136



Fig. 36 – Tweet publié par @BFMTV le 6 octobre 2020 sur Twitter. Ce tweet reprend un extrait du journal télévisé qui s'intéresse au travail des enquêteurs sur l'affaire Victorine Dartois.

Source :

<https://twitter.com/BFMTV/status/1313341186967564288>

Nous voyons donc à de nombreuses reprises des tweets similaires aux tweets ci-dessus, qui ne sont qu'une exploitation d'informations déjà parues et connues du public. En effet, que ce soit l'article contenu dans le tweet du journal *Le Parisien* ou l'extrait vidéo de *BFMTV*, les journalistes expliquent comment l'enquête est menée, n'apportant pas de réels compléments d'information concernant le meurtre de Victorine en lui-même. Ces publications qui n'apportent pas de nouveaux éléments concernant ce fait divers expliquent en partie le nombre important de tweets de ces deux comptes sur le meurtre de Victorine Dartois. En effet, @le_Parisien et @BFMTV ont, à de nombreuses reprises, publié du contenu à propos de l'affaire, contenu qui était souvent des éléments déjà connus par le public. Ainsi, le graphique ci-dessous nous permet de visualiser le nombre de tweets dédiés au meurtre de Victorine :

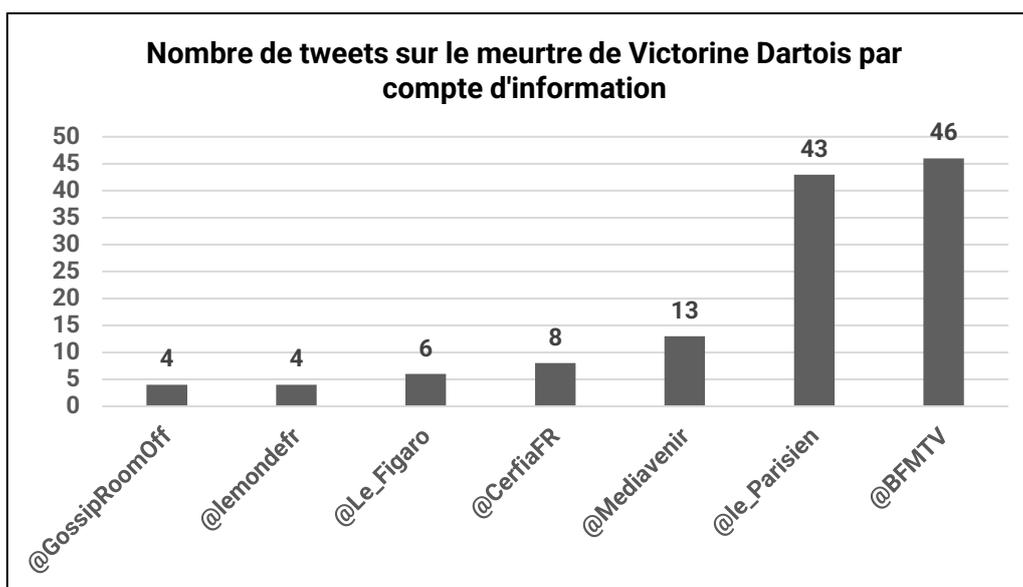


Fig. 37 – Graphique montrant le nombre total de tweets publiés par les comptes d'information à propos du meurtre de Victorine. Nous constatons effectivement que @BFMTV et @le_Parisien sont les comptes qui ont publié le plus de tweets sur ce fait divers.

Nous pouvons voir que tous ces comptes ont publiés plusieurs tweets en lien avec le meurtre de Victorine. Le second graphique ci-dessous nous permet de compléter ces données :

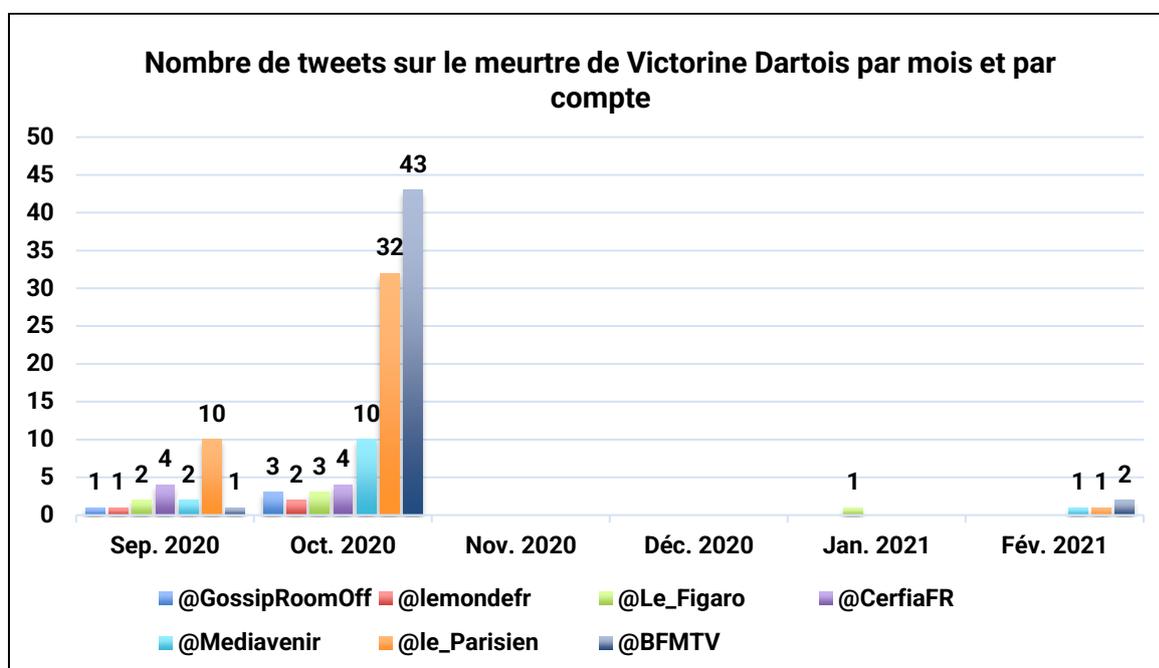


Fig. 38 – Graphique montrant le suivi de l'affaire du meurtre de Victorine Dartois sur plusieurs mois par les comptes d'informations sur Twitter.

En effet, l'analyse du nombre de tweets liés à cette affaire de meurtre en fonction de leur mois de publication nous permet d'observer que ces comptes d'information ont couvert l'ensemble de l'enquête. Le 26 septembre 2020, Victorine est portée disparue et le 28 septembre, le corps de cette dernière est retrouvé. Durant le mois de septembre, 21 tweets seront publiés par les différents comptes. Le 15 octobre, le suspect alors en garde à vue, reconnaît les faits. Son inculpation se fera durant ce même mois. 97 tweets seront publiés à propos de l'évolution de l'enquête. Les mois de septembre et octobre sont donc les deux mois durant lesquels l'affaire ainsi que l'enquête se sont déroulées. Le graphique ci-dessus nous permet, par conséquent, d'affirmer que sur Twitter, les comptes d'information assurent un suivi du fait divers en publiant des tweets allant de l'annonce du meurtre à la progression de l'enquête et notamment, à la diffusion de l'identité du coupable. À noter que les tweets de janvier et février 2021 évoquent que le coupable est lié à une affaire de viol.

Pour les meurtres de Lola ainsi que de Leslie et Kévin, le constat est le même. Nous pouvons voir, grâce aux graphiques ci-dessous, que la durée de publication à propos de ces meurtres s'étend du mois de la découverte des corps aux dernières avancées des enquêtes. Nous pouvons également constater que l'affaire Lola Daviet a suscité un certain intérêt de la part des comptes d'information sur Twitter, étant donné l'homogénéité du nombre de tweets par comptes. Ensuite, tant pour l'affaire Victorine que pour l'affaire Leslie et Kevin, le nombre total de tweets a surtout été porté par les comptes @le_Parisien et @BFMTV.

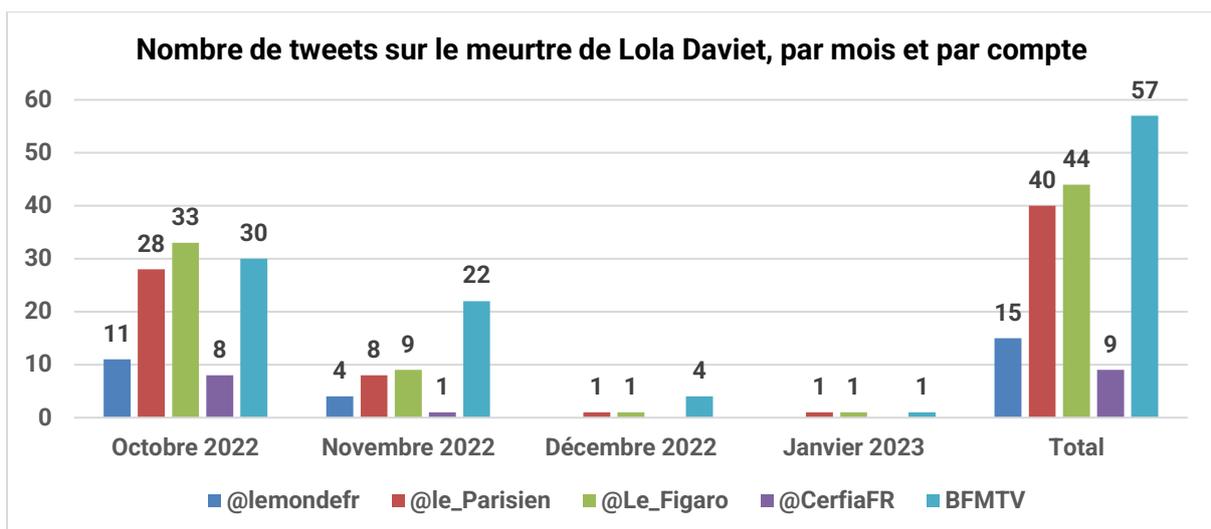


Fig. 39 – Graphique montrant le suivi de l'affaire du meurtre de Lola Daviet dans le temps par les comptes d'information sur Twitter.

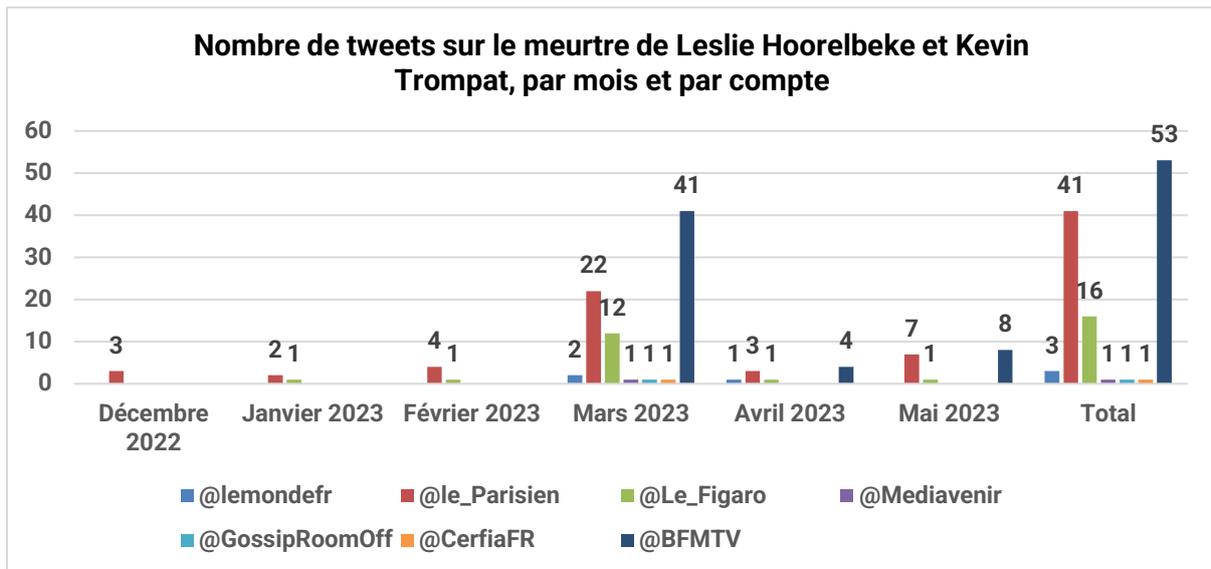


Fig. 40 – Graphique montrant le suivi de l’affaire Leslie et Kévin dans le temps par les comptes d’information sur Twitter.

Sur Tiktok, les vidéos publiées se concentrent généralement sur le mois de la découverte des corps et sont moins nombreuses. En revanche, la logique des publications est assez similaire que sur Twitter. En effet, la première vidéo mise en ligne sur le sujet porte généralement sur l’annonce de la découverte du corps puis, les prochaines vidéos, apportent des détails supplémentaires sur les circonstances du meurtre. Ainsi, nous avons réalisé les graphiques suivants :

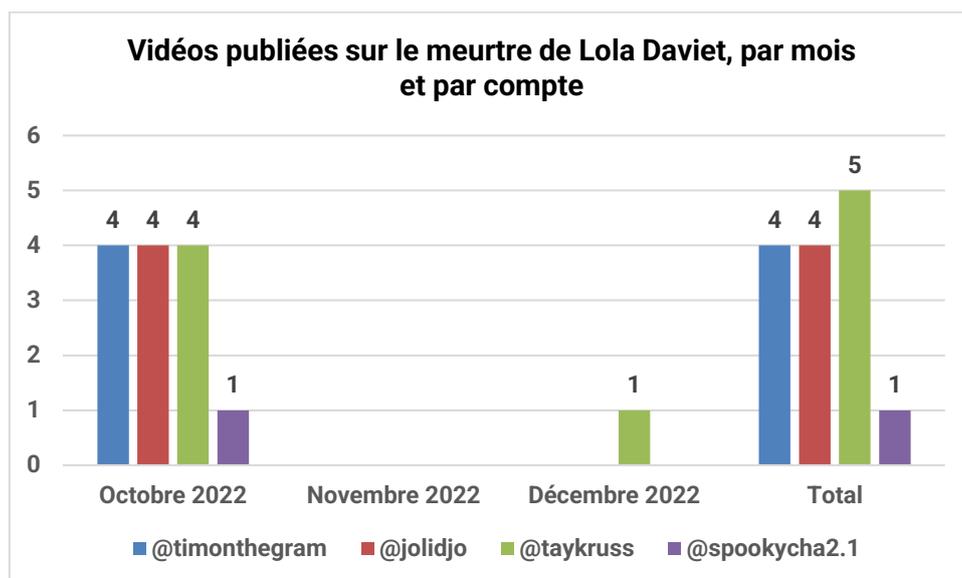


Fig. 41 – Graphique montrant le nombre de vidéos TikTok publiées par les créateurs de contenu à propos de l’affaire Lola Daviet.

Ce nombre de vidéos moins important que le nombre de tweets par comptes d'information sur Twitter peut s'expliquer par différents facteurs. Tout d'abord, les créateurs de contenu publient moins de contenu que les comptes d'information sur Twitter étant donné que, sur Twitter, les journaux ne font que partager leurs articles dans leurs tweets, tandis que, pour les influenceurs, le travail de réalisation derrière chaque vidéo est plus long. Sur Twitter, l'information se diffuse donc de manière plus instantanée que sur Tiktok de par le format des publications qui nécessite moins de travail de réalisation. Aussi, les créateurs de contenu ont un contenu plus spécifique que les médias d'information sur twitter qui traitent de l'actualité dans sa globalité, tant dis que les influenceurs se concentrent sur certaines thématiques de celle-ci.

Pour un même fait divers, nous retrouvons donc un nombre important de publications sur les différents réseaux sociaux. En effet, que ce soit par rapport à la multiplicité des sources d'information ou au nombre total de publications par compte, le fait divers fait l'objet d'une diffusion plutôt conséquente. De plus, sur Twitter, nous avons pu observer que les comptes suivent le fait divers sur plusieurs mois, entraînant un maintien de celui-ci au sein de l'actualité. Au-delà de cette couverture médiatique des faits divers sur les réseaux sociaux, il semble pertinent d'évoquer également l'audience de ces nombreuses publications. Les vidéos des comptes TikTok que nous avons évoquées ont généré un nombre de vues supérieur au nombre d'abonnés des différents comptes. A titre d'exemple, nous pouvons relever les chiffres suivants sur les vidéos d'annonce du meurtre de Lola :

Tableau 7 – Comparaison entre le nombre de vues sur les vidéos d'annonce de la découverte du corps de Lola Daviet et le nombre total d'abonnés par compte Tiktok

Compte	Nombre de vues	Nombre d'abonnés
@timonthegram	5 400 000	1 800 000
@jolidjo	1 100 000	476 900
@taykruss	262 200	165 900
@spookycha2.1	1 100 000	4 519 000

Nous pouvons donc constater que l'audience de ces vidéos s'étend au-delà des abonnés des comptes, favorisant la diffusion du fait divers à une large audience. Pour Twitter, la fonction qui permet de visualiser le nombre de vues total d'un tweet n'a été développée qu'à la fin de l'année 2022, ce qui ne nous permet pas de relever cette information pour nos exemples de faits

divers. C'est finalement grâce à ces constats que nous pouvons dire que les comptes d'information contribuent à la viralité des faits divers sur les réseaux sociaux.

II.C.2. Le fait divers comme initiateur d'interactions : quand le public contribue à sa diffusion

Les comptes d'information ne sont pas les seuls acteurs contribuant à rendre viral le fait divers. Sur les réseaux sociaux, le fait divers est vecteur d'interactions du côté du public. Le public a effectivement un rôle dans la diffusion du fait divers ainsi que dans sa viralité. Sur Twitter, les hashtags ainsi que les expressions les plus utilisés sont répertoriés dans une liste « Tendances », qui est divisée en différents types de catégories telles que « Tendance dans la catégorie France », « Politique – Tendances », « Musique – Tendances », « Divertissement – Tendances » ... Lors de la découverte des corps de Leslie Hoorelbeke et de Kévin Trompat, l'engouement du public et des médias a été si important que le prénom « Leslie » s'est retrouvé en tête de liste des tendances de la journée du 4 mars 2023.



Fig. 42 – Capture d'écran de la page « Tendances pour vous » sur Twitter, à la date du 4 mars 2023. La section « Tendance dans la catégorie France » où figure le prénom de Leslie est encadré en rouge.

Nous pouvons voir sur la capture d'écran ci-dessus que « Leslie » a été mentionnée dans plus de 13 000 tweets suite à l'annonce des médias de la découverte des corps. Ainsi, ce fait divers a suscité de nombreuses réactions des internautes sur Twitter, contribuant à faire figurer le prénom de l'une des deux victimes en première place des tendances en France. Par conséquent, en se rendant simplement dans la rubrique « Explorer » de Twitter, les internautes peuvent être

informés de la découverte des deux corps, le prénom de Leslie étant mis en avant grâce à ce répertoire de tendances. Par conséquent, le fait divers en lui-même conduit les internautes à s'exprimer sur le sujet, menant à sa popularité sur les réseaux sociaux. Les réactions qu'il suscite sont liées au fait que, pour être compris, le fait divers ne nécessite aucune connaissance particulière ni de contexte, facilitant l'appropriation du sujet par chacun¹³⁹.

Les interactions liées au fait divers se remarquent également lorsque l'on s'intéresse au partage entre internautes des publications des comptes d'information. Ces publications peuvent effectivement être republiées sur le profil des internautes grâce au *retweet* sur Twitter ou à l'option *Republier* sur Tiktok. Il y a aussi la fonction de *j'aime* sur Twitter et de *like* sur Tiktok, qui permettent d'afficher les publications dans une rubrique dédiée sur les profils des internautes. Les deux plateformes offrent par ailleurs aux internautes la possibilité de partager une publication que ce soit par le biais de messages privés ou en partageant le lien de la publication sur une autre application. C'est en partie grâce à ces fonctionnalités que les publications multiplient leur audience et parviennent à atteindre une audience plus large que les abonnés des comptes. À titre d'exemple, nous pouvons évoquer les interactions des internautes avec les tweets qui ont annoncé le meurtre de Victorine Dartois :

Tableau 8 – Nombre de retweet et de *j'aime* sur les tweets annonçant le meurtre de Victorine Dartois, triés par compte

Compte	Retweet	J'aime
@lemondefr	23	41
@le_Parisien	118	218
@Le_Figaro	10	15
@BFMTV	1010	1838
@CerfiaFR	417	772
@GossipRoomOff	1101	4403
@Mediavenir	660	2511
Total	3339	9798

Les tweets ont fait l'objet de plus de 10 000 interactions grâce à la fonction *retweet* et *j'aime*, conduisant à la rediffusion des tweets en dehors du cercle d'abonnés de ces comptes. Pour

¹³⁹ Selon l'idée de Roland Barthes dans BARTHES Roland, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Editions Seuil, coll. « Tel quel », 1964

l'affaire Lola, les interactions avec les vidéos TikTok qui annoncent la découverte de son corps ont suscité davantage d'interactions sur la plateforme :

Tableau 9 – Nombre de *like* et de partage sur les vidéos annonçant le meurtre de Lola Daviet, trié par compte

Compte	Likes	Partages
@timonthegram	584500	27500
@jolidjo	60400	3693
@taykruss	11900	1054
@spookycha2.1	179200	1345
Total	836000	33592

En plus des millions de vues que certaines vidéos ont générées, celles-ci ont engendré des milliers de likes et de partages, propageant le récit du meurtre de Lola Daviet.

En somme, les internautes contribuent à la diffusion rapide du récit du fait divers, le propageant à travers les réseaux sociaux. Cette propagation rapide contribue à rendre le fait divers viral, car celui-ci atteint, grâce à ces partages et autres interactions, un public toujours plus large. Aussi, nous pouvons évoquer le fait que certaines personnalités publiques, très suivies sur les réseaux sociaux, s'y expriment à propos d'un fait divers. Ces personnes dont le nombre d'abonnés est assez important, contribuent également à la diffusion du fait divers. En plus des types d'interactions que nous venons d'évoquer, l'emploi des hashtags ainsi que les espaces commentaire sous les publications entrent également en ligne de compte car ce sont aussi des interactions menées par les internautes vis-à-vis du fait divers. La viralité des faits divers sur les réseaux sociaux est ainsi en partie portée par les internautes à travers leurs publications et commentaires sur le sujet ainsi que par le biais d'interactions avec les publications des comptes d'information.

Nous pouvons donc parler d'une diffusion du fait divers renouvelée par les réseaux sociaux car ils apportent un traitement du fait spécifique aux plateformes. Toutefois, nous retrouvons tout de même un certain héritage historique dans son écriture ainsi que dans l'intérêt que le genre suscite chez le public. Les réseaux sociaux s'inscrivent eux-aussi dans le processus de médiatisation du fait divers, en ajoutant le fait qu'ils le rendent aussi viral grâce à des

mécanismes spécifiques aux plateformes de réseautage. C'est en partie grâce à la multitude des sources d'information ainsi qu'au nombre de publications dédiées au récit que le fait divers se diffuse de manière importante sur les réseaux sociaux. Mais les faits divers ne se diffusent pas uniquement grâce aux comptes d'information, les internautes contribuent également à sa large diffusion en interagissant avec les publications ainsi qu'en réagissant à propos de l'événement.

III. Un nouveau rapport entre fait divers et société porté par le numérique ?

La présence du fait divers sur les réseaux sociaux amène de nouvelles pratiques que ce soit au niveau de son écriture par les comptes d'information ou de sa consommation du côté du public. Ce nouvel aspect viral des faits divers à travers ces nouvelles pratiques nous amène à réfléchir quant au rapport qu'ils entretiennent avec la société. En effet, le fait divers a toujours eu une consonance sociale. Mais si le fait divers a toujours suscité un engouement chez ses lecteurs, les réseaux sociaux peuvent intervenir comme amplificateurs de cet intérêt chez le public ou au contraire, l'amoindrir avec un traitement trop continu dans le paysage numérique. En tout cas, sur les réseaux sociaux, le fait divers continue d'être interprété comme un événement significatif, représentant des faits sociétaux. Nous verrons justement comment cela se manifeste sur les réseaux sociaux.

III.A. Les effets de la viralité et de l'instantanéité des récits de fait divers sur la réception du public

Le fait divers est aujourd'hui une partie de l'actualité qui fait l'objet d'un traitement important sur les réseaux sociaux et par différents comptes d'information. Cette transformation du fait divers en un objet viral tend à agir sur la réception du public face à ces récits. La multiplication des informations relatives à un même fait divers peut directement avoir des effets sur la lecture du public de l'événement.

III.A.1. L'immédiateté du fait divers à l'origine de l'émotion collective

Sur les réseaux sociaux, de par la réactivité des comptes d'information, nous avons tendance à affirmer que l'information s'y diffuse de manière instantanée et immédiate. Mais si l'information était traitée de manière immédiate, cela signifierait que les comptes d'information traitent l'information en direct, en temps réel. De même si elle était instantanée, l'information serait traitée dans l'instant des événements. Amandine Degand revient sur cette notion d'immédiat qui est souvent associée au traitement de l'information sur le Web. Il convient tout d'abord de revenir sur la notion même d'« information ». En effet, « la plupart des événements

d'actualité ne deviennent des informations qu'une fois qu'ils se sont déroulés¹⁴⁰ ». D'autant plus qu'un fait divers ne le devient que s'il est immanent, c'est-à-dire, se comprend sans faire appel à des éléments qui lui sont antérieurs ou extérieurs¹⁴¹. L'événement devient donc une information puis un fait divers, après avoir eu lieu. Ainsi, de manière générale, « même si les journalistes se contentent d'offrir une information brute, un certain laps de temps est presque toujours nécessaire entre le déroulement d'un événement et sa diffusion, en tant qu'information, dans les médias. [...] L'immédiateté n'est donc qu'une illusion d'immédiat¹⁴². ». Nous pouvons déduire de cela que l'information n'est pas immédiate car elle nécessite toujours un délai de traitement puis de diffusion.

C'est en fait le format des publications relatives à l'actualité qui renvoient cette impression d'immédiateté et d'instantanéité. Par exemple, nous avons pu voir précédemment que, sur Twitter, certains comptes d'information participent dans leur écriture du fait divers à lui attribuer une dimension immédiate avec l'emploi d'émoticônes¹⁴³ que l'on pourrait assimiler à une alerte, un « flash info ». De par leur présentation, ces tweets semblent traiter de manière immédiate le fait divers, comme si l'événement venait de se dérouler à l'instant alors qu'il est déjà passé. De plus, ces tweets annonçant un meurtre ne contiennent que peu de détails et évoqueront surtout la découverte du corps. L'information de cette découverte est alors présentée de manière « brute », accordant un aspect que l'on pourrait interpréter d'immédiat à l'information.

Sur les réseaux sociaux, l'information n'est donc pas immédiate, même si c'est souvent ce que les comptes d'information laissent paraître dans leur manière de la présenter. Mais, même si les faits divers ne sont pas diffusés de manière immédiate et instantanée sur les réseaux sociaux, cela n'exclut pas pour autant le fait que ces informations y circulent peu de temps après les événements. Le début de la diffusion d'un fait divers est généralement marqué par la mise en ligne de publications qui le présente de manière « brute ». C'est à ces premières publications que nous nous intéressons car celles-ci interpellent particulièrement les internautes et sont comme une rupture du quotidien. Ainsi, la diffusion d'un fait divers sur les réseaux sociaux suscite des réactions émotionnelles du public, étant donné son caractère « instantané » qui ressort dans la mise en forme des publications. Les internautes n'attendent pas d'avoir

¹⁴⁰ DEGAND Amandine, « Le multimédia face à l'immédiat. Une interprétation de la reconfiguration des pratiques journalistiques selon trois niveaux », *Communication*, Paris, Vol. 29/1, 2011

¹⁴¹ BARTHES Roland, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Editions Seuil, coll. « Tel quel », 1964

¹⁴² DEGAND Amandine, *loc. cit.*

¹⁴³ Voir par exemple fig. 2 et fig. 3

davantage de détails concernant l'information qui leur est diffusée et réagissent immédiatement aux faits qui leur sont rapportés.

L'annonce de la découverte du corps de Sihem Belouahmia la nuit du 1^{er} au 2 février 2023¹⁴⁴, une jeune femme âgée de 18 ans portée disparue depuis le 25 janvier 2023, a suscité une vague d'émotions chez les internautes. Sa disparition avait largement été diffusée sur les réseaux sociaux. Dès le 2 février, le compte Twitter @le_Parisien, publie un tweet à 8 heures 31 annonçant : « Le corps de Sihem a été retrouvé ». Le public s'émeut de cette découverte :

[Nina] : ❤️ sa maman était déjà dévastée.. mon dieu j'espérais tellement qu'elle soit retrouvée.. J'espère que ce monstre ne sortira plus JAMAIS de prison. Honte à la justice de l'avoir laissé sortir.

Une énorme pensée à la famille.. 🤍🙏😞

[YouYouss'] : Mais on vit dans quel monde ? 🙏🙏 qu'elle Repose en paix 🙏 Force à sa Famille

[bba abdel] : J'avais tellement espéré une autre issue 😞 courage à sa famille puisse Dieu les aider dans cette épreuve

[Simon Mpondo] : Hier encore avec les nouvelles informations qu'on a eu sur cette affaire, on avait (je parle aussi personnellement) l'espoir de retrouver Sihem vivante ; peut-être séquestrée quelque part.. La brutalité de cette nouvelle tombe comme un couperet. Condoléances à la famille. 🙏

Commentaires de « Nina », « YouYouss' », « Ibba abdel » et « Simon Mpondo » le 2 février 2023. Sous le tweet de @le_Parisien publié sur Twitter le 2 février 2023.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1621048604843511813

Fig. 43 – Commentaires d'internautes sous un tweet annonçant que le corps de Sihem Belouahmia a été retrouvé

Nous retrouverons également le même genre de commentaires sous la vidéo TikTok de @hamza.sdt qui évoque davantage de détails en citant notamment les aveux du suspect aux autorités :

¹⁴⁴ DIENIS Jérôme, « Mort de Sihem : Le principal suspect mis en examen pour meurtre », *20 minutes*, publié le 9 septembre 2023 sur <https://www.20minutes.fr/justice/4027144-20230309-mort-sihem-principal-suspect-mis-examen-meurtre>

[Aurelayy] : Mon dieu .. j'espérais vraiment qu'elle sois retrouvée vivante, j'avais beaucoup d'espoir 🙏🏻 🧡 J'imagine pas l'état de sa famille .. 🧡

[tahiti july] : Horrible !!! Pauvre enfant parfois vaudrait mieux faire justice soit même.. condoléances à la famille 🙏🏻

[Gabilulu] : Quelle malheur pour la famille, mes condoléances 🌹

[Cyberblake officiel] : Nous avons espoir de te retrouver en vie mais la cruelle réalité nous rattrapé. Tu ne méritais pas ça ! Reposes en paix ma petite princesse

Commentaires de « Aurelayy », « tahiti july », « Gabilulu » et de « Cyberblake officiel » le 2 février 2023. Sur la vidéo de @hamza.sdt publiée sur TikTok le 2 février 2023. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxb53S2/>

Fig. 44 – Commentaires d'internautes sous une vidéo TikTok à propos de la découverte du corps de Sihem Belouahmia

Ces commentaires nous permettent d'observer l'émotion que l'annonce de la mort de Sihem suscite chez les internautes. De nombreux internautes évoquent leur peine alors que ces derniers avaient espoir que l'on retrouve la jeune femme. Les propos tenus par le public sont souvent accentués par l'emploi d'émoticônes relatives à la tristesse, le deuil, le décès et l'affection. Si les publications qui suivront dans la journée du 2 février 2023 apporteront des détails supplémentaires sur ce fait divers, ces premières publications sont les plus commentées et surtout, suscitent le plus de réactions émotionnelles. Nous pouvons également évoquer les commentaires cités précédemment à propos des meurtres de Lola Daviet et de Victorine Dartois qui ont une forme similaire à ceux que nous venons de citer.

Dans son article « Vers la citoyenneté : l'étape de l'émotion ¹⁴⁵ », Jean-Pierre Esquenazi s'est intéressé aux dynamiques émotionnelles de l'information divulguées par les médias, tout en s'appuyant sur les travaux du philosophe Gilbert Simondon¹⁴⁶. L'auteur, à travers l'exemple de l'attentat du 11 septembre 2001, revient sur les réactions émotionnelles du public vis-à-vis de la médiatisation de l'événement, en détaillant leur procédé. En effet, selon Jean-Pierre Esquenazi, les émotions que suscitent un événement chez le public s'organisent en « phases » et ne sont donc pas linéaires dans le temps. Dans cette idée, l'auteur écrit : « Il s'agit de penser un processus dont une émotion pourrait être un temps, une période ou une phase¹⁴⁷. ».

¹⁴⁵ ESQUENAZI Jean-Pierre, « Vers la citoyenneté : l'étape de l'émotion, *Mots. Les langages du politique*, Paris, 2004, p. 47-56

¹⁴⁶ Notamment l'ouvrage SIMONDON Gilbert, *L'individualisation psychique et collective*, Paris, Aubier, 2007

¹⁴⁷ SQUENAZI Jean-Pierre, *loc. cit.*

Il explique ainsi que, dans un premier temps, le public est bouleversé par l'annonce et les images de l'événement. Durant cette première phase de confrontation avec l'information, le public s'identifie à l'événement, s'imagine qu'il pourrait être à la place des victimes, créant un lien plus personnel avec l'événement. Nous avons effectivement pu observer ce mécanisme de projection dans les commentaires à propos du meurtre de Lola Daviet, où les internautes écrivaient que leurs enfants sont du même âge que la victime et que, par conséquent, ils se sentent d'autant plus touchés par l'annonce du meurtre. Pour en revenir au « choc » que représente l'information, nous pouvons associer cette première phase à la diffusion des premières publications qui annoncent le fait divers. Nous pouvons également affirmer que cette annonce se fait de manière « brutale », étant donné qu'aucun élément ne permettait de prévoir cette fin. Le manque d'informations, lié à l'instantanéité de l'information, contribue également à émouvoir le public, du fait que l'information principale est l'annonce de la découverte de la victime et non le contexte qui l'englobe (contexte qui sera largement diffusé par la suite, souvent de manière progressive).

Ensuite vient l'amenuisement de l'émotion qui serait lié au traitement en continu de l'information : « Mais l'étourdissement collectif ne dure pas. A force d'être ressassées, les images catastrophiques perdent de leur force. Les experts interrogés encore et encore ne savent que répéter la première explication proposée¹⁴⁸. ». C'est effectivement ce qui ressort lorsque l'on s'intéresse aux publications qui suivent l'annonce du fait divers. Les internautes continuent de les commenter mais avec une implication émotionnelle amoindrie. Les commentaires ne seront donc plus l'expression des émotions que suscitent le fait divers mais plus une tentative d'analyse et d'interprétation de celui-ci avec plus de recul sur l'événement. Les internautes prennent de la distance avec le fait divers et mettent de côté les émotions que l'annonce de celui-ci a pu provoquer. Ainsi, Jean-Pierre Esquenazi conclut son exemple : « Le cas du 11 septembre nous éclaire sur un point : le premier sentiment n'est pas fait pour durer ; il doit se conserver, mais sous une forme différente qui permette le déploiement d'une réflexion authentique¹⁴⁹. ».

Si le fait divers a toujours conduit à des réactions émotionnelles chez le public, l'immédiateté ou du moins, le délai relativement court, des publications annonçant un fait divers sur les réseaux sociaux contribue à accentuer ces réactions chez les internautes. En effet, ces publications qui, souvent, reprennent des informations « brutes », font irruption dans les fils

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ *Ibid.*

d'actualité de chacun, provoquant l'effroi et la stupeur des internautes de par leur aspect « instantané ». La confrontation soudaine avec le fait divers amplifie les émotions du public, qui tient à les partager publiquement grâce aux espaces commentaires, hashtags ou publications. Les publications qui seront publiées par la suite par les comptes d'information et qui auront nécessité un travail de recherche plus approfondi afin de fournir les détails du fait divers, suscitent moins de réactions de la part des internautes, qui ont pourtant réagi de manière assez vive lors des toutes premières publications. Cela nous montre bien qu'après l'émoi de l'annonce d'un fait divers s'en suit un amenuisement des émotions du public, qui s'exprimera avec plus de recul sur le fait divers, lassé de la répétition de l'événement sur les réseaux sociaux.

III.A.2. Charge et fragmentation informationnelle du fait divers

Sur les réseaux sociaux, l'information est fragmentée. Cela signifie qu'une même information se décompose souvent en plusieurs publications, parfois publiées par différents comptes d'information¹⁵⁰. Cette décomposition des informations d'un fait divers n'est pas sans incidence sur la compréhension puis l'interprétation du public vis-à-vis de l'événement. En effet, sur les réseaux sociaux, le fait divers n'est pas lu dans son entièreté. Les différentes informations de l'événement sont fragmentées sur les plateformes, faisant que le public ne peut pas comprendre l'entièreté du fait divers étant donné qu'il n'accède qu'à une seule partie des informations. L'internaute peut évidemment, grâce à des recherches, tenter de compléter les informations d'une première publication. Mais, si celui-ci ne s'informe qu'avec les tweets ou les vidéos TikTok de son fil d'actualité et ne cherche pas à compléter les informations des publications mises en avant, sa lecture et compréhension du fait divers ne seront que partielles. La lecture partielle du fait divers est évidente lorsque l'on observe la fragmentation que les comptes d'information opèrent dans leurs publications. Cela se remarque notamment dans le nombre de publications d'un compte d'information pour un même fait divers qui, souvent, est supérieur à un. Ce phénomène est également observable dans les commentaires de certains internautes qui posent des questions à propos de l'événement car ces derniers n'ont pas eu connaissance de certaines informations pourtant communiquées sur les plateformes. Ainsi, nous pouvons citer certains commentaires sous deux vidéos TikTok d'internautes qui s'interrogent quant à certaines informations concernant le meurtre de Lola Daviet :

¹⁵⁰ COMPAGNO Dario, MERCIER Arnaud, MESANGEAU Julien, CHELGHOUM Kamel, « La reconfiguration du pluralisme de l'information opérée par les réseaux socionumériques », *Réseaux*, Paris, La Découverte, No. 205, 2017, p. 91-116

[Kawtar] : Mais pourquoi à la télé ils parlent d'une vengeance par rapport à ses parents ou je sais pas quoi ?

[cbstcccc] : pourquoi 8 personnes en garde à vue ?

Commentaires de « Kawtar » et « cbstcccc » entre le 18 et 19 octobre 2022. Sur la vidéo de @timonthegram publiée sur TikTok le 18 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxpFxKs/>

Fig. 45 – Commentaires d'internautes qui s'interrogent quant au récit du meurtre de Lola Daviet, ne comprenant pas certaines informations

[diamond_kenzi] : mais j'ai pas compris au final cette dahbia de merde est détenue ou non ??!!!!

[Chloe] : Comment elle a pu entrer dans l'appartement de sa sœur si elle n'avait pas de pass ?

[@l.mzdd] : les chiffres il signifient quoi du coup ?

[naruto_sasuke_sakura] : ça fait depuis quand ?

[Melissa Liah] : Et la sœur n'a pas été arrêtée ?

Commentaires de « diamond_kenzi », « Chloe », @l.mzdd, « naruto_sasuke_sakura » et « Melissa Liah » entre le 18 octobre et le 28 novembre 2022. Sur la vidéo de @jolidjo publiée sur TikTok le 18 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxgKk9h/>

Fig. 46 – Commentaires d'internautes qui s'interrogent quant à certaines informations à propos du meurtre de Lola Daviet

Finalement, même si un fait divers devient viral sur les réseaux sociaux, les internautes n'ont qu'une lecture partielle de celui-ci, étant donné la fragmentation des informations de l'événement sur les plateformes.

Afin d'avoir une meilleure compréhension du fait divers sur les réseaux sociaux, les utilisateurs doivent donc recomposer les informations. Dès lors, nous pouvons nous interroger quant à la sélection de l'information. En effet, en recomposant l'information à partir de publications d'un ou plusieurs comptes d'information, l'internaute procède à une sélection de l'information, c'est-à-dire que l'information dont il disposera, dépend de ses choix individuels en termes de sélection. Le choix de nos sources d'information n'est pas neutre et découle de nos opinions ainsi que nos centres d'intérêt. Cela aura pour effet d'influencer la compréhension que les internautes ont du fait divers car la collecte d'information dépend de leurs choix individuels. Eli Pariser a développé la notion de « bulle de filtres » qui signifie que les internautes sont maintenus dans une bulle informationnelle qui les enferme dans un ensemble composé de publications qui se rapprochent de leurs opinions, centres d'intérêts ou

croyances¹⁵¹. En fait, les internautes sont susceptibles d'être confrontés à des informations biaisées étant donné que celles-ci sont diffusées par un média qui se rapproche des opinions de l'utilisateur. C'est ainsi que, sur les réseaux sociaux, le fait divers peut avoir différentes lectures et interprétations du public, car la sélection de l'information n'est pas neutre.

Mais, sur Twitter ainsi que sur TikTok, certains comptes effectuent eux-mêmes la sélection des informations afin de diffuser un contenu plus complet à leur audience. Sur ces réseaux sociaux, l'infomédiation est effectivement pratiquée par de nombreux comptes, ce qui participe au fait que les internautes les considèrent comme étant des sources d'information à part entière. C'est notamment le cas des comptes Twitter @Mediavenir, @GossipRoomOff et @CerfiaFR. Ces comptes rediffusent les faits divers en reprenant les informations déjà publiées par d'autres médias d'information. Mais cela ne signifie pas pour autant que leurs publications sont plus complètes que celles des comptes de journaux quotidiens par exemple. En effet, rares sont les fois où ces comptes n'ont publié qu'une seule publication à propos des faits divers que nous avons évoqués précédemment (voir fig. 38 ; fig. 39 et fig. 40). Nous constatons le même fonctionnement pour les comptes Tiktok @timonthegram, @hamza.sdt, @spookycha2.1, @taykruss et @jolidjo. Ces créateurs de contenu réalisent également un travail de recherche et d'assemblage de l'information en amont de la réalisation de leurs vidéos sur un fait divers. Ils diffusent alors des informations qu'ils ont personnellement assemblées. Si les comptes d'information sur Twitter citent leurs sources, ces comptes TikTok ne le font pas de manière automatique. Il est donc impossible pour le public de vérifier les informations reprises par ces créateurs de contenu. De plus, il arrive que ces créateurs de contenu, qui présentent eux-mêmes l'information en se filmant, émettent, durant leur reconstitution du récit d'un fait divers, leur propre opinion. Ainsi se mêlent information et opinion de la part de comptes pourtant considérés comme des sources d'information par leur public. Les internautes qui s'informent à propos d'un fait divers peuvent donc se retrouver influencés par ces comptes et obtenir des informations biaisées par ces créateurs de contenu. Le passage de l'information par un intermédiaire peut impacter la véracité ou l'objectivité de celle-ci lorsqu'elle sera rediffusée. Enfin, étant donné la multiplicité de ces comptes d'infomédiation qui produisent un travail de recomposition de l'information et offrent au public un plus complet du fait divers, il semble pertinent d'émettre l'hypothèse d'un potentiel détournement du public vis-à-vis des comptes officiels de médias. Si nous ne pouvons vérifier cette possibilité, il n'est pas moins vrai que ces comptes ont un nombre d'abonnés assez conséquent, concurrençant les comptes officiels

¹⁵¹ Selon la définition disponible sur : Anon., « Bulle de filtres », Wikipédia, date inconnue. https://fr.wikipedia.org/wiki/Bulle_de_filtres

d'informations. Leurs abonnés, en choisissant de suivre ces comptes, montrent qu'ils les considèrent comme des sources d'information auxquels ils se fient.

Les informations sélectives, en plus de biaiser l'interprétation de son public, peuvent mener à des confrontations entre internautes. En effet, les internautes, ne disposant pas d'une connaissance égale et homogène en termes d'information, peuvent s'opposer entre eux. Nous remarquons effectivement dans les espaces commentaires des publications portant sur un fait divers, des échanges parfois houleux :

[Melissa Liah] : Et la sœur n'a pas était arrêter ?

[Nor_wwest] : C'est elle qui l'a tué ? T as un cerveau ?

[Jadou] : les complices ça existe aussi dans les crimes 😊 c'est-à-dire une personne qui participe à la commission ou en étant pas l'auteur principal 😊

[Nor_wwest] : Est-ce que tu as entendu qu'on a parlé de la sœur dans les infos ? Donc la petite agatha Christie TikTok doit doser

[Melissa Liah] : tkt j'ai un cerveau c es toi qui a pas compris ce que j'ai dis alors que il le dise bien qu'elle la tuer chez sa sœur à dabia

[Nor_wwest] : Comment tu veux mettre quelqu'un en garde à vu si elle éteint pas là au moment du crime mais réfléchis utilise ton cerveau et non ton cœur

[Melissa Liah] : Ta de la chance qu'on es sur une page comme sa parceque je t aurais jamais laissé me parler comme sa apprend le respect quand tu parle ok

Discussion dans l'espace commentaire entre « Melissa Liah », « Nor_wwest » et « Jadou » le 18 octobre 2022.

Sur la vidéo de @jolidjo publiée sur TikTok le 18 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxgKk9h/>

Nous avons raccourci les échanges car d'autres internautes entretenaient une discussion parallèle dans ce fil de commentaires. Ce fil de discussion entre les trois internautes est plus long, nous l'avons donc coupé en ne citant que certains commentaires, sans modifier le sens de la discussion.

Fig. 47 – Fil de discussion dans les commentaires entre trois internautes qui confrontent les informations que chacun possède, menant à un conflit

[begux] : Merci de donner l'info complète : il s'agit de 4 Algériens

[Cassandra gasmi] : Espèce de raciste ! Pourquoi des algériens et pas des français ? Ou des roumains ?

[Stefano] : Car c'est officiel. ! Et avoir le mot raciste en bouche est tellement facile quand on est très cons ! Qui égorge ? Qui a cette méthode barbare ? Des Ildlandais ?

[Cassandra gasmi] : Je conne car je l'accuse de raciste ! C'est plutôt les raciste qui sont cons et tu en fais parti ?! Nous les algériens (Musulman) on egorge les mouton pour notre fête ! Il ne faut pas tout mélanger , si il egorge ce ne sont pas des Musulman !! Je te le dis

[Lili Vili] : Égorger des moutons, tu parles d'une fête 🤪

[MONA] : Ils on été libéré il faut se mettre à la page

[La Fronde] : FAUX ! Ils sont toujours en garde à vue et vont être déférés.

Discussion dans l'espace commentaire entre « begux », « Cassandra gasmi », « Stefano », « Lili Vili », « MONA » et « La Fronde » entre le 16 et le 17 octobre 2022. Sous le tweet de @le_Parisien publié sur Twitter le 16 octobre 2022 à propos des suspects en garde à vue pour le meurtre de Lola Daviet. Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1581711453467320321

Fig. 48 – Fil de discussion entre six internautes à propos des quatre suspects placés en garde à vue pour le meurtre de Lola Daviet

Le public va se polariser et s'opposer car il ne dispose pas des mêmes informations, tout en prenant en compte que ces informations peuvent être biaisées. Les internautes vont s'opposer et se confronter, ces derniers étant influencés par les informations auxquelles ils ont eu accès. De manière générale, les échanges entre internautes à propos d'un fait divers, qu'il s'agisse de la confrontation d'avis opposés ou non, sont significatifs de la diversité des points de vue et opinions concernant le fait divers. Lors de ces échanges, certains internautes n'hésitent pas à véhiculer une information qu'ils ont pu obtenir à propos du fait divers. Comme les comptes d'infomédiation, cela peut contribuer à la diffusion d'informations non vérifiées ou biaisées par l'interprétation de l'utilisateur. Cela peut effectivement mener à une possible distorsion de l'information car l'information est reprise par un tiers et rediffusée par celui-ci qui va l'expliquer avec ses mots.

La multiplicité des sources d'information du fait divers, que ce soit des internautes, des comptes d'infomédiation ou des comptes de médias officiels, contribue à renforcer la charge informationnelle d'un fait divers. Nous avons pu l'observer sur Twitter, lors du meurtre de Sihem Belouahmia. En effet, la mention du prénom de la victime a été telle qu'il a figuré dans les « Tendances France » de la plateforme, tendance alimentée par plus de 34 400 tweets :



Fig. 49 – Capture d'écran prise le 2 février 2023 de la page « Explorer » sur Twitter, où figurent les tendances. Le prénom « Sihem », en référence à son meurtre, est encadré en rouge

Certains faits divers provoquent effectivement la diffusion d'un nombre conséquent de publications à son propos et, par conséquent, à une quantité importante d'informations. Face à la vague importante de publications liées à un fait divers, les internautes peuvent être amenés à interpréter ce fait divers comme un fait divers « important » et très répandu que ce soit dans les autres médias (télévision, radio...) ou dans la société de manière plus générale. Ainsi, certains faits divers locaux se voient amplifiés par les réseaux sociaux au travers d'une importante propagation de celui-ci.

III.A.3. Fausses informations et rumeurs

Les faits divers, comme l'information de manière générale, doivent faire face à la désinformation, avec notamment la propagation de « fake news » et de rumeurs. Nous pouvons même avancer que le fait divers est particulièrement vulnérable face à ces dérives parce qu'il est intelligible de tous, ne nécessitant aucune connaissance ou information extérieure pour être compris. Dans son article « Les fake news comme concept de sciences sociales », Julien Giry propose une définition des fake news : « Les *fake news* consistent en la mise en circulation volontaire dans l'espace public, en particulier l'espace numérique, par des acteurs sociaux identifiés ou identifiables, d'énoncés performatifs délibérément faux et mensongers dont ils assument la responsabilité énonciative, discursive, politique, voire judiciaire. Ces énoncés mobilisent des affects, des stéréotypes symboliques, des préjugés collectifs ou des cognitions propres à leurs univers d'énonciation et ils sont sciemment conçus afin de tromper le public en

vue de retombées politiques et/ou économiques favorables à leurs auteurs et/ou défavorables à leurs adversaires, opposants ou concurrents¹⁵². ». Mais dans le cas des faits divers, étant donné que les *fake news* ne sont pas toujours divulguées à des fins politiques, nous pouvons apporter un élément de définition supplémentaire. Ainsi, nous pouvons citer une définition complémentaire établie par Dominique Cardon : « Nul doute que la dérégulation du marché informationnel a favorisé la mise en circulation d'un nombre considérable de contenus douteux : certains correspondent aux pratiques habituelles de désinformation dans la compétition politique, d'autres sont intentionnellement destinés à tromper les internautes – les *fake news* –, beaucoup sont des informations trash, mensongères, déformées ou bizarres produites dans l'intention de devenir virales. Les sites qui les diffusent n'ont pas d'intention politique particulière. Leur but est purement commercial : accroître leur trafic pour attirer des revenus publicitaires¹⁵³. ».

Nous pourrions penser que la diffusion de rumeurs et de *fake news* à propos du fait divers date de la création d'Internet puis du développement des réseaux sociaux. Mais nous constatons que le fait divers doit faire face depuis plusieurs siècles à ce phénomène de désinformation. Comme nous l'avons précisé précédemment, le genre est particulièrement enclin à la désinformation, de par son intelligibilité ainsi que de ce à quoi il renvoie (ses significations, peurs communes...). Dans son ouvrage, Roy Pinker¹⁵⁴ revient sur certains faits divers populaires de la fin du XIX^e siècle et du XX^e siècle qui ont beaucoup été repris par la presse, entraînant l'intégration d'éléments fictifs par les rédacteurs tellement ces récits ont été repris. Il questionne ainsi la véracité des récits de certains faits divers très médiatiques de l'époque. Roy Pinker montre à travers son travail que les faits divers sont des récits enclins à la distorsion et la fonctionnalisation, tout en paraissant véridiques ou du moins, en étant interprétés de la sorte par le public.

Pour en revenir aux réseaux sociaux, nous avons pu constater que le fait divers suscite un engouement important et par conséquent, se diffuse rapidement et abondamment. Cette large diffusion sur les plateformes de réseautage mène à la confrontation d'une multiplicité d'informations (en lien avec la « dérégulation du marché informationnel » évoqué par Dominique Cardon) qui, parfois, subissent une distorsion car celles-ci sont reprises par le public

¹⁵² GIRY Julien, « Les *fake news* comme concept de sciences sociales. Essai de cadrage à partir de notions connexes : rumeurs, théories du complot, propagande et désinformation », *Questions de communication*, Paris, Editions de l'Université de Lorraine, No. 38, 2020, p. 371-394

¹⁵³ CARDON Dominique, « Fake news panic : les nouveaux circuits de l'information », dans *Culture numérique*, Paris, Presses de Sciences Po, « Les petites humanités », 2019, p. 261-276

¹⁵⁴ PINKER Roy, *Fake news & viralité avant Internet. Les lapins du Père Lachaise et autres légendes médiatiques*, Paris, CNRS Editions, 2020

ou les médias d'infomédiation. L'engouement du public sur les réseaux sociaux à propos des faits divers mène également à la propagation de rumeurs et de fausses informations, chacun pouvant s'exprimer librement sur le sujet et publier son propre contenu. En fait, les médias ne sont plus les seuls acteurs à l'origine de la désinformation, le public peut également y participer. Ainsi, dans les jours qui suivent l'annonce du meurtre de Lola Daviet, de nombreux internautes évoquent la piste d'un sacrifice d'enfant ainsi que d'un trafic d'organes (cf. Annexe III.A.). Pourtant, parmi les comptes de journaux auxquels nous nous sommes intéressés dans le cadre de ce fait divers (*Le Monde*, *Le Parisien* et *Le Figaro*), aucun n'évoque la piste d'un possible trafic d'organes, d'un rituel ou d'un sacrifice d'enfant.

Dans sa vidéo¹⁵⁵ TikTok dans laquelle @timonthegram annonce le meurtre de Lola Daviet, publiée le 15 octobre 2022, le créateur de contenu affirme : « *La thèse d'un potentiel trafic d'organes est avancé, je vous raconte. [...]* », « *[...] Et dans ce témoignage il explique qu'une jeune femme, dans la trentaine, l'aurait sollicité pour l'aider à porter une lourde caisse. Elle aurait insisté deux fois et toujours selon le témoignage, elle lui aurait fait une promesse d'argent liée à un trafic d'organes. [...]* ». Les sources d'information qui ont été mobilisées pour réaliser cette vidéo ne sont pas citées. Nous pouvons lire certains commentaires de cette vidéo qui portent sur l'hypothèse du trafic d'organes :

[Fleur] : Trafic d'organe c'est réel faites attention à vous

[Jurisprudence] : Ces derniers jours il y'a énormément des histoires sur des trafics d'organes ça peut être en rapport avec , faites attention à vous

[Meenow M73] : Malheureusement ce genre de trafic ne date pas d'hier... toutes les affaires de disparitions non élucidées !!! C'est triste, ça me rends malade

[Clara Paramio] : J'ai vu un gars faire un TikTok sur une meuf d'une vingtaine d'année qui fait du trafic d'organe

Commentaires de « Fleur », « Jurisprudence », « Meenow M73 » et « Clara Paramio » le 15 octobre 2022. Sur la vidéo publiée par @timonthegram sur TikTok le 15 octobre 2022.

Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxphLnY/>

Fig. 50 – Commentaires d'internautes qui semblent valider l'hypothèse d'un trafic d'organes pour l'affaire du meurtre de Lola Daviet

Ces commentaires nous montrent que les internautes croient qu'il s'agit d'un meurtre lié au trafic d'organes. En effet, à aucun moment, cette piste n'est remise en question. En plus des

¹⁵⁵ Vidéo publiée par @timonthegram sur TikTok le 15 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxphLnY/>

mots prononcés par l'influenceur dans sa vidéo qui a généré plus de 5 millions de vues, ces commentaires viennent contribuer à la diffusion de cette rumeur, étant donné qu'ils la reprennent.

L'avocat de la famille Daviet est par la suite interrogé en direct par BFMTV le lundi 17 octobre 2022, soit trois jours après le meurtre, et affirme : « *Je trouve absolument inhumain de laisser circuler des rumeurs qui ne sont pas vérifiées [...] qui n'ont, à aucun moment, été envisagées dans la procédure [...] Alors, il y en a deux auxquelles je pense principalement. Tout d'abord la question relative au trafic d'organes [...] ça n'a jamais fait partie des débats [...] La seconde rumeur qui circule consisterait à parler de rituel sur des enfants, là aussi c'est n'importe quoi. Ça ne fait pas partie des débats en cause dans le cadre de l'instruction. Il faut donc que ces rumeurs cessent. [...]*¹⁵⁶ ». Le lendemain, @jolidjo publie une vidéo¹⁵⁷ sur TikTok dont la description est la suivante : « L'hypothèse de sacrifice dans l'affaire Lola [...] ». Le créateur de contenu commence sa vidéo en disant : « *Lola, 12 ans, a-t-elle été victime d'un sacrifice humain dans un rituel de sorcellerie ? Cette hypothèse fait grand bruit, je vous explique tout. [...]* ». Alors que la veille, l'avocat de la famille a publiquement réfuté la rumeur d'un potentiel sacrifice d'enfant en affirmant que cette « piste » n'en est pas une, l'influenceur affirme à la fin de sa vidéo : « *A prendre bien évidemment avec des pincettes puisque l'enquête est toujours en cours, et toutes les pistes sont étudiées.* ». À nouveau, aucune source ne sera citée dans cette vidéo. Parmi les 486 commentaires de cette vidéo, nous pouvons lire les suivants :

[Louise Alexia Marcha] : Si c'est les réseaux satanique, jamais la vérité sera dans la presse !!

[WestaFs] : Oui quand j'y pense cest logique ...

[Shisto N] : Une photo de Lola petite montre un trait bien défini sur sa main c pr ça que cette piste est probable

[Sephora Sephora] : oui sa existe ces très dangereux

[Myri] : Je pense que c'est vrai l'autre singlé a même bu son sang

Discussion dans l'espace commentaire entre « Louise Alexia Marcha », « WestaFs », « Shisto N », « Sephora Sephora » et « Myri » le 18 octobre 2022. Sur la vidéo <https://vm.tiktok.com/ZGJxp5Y25/>

Fig. 51 – Fil de discussion dans l'espace commentaire entre des internautes qui semblent approuver la théorie selon laquelle Lola Daviet aurait été tuée dans le cadre d'un rituel spirituel

¹⁵⁶ Propos tenus par Maître Alexandre Salva, avocat de Lola Daviet, dans sa prise de parole en direct diffusée par BFMTV, le 17 octobre 2022. Source : https://www.bfmtv.com/police-justice/meurtre-de-lola-pour-l-avocat-de-la-principale-suspecte-le-traffic-d-organes-n-est-pas-un-sujet-et-ne-fait-pas-partie-des-debats_VN-202210170707.html

¹⁵⁷ Vidéo publiée par @jolidjo sur TikTok le 18 octobre 2022. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxp5Y25/>

Les commentaires montrent que les internautes croient en cette hypothèse, étant donné que ceux-ci n'émettent aucun doute. Dans sa vidéo, @jolidjo explique que beaucoup (essentiellement des internautes) parlent de la légende des enfants *zouhris*, un rituel de sorcellerie. Il s'agit de crimes rituels commis à l'encontre d'enfants ayant certaines caractéristiques. Ainsi nous pouvons citer l'explication suivante à propos des sacrifices d'enfants dits *zouhris* : « Au Maroc, il existerait encore dans certaines contrées reculées, le kidnapping d'enfants suivis de mutilations ou de meurtre destinés à des rituels occultes. Le sang de ces enfants, dit *zouhris* (qui signifie porte-bonheur), sont utilisés notamment pour la recherche de trésors mais aussi pour des motifs familiaux. Il doit présenter entre autres comme caractéristiques de ne pas avoir atteint la puberté, d'avoir des yeux très clairs et différents l'un de l'autre, et avoir une ligne continue traversant la paume de la main¹⁵⁸. ». Les internautes considèrent donc que Lola Daviet serait un enfant *zouhri* car elle aurait ces caractéristiques. D'autres créateurs de contenu ont également publié des vidéos sur le sujet, vidéos dans lesquelles ceux-ci valident la théorie selon laquelle Lola Daviet serait un enfant *zouhri* (cf. Annexe III.B.). C'est ainsi que la rumeur s'est diffusée sur les réseaux sociaux, tant de la part des créateurs de contenu que des internautes. En plus des espaces commentaires, certains internautes ont publié du contenu à propos du possible lien entre un crime rituel et le meurtre de Lola Daviet. En effet, sur Twitter, certains internautes ont publié des tweets à propos de cette rumeur (cf. Annexe III.B.). Cette rumeur a donc été véhiculée par un nombre important de publications qui ont ensuite à nouveau été partagées par leur public, augmentant sans cesse son audience.

Finalement, sur les réseaux sociaux, le fait divers est particulièrement sensible aux fausses informations et rumeurs. La multiplicité des acteurs de l'information favorise la reprise de fausses informations, ceux-ci ne pouvant pas toujours vérifier leurs sources à cause du temps restreint qui leur est accordé pour publier du contenu. Aussi, la fragmentation de l'information semble jouer un rôle important dans la propagation de fausses informations. Les internautes peuvent avoir consulté une première publication évoquant une piste dans l'enquête et ne pas consulter la publication suivante qui démentira la piste précédemment évoquée. C'est par exemple le cas pour les deux vidéos publiées par @timonthegram sur TikTok. Dans sa première vidéo celui-ci expliquait que la piste d'un trafic d'organes est étudiée dans l'enquête du meurtre de Lola Daviet. Dans sa seconde vidéo¹⁵⁹, @timonthegram explique que, finalement, cette piste

¹⁵⁸ Anon., section « Assassinats rituels », « Meurtre rituel », Wikipédia.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Meurtre_rituel

¹⁵⁹ Vidéo publiée le 18 octobre 2022 par @timonthegram sur TikTok. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxsRobB/>

a été abandonnée. Sa première vidéo a été visionnée plus de 5 millions de fois et sa deuxième vidéo 398 400 fois. L'écart des nombres de vues entre les deux vidéos est très important et montre que les internautes ayant vu la première n'ont sûrement pas vu celle qui suit. En se limitant à cette première vidéo, les internautes sont restés sur la piste du trafic d'organes qui n'avait pas encore été démentie. Dans la même idée, certains créateurs de contenu ne semblent pas avoir vérifié les informations diffusées par d'autres comptes d'information car ceux-ci reprennent des informations pourtant démenties ailleurs. Du côté des internautes, ceux-ci sont également des acteurs dans la diffusion de rumeurs à propos des faits divers. Que ce soit dans les espaces commentaires, dans leurs publications ou dans les publications qu'ils partagent à leur audience, les internautes jouent un rôle important dans la diffusion de fausses informations. A noter que les internautes sont particulièrement vulnérables face à ces rumeurs car selon leurs croyances, intérêts et opinions, beaucoup de contenu reprenant de fausses informations peut leur être proposé par l'algorithme. Nous retrouvons ici aussi la notion de « bulle de filtres » qui peut contribuer à enfermer l'internaute dans un contenu véhiculant de fausses informations et rumeurs. Ces fausses informations altèrent totalement leur réception et leur interprétation du fait divers car certains internautes peuvent facilement y croire, ces rumeurs étant en accord avec leurs croyances ou paraissant véridiques.

Le traitement du fait divers sur les réseaux sociaux impacte la manière dont il sera reçu chez les internautes. Cela s'explique en partie par les nombreux phénomènes provoqués par les réseaux sociaux sur le milieu de l'information de manière générale. Nous avons pu voir comment est-ce que ces phénomènes impactent le fait divers et donc, par conséquent, la lecture que fera le public de l'événement. La fragmentation informationnelle semble beaucoup impacter la réception du fait divers par les internautes, provoquant souvent une lecture biaisée du fait divers, lecture également liée aux bulles de filtres.

III.B. Le rôle social du fait divers dans la société numérique

Par le passé, les faits divers étaient beaucoup employés afin de cadrer les comportements et de rappeler au peuple les risques d'entraver les normes sociales. Aujourd'hui, le traitement du fait divers sur les réseaux sociaux par les comptes d'information se veut plus neutre, ceux-ci ne sortant pas du cadre de l'information. Dès lors, comment rendre compte du rôle social du fait divers dans la société numérique ? Ce sont en fait les internautes qui, dans leur interprétation du récit, lui associent des significations, un message. Les internautes vont partager à leur

audience leur interprétation du fait divers, utilisant le fait divers comme un moyen de faire passer un message.

III.B.1. Signifier les maux de la société

Le fait divers est, depuis sa naissance, porteur de significations ou du moins, il s'est toujours vu attribuer un sens, une signification. En effet, nous l'avons vu, « Anecdotes et vains, les faits divers ne rencontrent aucun écho dans l'espace public. Néanmoins, comme toute production discursive, cette chronique parle ; elle véhicule des messages et produit des systèmes de signification qui sont vraisemblablement – au moins partiellement – entendus par les lecteurs¹⁶⁰. ». Aux débuts du fait divers, on remarquait alors la volonté des canardiers de sensibiliser le peuple quant aux effets de l'écart des normes religieuses. Si les mœurs ont changé depuis, il n'en est pas moins vrai que jusqu'à la fin du XIX^e siècle, on a continué d'employer les faits divers comme un moyen de contrôler et de réguler les comportements en alimentant les récits de « leçons de morale ». Les significations du fait divers étaient alors mises en avant dès leur rédaction. Aujourd'hui, si l'on s'intéresse à la manière dont les faits divers sont présentés sur les réseaux sociaux par les comptes d'information, nous constatons que ces derniers se gardent de commenter explicitement les faits, se contentant d'expliquer les événements tels quels. La signification du fait divers a donc évolué et s'exprime aujourd'hui par différents moyens.

Tout d'abord, les internautes peuvent, dans leur interprétation, faire ressortir ce que le fait divers signifie pour eux. Ainsi, nous retrouvons à plusieurs reprises, pour différents faits divers, la mise en avant de symboles, significations dont le fait divers serait porteur, selon les internautes. Nous pouvons par exemple évoquer le sentiment d'insécurité que le fait divers suscite chez le public. C'est, du moins, de la sorte que les internautes interprètent le fait divers, notamment lorsqu'il s'agit de meurtres dont le mobile n'est pas toujours évident (car la victime est perçue comme une personne « innocente » qui n'a pas « mérité » ce qui lui est arrivé). Lorsqu'un tel événement a lieu et est repris sur les réseaux sociaux, le public reçoit le fait divers comme une marque de l'augmentation de l'insécurité, de la violence et de la criminalité. Quelques jours après le meurtre de Lola Daviet, Justine Vayrac, âgée de 20 ans, est portée

¹⁶⁰ AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle. Enjeux de la naissance d'un genre éditorial », Questions de communication, Paris, No. 7, 2005, p. 233-250

disparue le 23 octobre 2022. Elle sera retrouvée morte le 27 octobre¹⁶¹, après que le suspect, placé en garde à vue deux jours après la disparition, ait avoué avoir tué la jeune femme. Ce meurtre devient à son tour viral, tant sur Twitter que sur TikTtok, les comptes d'information s'emparent de l'affaire et exposent les faits. Dès lors, les internautes, encore marqués par le meurtre de Lola Daviet, réagissent à ce fait divers en l'associant à l'augmentation de la dangerosité de la société. Ce fait divers suscite chez eux un sentiment de peur et d'angoisse vis-à-vis du monde qui les entoure. Nous pouvons par exemple citer les commentaires sous le tweet de @le_Parisien qui annonce que le suspect a avoué avoir tué Justice Vayrac :

[la cuisine pour les nouilles] : Normal que ce monde part en vrille la violence c'est banalisé quand tu ouvre tiktok que des jeunes filles dénudées, la tv qui véhiculent toutes formes de violences, la télé réalité qui incitent à l'argent facile etc...et c'est pas fini cest que le commencement

[Leo] : Bah Putin la France devient quoi en fin ?

[Korix] : Sa me déchire le cœur de voir sa dans quel monde vit-on aujourd'hui 20 ans un enfant de 2 ans laisser derrière sa fais peur l'avenir de l'être humain quel puisse reposer en paix au moins

Commentaires de « la cuisine pour les nouilles », « Leo » et « Korix » le 27 octobre 2022. Sous le tweet publié par @le_Parisien sur Twitter le 27 octobre 2022.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1585610010737971200

Fig. 52 – Commentaires d'internautes qui réagissent à l'annonce du meurtre de Justine Vayrac

[Jean Gallé] : Quelle cruauté encore une fois ! C'est quoi cette violence de dingue qui se propage dans la tête de ces agresseurs ? Pas une semaine ne passe dans ce genre d'agression ! Et en plus c'était une jeune maman qui fera un orphelin. Monde de taré !

Commentaire de « Jean Gallé » le 27 octobre 2022. Sous le tweet publié par @le_Parisien le 27 octobre 2022.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1585688453416615941

Fig. 53 – Commentaire d'un internaute qui réagit aux aveux du coupable du meurtre de Justine Vayrac

¹⁶¹ Selon les informations de l'article mis en ligne par *Franceinfo* le 26/10/2022 et mis à jour le 27/10/2022 : https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/ce-que-l-on-sait-de-la-disparition-de-justine-vayrac-une-jeune-femme-de-20-ans-en-correze_5440987.html

Les commentaires de la vidéo Tiktok de @jolidjo montrent une interprétation du meurtre similaire :

[Angie_Merckx] : Le monde par en cacahuète c'est un truc de dingue

[Mathilde] : Faites attention à vous les filles, on est plus en sécurité nulle part

[YEL] : Le monde devient trop sombre faut faire attention

[Morgane lyham] : Les tueur devienne de plus en plus jeune on est à l'abri de rien le monde part en vrille ça fait flipper

[kiyana] : je sors plus.

[Alisonn] : comment doit élever nos enfants.. j ai trois filles..je dois les enfermer pour leur sécurité. le monde ne tourne pas rond

[leslie] : le monde va extrêmement mal.. je commence à angoisser à l'idée de sortir même juste pour aller à mon travail..

[thomas] : ce que j'en pense c'est qu'on es pas en sécurité nulle part même en pleine campagne alors faites attention à vous tous

Commentaires de « Angie Merckx », « Mathilde », « YEL », « Morgane lyham », « kiyana », « Alisonn », « leslie » et « thomas » le 27 octobre 2022.

Sur la vidéo de @jolidjo publiée sur TikTok le 27 octobre 2022.

Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxs465e/>

Fig. 54 – Commentaires d'internautes qui réagissent à une vidéo dans laquelle est raconté le récit du meurtre de Justine Vayrac

Ces réactions semblent surtout être le résultat du caractère viral du fait divers. En effet, étant donné que de nombreux faits divers sont diffusés sur les réseaux sociaux, les internautes ont l'impression que ces récits sont de plus en plus nombreux. D'autant plus que, comme nous l'avons dit précédemment, un fait divers local sans grande incidence peut facilement être traité par les réseaux sociaux avec un degré d'importance plus conséquent. Ce serait donc, en partie, la répétition des récits de fait divers dans le paysage numérique qui conduit le public à l'interpréter comme une preuve de la violence croissante de notre société. C'est d'ailleurs ce qu'a exprimé Anne-Claude Ambroise-Rendu à propos des faits divers du début du XX^e siècle : « Aux alentours de 1900, l'accumulation et la longueur des récits d'agressions et de crimes font volontiers croire au lecteur qu'il assiste à un raz-de-marée criminel¹⁶². ». Cela rejoint l'idée Roland Barthes¹⁶³ selon laquelle les significations du fait divers ressortent grâce à l'effet de

¹⁶² AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle. Enjeux de la naissance d'un genre éditorial », *loc. cit.*

¹⁶³ BARTHES Roland, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Editions Seuil, coll. « Tel quel », 1964

répétition de celui-ci. Ainsi, la diffusion des faits divers sur les réseaux sociaux amène le public à interpréter les affaires comme une preuve de l'augmentation de la criminalité et de la dangerosité en société.

Le fait divers est également employé par les internautes pour sensibiliser le public, voire la société, face à des problèmes sociaux. Nous pouvons notamment évoquer le cas des « féminicides » qui correspondent au « Meurtre d'une femme ou d'une jeune fille, en raison de son appartenance au sexe féminin. Crime sexiste, le féminicide n'est pas reconnu en tant que tel par le Code pénal français¹⁶⁴. ». Le terme est en tout cas reconnu et défini. Le 13 février 2023, le corps d'Assia Matoug est découvert dans un parc à Paris. Les comptes d'information annoncent sur Twitter « Le corps d'une femme découpé en morceaux vient d'être découvert dans un sac, au parc des Buttes-Chaumont, à #Paris¹⁶⁵. ». Les détails de la découverte suscitent l'effroi des internautes et le fait divers devient viral à la suite de cette annonce. Quelques jours plus tard, le mari de la victime avouera avoir tué sa femme, acte lié à « [...] des rancœurs au sein du couple [...]»¹⁶⁶. L'identité du coupable ainsi que ses aveux seront également diffusés sur les réseaux sociaux. Rapidement, nous verrons se diffuser des publications d'internautes qui qualifient ce meurtre de féminicide, défendant la cause féministe et visant à rappeler l'importance de ce combat. Nous pouvons, à titre d'exemple, citer les tweets suivants :



Fig. 55 – Tweet publié par @beeyouss sur Twitter le 23 février 2023.

Source :

<https://twitter.com/beeyouss/status/1628823480002048004>

¹⁶⁴ Définition de « féminicide » du dictionnaire *Larousse*.

Source : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/f%C3%A9minicide/188519>

A noter que le crime conjugal est reconnu par le Code pénal mais n'est pas généré.

¹⁶⁵ Tweet publié par @GossipRoomOff sur Twitter le 13 février 2023.

Source : <https://twitter.com/GossipRoomOff/status/1625157192243347461>

¹⁶⁶ Article du journal *20 Minutes* publié le 24/02/2023.

Source : <https://www.20minutes.fr/faits-divers/4025315-20230224-corps-retrouve-buttes-chaumont-mari-avoue-avoir-tue-femme>



Fig. 56 – Tweet publié par @glechequer sur Twitter le 21 mars 2023. Il s’agit de l’adjoint au maire de Montreuil. Source : <https://twitter.com/glechequer/status/1638269778610515972>



Fig. 57 – Tweet publié par @mellow_pom sur Twitter le 24 février 2023. Source : https://twitter.com/mellow_pom/status/1629210120361070597

Finalement, les meurtres de femmes par un homme ne sont plus interprétés comme de « simples » faits divers, ils sont définis comme « un crime patriarcal et donc systémique¹⁶⁷ » et s’inscrivent donc dans le combat féministe. C’est d’ailleurs l’idée exprimée par Margaux Cassan : « [...] il faut donner au terme de « féminicide » le sens qui lui revient, c’est-à-dire faire en sorte que ces meurtres soient compris comme un fait social et non plus comme une série de meurtres ponctuels perpétrés sur des femmes. [...] Il sous-entend que les femmes sont

¹⁶⁷ GIACINTI Margot, « Nous sommes le cri de celles qui n’en ont plus : historiciser et penser le féminicide », *Nouvelles Questions Féministes*, Paris, Editions Antipodes, Vol. 39, 2020, p. 50-65

tuées parce qu'elles sont des femmes et non pour leur personne, dans leur singularité. En cela, @@le féminicide n'est pas réductible au fait divers ou au drame intime¹⁶⁸. ». C'est ainsi que, sur les réseaux sociaux, les meurtres de femmes par un homme de leur entourage deviennent un argument illustrant les combats du féminisme car mettant en lumière les violences subies par les femmes.

Du côté des comptes d'information, nous l'avons vu, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les journaux associaient les faits divers qu'ils traitaient à des significations, le tout dans une visée « éducative ». Aujourd'hui, les comptes d'information sur les réseaux sociaux semblent vouloir s'éloigner de cette présentation du fait divers, en se contentant d'exposer les faits, laissant le public interpréter lui-même le récit. Cette volonté se ressent notamment pour les journaux auxquels nous nous intéressons : *Le Monde*, *Le Parisien* et *Le Figaro*. En revanche, les comptes d'infomédiation semblent parfois céder à ce besoin de faire signifier le fait divers. Ainsi, nous avons pu relever le tweet suivant, publié par le compte Twitter @CerfiaFR le 27 octobre 2022 (13 jours après le meurtre de Lola et le jour même de la découverte du corps de Justine Vayrac) :

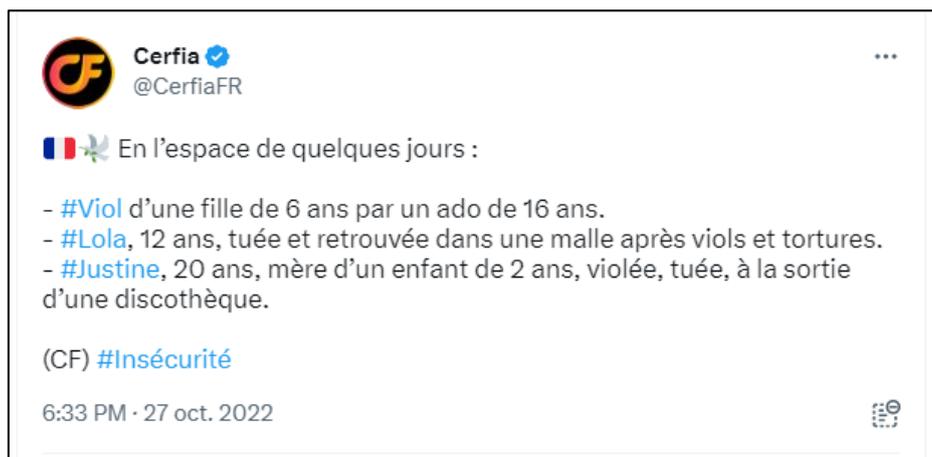


Fig. 58 – Tweet publié par @CerfiaFR sur Twitter le 27 octobre 2022.

Source : <https://twitter.com/CerfiaFR/status/1585671025496317954>

Nous pouvons voir sur le tweet ci-dessus que ce compte d'information, en citant simplement les trois faits divers « marquants » du mois d'octobre 2022, veut en faire ressortir un message. En effet, le compte n'hésite pas à évoquer à nouveau les sévices subis par les trois victimes ainsi que le jeune âge des victimes, toutes de sexe féminin. Sans rédiger de commentaires à ces faits, le compte termine son tweet par « #Insécurité ». Nous pouvons en déduire qu'en évoquant ces faits divers, le compte d'infomédiation souhaite montrer une insécurité que l'on pourrait interpréter comme croissante, étant donné que les trois affaires ont eu lieu durant le même mois.

¹⁶⁸ CASSAN Margaux, « On tue une femme », *Etudes*, Paris, S.E.R., 2020, p. 45-55

A nouveau, nous constatons que le fait divers prend un sens et une signification lorsqu'il se répète dans le temps. Ces trois faits divers repris dans ce tweet ne seraient donc plus des cas isolés mais le résultat de l'augmentation de l'insécurité dans le pays. Mais ce tweet n'indique aucune donnée statistique pouvant valider ce sentiment de hausse de l'insécurité.

Si l'on s'intéresse aux chiffres de l'insécurité et de la délinquance de l'année 2022, publiés par le Ministère de l'Intérieur le 31 janvier 2023¹⁶⁹, nous constatons une augmentation de la délinquance en tout genre. Les homicides enregistrent une augmentation de 8% et les violences sexuelles 11% durant l'année 2022. Certes ces données révèlent une augmentation de ces actes mais si l'on compare aux années précédentes, ce taux d'augmentation semble se maintenir, n'indiquant pas d'augmentation significative. Dans les premières lignes de ce rapport, nous pouvons d'ailleurs relever l'analyse suivante qui résume les chiffres de l'année 2022 : « En France, la quasi-totalité des indicateurs de la délinquance enregistrées sont en hausse en 2022 par rapport à l'année précédente. Ces hausses poursuivent celles observées avant la crise sanitaire pour les homicides, les coups et blessures volontaires, les violences sexuelles et les escroqueries enregistrées par la police et la gendarmerie¹⁷⁰. ». Finalement, ce genre de publication sur les réseaux sociaux ne permet pas d'indiquer une vérité statistique mais participe plutôt à faire accroître ce sentiment de peur et d'insécurité chez le public.

III.B.2. Fait divers et politique : la « récupération politique » sur les réseaux sociaux

Le fait divers fait parfois l'objet d'une « récupération politique », c'est-à-dire qu'il est employé par une ou des personnes politiques en tant qu'instrument afin de véhiculer un message politique. Le public peut également interpréter le fait divers comme étant lié à la politique, en s'appuyant dessus pour exprimer son opinion politique. De manière générale, selon ces interprétations, le fait divers serait le résultat d'un dysfonctionnement du système politique. En fait, nous retrouvons ici des similitudes avec l'emploi du fait divers pour désigner un problème ou une cause sociale, car le fait divers est vu comme un « signe ». Le fait divers se voit alors doté d'un message politique, message attribué a posteriori selon les interprétations. Si cette interprétation politique du fait divers est observable sur les réseaux sociaux, ce phénomène a

¹⁶⁹ Ces données ont été établies par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Interstats Analyse n°54, parution le 31 janvier 2023 sur le site du Ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/insecurite-et-delinquance-en-2022-premiere-photographie>

¹⁷⁰ *Ibid.*

préexisté à ces plateformes et existe en dehors de celles-ci. En effet, le fait divers est depuis longtemps sujet à une lecture politique de l'événement. Nous pouvons par exemple évoquer l'Affaire Paul Voise qui a eu lieu quelques jours avant l'élection présidentielle de 2002. Cet homme alors âgé de 72 s'est fait agresser à son domicile. Les agresseurs l'ont également racketté puis ont mis le feu à sa maison. Paul Voise sera ensuite interviewé pour un journal télévisé, le visage blessé, encore choqué de son agression. Ce fait divers a largement été repris par les médias d'information. Ensuite, « Deux jours plus tard, au soir du dimanche 21 avril 2002, le candidat de l'extrême droite Jean-Marie Le Pen se retrouve au second tour de l'élection présidentielle et le candidat de la gauche Lionel Jospin est éliminé¹⁷¹. ». Beaucoup, dont des hommes politiques, ont affirmés que la médiatisation de ce fait divers a eu un effet sur l'opinion publique, conduisant à augmenter les votes en faveur de Jean-Marie Le Pen. En effet, ce fait divers a été interprété par l'opinion publique comme le signe de l'augmentation de l'insécurité, ce qui aurait orienté les votes vers l'extrême droite.

Pour en revenir aux réseaux sociaux, la plupart des personnalités politiques sont présentes sur les plateformes car ce sont pour eux un moyen de communication et de promotion. Nous allons notamment nous intéresser à Twitter où la présence politique est plus importante que sur TikTok. Sur Twitter, les internautes ne sont pas les seuls à réagir aux faits divers, les personnalités politiques s'expriment également sur le sujet, à travers leurs publications. Publier sur un fait divers leur permet généralement d'exprimer leurs idées politiques, tout en renforçant leurs prises de position. Dans ce cas, le fait divers est employé à titre d'exemple concret, qui vient illustrer les idées politiques défendues.

A titre d'exemple, nous pouvons commencer par citer le tweet de Isabelle Rome, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances de la France. Dans ce tweet, elle qualifie le meurtre d'Assia Matoug de féminicide et annonce le lancement d'un dispositif d'aide aux victimes des violences conjugales, le « Pack Nouveau Départ ». Isabelle Rome emploie donc le meurtre d'Assia Matoug comme un rappel de la cause qu'elle défend au sein du Gouvernement. Ce fait divers lui permet également de promouvoir le nouveau dispositif qu'elle initie. La Ministre intègre dans son tweet un article du journal *Libération* afin d'exposer à nouveau le fait divers. A la lecture de ce tweet, un lien se crée entre le meurtre d'Assia Matoug et la mise en place du dispositif « Pack Nouveau Départ ».

¹⁷¹ Description de l'émission « Le cauchemar de l'affaire Paul Voise : du fait divers à l'incendie médiatique », *France Inter*, publié le 29 avril 2019. Source : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/affaires-sensibles/le-cauchemar-de-paul-voise-du-fait-divers-a-l-incendie-mediatique-2634408>



Fig. 59 – Tweet publié par @RomeIsabelle sur Twitter le 24 février 2023. Source : <https://twitter.com/RomeIsabelle/status/1629171485855080448>

Pour le meurtre de Victorine Dartois, le Président du parti Les Républicains (parti politique gaulliste et libéral-conservateur français), Éric Ciotti, explique dans son tweet que, selon lui, le coupable doit être condamné à une perpétuité « réelle et incompressible ». Aussi, il insiste sur le jeune âge de la victime, afin de renforcer l'aspect « injuste » et « tragique » du crime. Le tweet comprend également une photographie de la victime où nous pouvons la voir souriante. Éric Ciotti évoque ensuite le fait que le meurtrier était connu des services de police car ce dernier avait déjà commis des délits. Ces premières lignes du tweet, qui reprennent les circonstances du meurtre de Victorine, viennent finalement appuyer son opinion à propos de la condamnation du coupable. Le meurtre de Victorine est donc un moyen pour ce Président de parti d'exprimer son positionnement par rapport aux politiques sécuritaires. En effet, Éric Ciotti défend l'accentuation de ces politiques (abaissement de l'âge de la majorité pénale,

augmentation du nombre de places en prison...¹⁷²). Nous pouvons également constater que ce tweet exploite l'« innocence » de la victime, que ce soit en évoquant son âge ou en reprenant une photographie de celle-ci. En s'appuyant sur l'attendrissement du public, Éric Ciotti fait la promotion de sa position par rapport aux politiques sécuritaires du pays.



Fig. 60 – Tweet publié par @ECiotti sur Twitter le 16 octobre 2020.

Source :
<https://twitter.com/ECiotti/status/1316986267297603584>

Le meurtre de Lola Daviet a suscité un engouement important chez les personnalités politiques. En effet, la situation de la suspecte, Dahbia Benkired, a beaucoup fait réagir. Cette dernière, d'origine algérienne faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) depuis 2019. La non-exécution de cette OQTF a été, à plusieurs reprises, dénoncée par

¹⁷² Anon., « Eric Ciotti », Wikipédia, date inconnue. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ric_Ciotti

les partis de droite et d'extrême droite sur les réseaux sociaux, ceux-ci faisant donc usage de ce fait divers pour véhiculer leurs opinions politiques concernant les politiques migratoires.

Sur Twitter, Éric Zemmour, Président du parti d'extrême droite Reconquête et candidat à l'élection présidentielle de 2022, s'est exprimé à de nombreuses reprises sur le meurtre de Lola Daviet. Le 17 octobre 2022, lorsque les médias d'information diffuse l'identité et la situation de la principale suspecte, Éric Zemmour publie le tweet suivant :



Fig. 61 – Tweet publié par @ZemmourEric sur Twitter le 17 octobre 2022.

Source : <https://twitter.com/ZemmourEric/status/1582092711318155264>

Ainsi, Éric Zemmour expose ses idées quant à la politique d'immigration française en liant le meurtre de Lola Daviet à la situation irrégulière de la suspecte. Il emploie également le terme de « francocide » qui signifie « Qui détruit ce qui est français¹⁷³. ». Le Président de Reconquête a d'ailleurs défini ce terme lors de son meeting le 11 septembre 2022 : « *Je vous invite à ne plus parler de faits divers pour décrire les méfaits de la diversité. Le tabassage, le viol, le meurtre, l'attaque au couteau d'un Français ou d'une Française par un immigré n'est pas un fait divers. Pas plus un fait divers que le meurtre d'une femme par son mari. C'est un fait politique, que j'appellerai désormais francocide¹⁷⁴.* ». Il exprime donc clairement l'idée selon laquelle le fait divers n'est pas à comprendre comme un crime en tant que tel comme un « fait politique ». Le fait divers est selon lui, doté d'une forte connotation politique, qui ne peut être ignorée. Pour justifier l'emploi de ce terme, Éric Zemmour compare dans son discours le « francocide » et le « féminicide ». En effet, ce dernier part du constat que, comme le meurtre d'une femme par son mari est qualifié de féminicide, le meurtre d'un français parce qu'il est français serait, par

¹⁷³ Définition de Anon., « francocide », Wiktionnaire. Source : <https://fr.wiktionary.org/wiki/francocide>

¹⁷⁴ Zemmour Média, « Université d'été de Reconquête. Discours d'Eric Zemmour (11 septembre 2022), sur YouTube, publié le 11 septembre 2022, de 48 min 36 à 49 min. Source : https://www.youtube.com/watch?v=tJ3qiP_zG54

conséquent, un « francocide ». C'est ainsi que nous pouvons dire qu'Éric Zemmour fait usage du fait divers en tant que démonstration de sa position politique. Il juge en effet que son action politique concernant les politiques migratoires aurait pu empêcher le meurtre de Lola Daviet. Cela s'observe notamment dans le tweet ci-dessous, tweet dans lequel le Président Reconquête interroge le Gouvernement quant à son exécution des OQTF :



Fig. 62 – Tweet publié par @ZemmourEric sur Twitter le 19 octobre 2022.

Source : <https://twitter.com/ZemmourEric/status/1582689000699019264>

Nous pouvons voir grâce aux tweets du Président Reconquête ainsi qu'à son discours à propos des faits divers que celui-ci les interprète comme un signe du dysfonctionnement de la politique, lui permettant d'illustrer ses opinions, opinions qui seraient la solution face à ces meurtres. Finalement, ces personnalités politiques opèrent une sélection de l'information, c'est-à-dire que celles-ci vont choisir de s'appuyer sur un détail, un aspect ou un événement précis du fait divers dont il est question afin de promouvoir leurs idées. En effet, dans les tweets que nous avons cités, il n'est pas question du contexte, du mobile ou du déroulement du crime, il est surtout question de l'identité des coupables ou de la qualification de leurs actes. Le fait divers est donc lu partiellement afin d'en faire ressortir un message politique. La lecture du fait divers par les

politiques varie en fonction de la diversité des positions politiques. Nous pouvons également ajouter que certains faits divers comme par exemple le meurtre de Justine et celui de Leslie et Kévin n'ont pas été repris par les personnalités politiques sur les réseaux sociaux. Cela nous amène à penser que le fait divers n'est interprété politiquement que si celui-ci comprend certaines caractéristiques exploitables par les politiques afin de véhiculer une idéologie.

Comme nous l'avons dit, l'affaire Lola a eu une forte résonance politique sur les réseaux sociaux. Mais ce phénomène s'est largement répandu à l'extérieur des plateformes, allant jusqu'à être évoqué à l'Assemblée Nationale. Les parents ont d'ailleurs demandé par la suite à ce que le meurtre de leur fille ne soit plus utilisé à des fins politiques. La récupération politique du fait divers s'opère donc par les politiques ainsi que par les internautes sur les réseaux sociaux. Mais ce phénomène n'est pas propre aux réseaux sociaux puisqu'il se fait surtout à l'extérieur de ceux-ci. En revanche, cette lecture politique des faits divers a tout de même une certaine importance sur les réseaux sociaux, notamment sur Twitter. Ainsi, la plateforme joue un rôle important dans la « récupération politique » du fait divers, en étant un vecteur d'expression et de communication de l'opinion des personnalités politiques ainsi que des internautes.

Sur les réseaux sociaux, l'interprétation du fait divers par les internautes est clairement exprimée à travers leurs publications. L'événement est doté d'un rôle social qui se définit a posteriori, c'est-à-dire une fois qu'il est diffusé par les comptes d'information. C'est le public qui, dans ses publications, va lui attribuer cette consonance sociale. Le fait divers est employé par celui-ci afin de mettre en avant des « faits sociétaux » et/ ou des « faits politiques ». Dès lors, sur les réseaux sociaux, le fait divers n'en est plus un, il devient le signe des problématiques sociétales et sociales.

III.C. Le fait divers et sa présence continue dans le paysage numérique : vers une société désensibilisée ?

Le fait divers, en devenant viral sur les réseaux sociaux, fait l'objet de nombreuses publications. La viralité conduit en fait à attribuer au fait divers une certaine place sur les réseaux sociaux, pouvant mener à une présence répétée de celui-ci sur les plateformes. Cette présence s'explique par rapport à la fragmentation de l'information ainsi qu'au traitement d'une variété de comptes d'un même fait divers. Mais, nous le verrons, le fait divers y entretient également une culture qui lui est propre, contribuant à renforcer sa présence dans le paysage

numérique. Par conséquent, il semble intéressant de se demander si la présence continue des faits divers sur les réseaux sociaux ainsi que la manière dont ils sont présentés conduit à désensibiliser le public, étant donné que celui-ci est souvent confronté à ce contenu sur les réseaux sociaux. Cette éventuelle désensibilisation pourrait également être liée au fait que, sur les plateformes numériques, le fait divers cohabite avec du contenu divertissant, pouvant contribuer à atténuer l'aspect « tragique » des récits qui s'y diffusent.

III.C.1. La culture numérique du fait divers

De par leur traitement par la presse puis par un ensemble de médias, les faits divers sont documentés et par conséquent, laissent des traces et marquent leur temps. En effet, nous l'avons vu, le fait divers a une histoire, marquée par certaines affaires qui ont fait grand bruit et ce, à différentes époques. Chaque époque a son lot de faits divers marquants, faits divers aujourd'hui ancrés dans la mémoire collective, même s'ils inscrivent dans des temporalités différentes. Gilles de Rais alias Barbe Bleue, l'Affaire Troppmann, l'Affaire Grégory... sont des affaires dont les noms nous évoquent encore aujourd'hui de grands crimes, même si ceux-ci datent de plusieurs siècles (ou années pour l'Affaire Grégory). L'historicité du fait divers a généré un ensemble de symboles et de références ancrés dans les mémoires, nous menant à penser à une culture du fait divers. Dominique Kalifa a d'ailleurs explicité cette question de la culture du fait divers en s'intéressant aux faits divers de la fin du XIX^e siècle. L'historien explique : « Accumulant en eux une bonne part de la mémoire populaire, ces récits ne se contentent pas d'assurer jour après jour la promotion historique d'individus, de gestes et de lieux familiers, ils constituent également le fondement d'un savoir et d'une culture de l'ordinaire, immense somme de matériaux peu à peu stratifiés¹⁷⁵. ». Il serait donc question d'un « savoir et d'une culture de l'ordinaire », généré par les faits divers. Si, par le passé, le fait divers a inscrit de nombreux récits dans l'histoire, qu'en est-il des faits divers récemment médiatisés ? S'inscrivent-ils également dans la culture du fait divers ? Il semble effectivement pertinent d'actualiser l'hypothèse d'une culture du fait divers, à l'heure des réseaux sociaux.

Sur les réseaux sociaux, on ancre les récits de fait divers d'actualité dans le numérique. Le fait divers se fige en quelque sorte dans le temps, que ce soit grâce aux tweets ou aux vidéos TikTok. Même si le contenu peut toujours être supprimé par la suite ou se fondre dans l'amas

¹⁷⁵ KALIFA Dominique, « Crime : fait divers et culture populaire à la fin du XIX^e siècle », *Genèses*, Paris, Editions Belin, No. 19, 1995, p. 68-82

de publications de chaque plateforme, il n'en est pas moins notable que les publications à propos d'un fait divers paraissent plus figées que sur les autres médias comme la télévision et la radio, par exemple. De plus, étant donné que sur les réseaux sociaux, le nombre de publications est illimité, on y entretient la culture de l'ordinaire. En effet, nous nous sommes beaucoup intéressés à des affaires de crimes récentes ayant marqués le public mais, sur les réseaux sociaux, de nombreux faits divers « ordinaires » ou « insignifiants » font également l'objet d'une diffusion sur les plateformes (cf. Annexe IV.A.). Quel que soit sa proportion, le fait divers même le plus ordinaire est, pour les comptes d'information, voué à être diffusé. Ces « petits » faits divers suscitent eux aussi l'intérêt du public. À nouveau, nous retrouvons l'idée selon laquelle, plus un fait divers est ordinaire, plus le public s'y intéresse car celui-ci se sent proche de cet événement qui aurait pu lui arriver, il s'imagine facilement à la place des personnes qui l'ont vécu. Donc, plus le fait divers est « ordinaire », plus le public se sent proche de l'événement. Les réseaux sociaux ne s'intéressent pas uniquement aux histoires les plus tragiques, on continue de s'intéresser aux faits divers dans leur ensemble, des plus insignifiants aux plus terribles. C'est ainsi que nous pouvons dire que la culture de l'ordinaire est d'autant plus présente sur les réseaux sociaux, étant donné le large ensemble de faits divers qu'ils couvrent. Le quotidien et l'ordinaire marquent, à leur manière, l'histoire à travers ces récits que l'on continue à diffuser sur les réseaux sociaux.

Si l'on étend notre champ d'étude, non plus uniquement aux faits divers récents mais aux faits divers dans leur ensemble, nous observons que le fait divers est beaucoup documenté sur les réseaux sociaux. En effet, que ce soit sur Twitter ou sur TikTok, de nombreux comptes s'emploient à revenir sur d'anciens faits divers, en diffusant leur récit. Nous pouvons notamment citer la créatrice de contenu @spookycha2.1¹⁷⁶ sur TikTok, dont le contenu porte essentiellement sur les faits divers, récents comme anciens. Sur les réseaux sociaux, on entretient donc le fait divers dans le temps, contribuant à enrichir une culture de l'histoire criminelle. Ce genre de contenu participe également à reconstituer la culture et l'histoire du fait divers, tout en la faisant persister dans le temps. En fait, cette culture traverse les époques et les moyens de diffusion, faisant qu'elle se retrouve aujourd'hui sur les réseaux sociaux.

L'ancrage des faits divers dans les mémoires passe également par les liens qui s'opèrent entre les différents récits. Il n'est pas rare que, lorsqu'un nouveau fait divers fait l'actualité, celui-ci en appelle à la mémoire du public qui va effectuer un lien entre ce fait divers et un autre déjà passé. Ce lien est réalisé dans le cas où le public semble percevoir des similitudes entre

¹⁷⁶ Lien du profil TikTok : <https://www.tiktok.com/@spookycha2.1? t=8d1PHsA76J0& r=1>

deux faits divers. Cette liaison entre les récits nous indique bien que le fait divers s'inscrit dans la mémoire collective. Nous retrouvons effectivement dans certains commentaires la comparaison que certains internautes effectuent entre différents faits divers (cf. Annexe IV.B.). Nous pouvons à nouveau effectuer un parallèle avec ce que Dominique Kalifa constatait par rapport aux faits divers de la fin du XIX^e siècle : « Ainsi chaque crime nouveau tend-il à s'inscrire dans une chaîne de mémoire et de représentation qu'il vient réactiver et qui le légitime. Le criminel en évoque toujours un autre, les circonstances en rappellent toujours d'autres, dans un surprenant et perpétuel contexte d' « intertextualité¹⁷⁷ ». En parlant d' « intertextualité » du fait divers, A. Dubied a également établie le même constat : « Le récit de fait divers aime particulièrement faire appel à l'intertexte. Celui-ci est un bon moyen de renvoyer à une culture commune tout en extrayant des éléments de sens qui complètent ceux qui sont évoqués dans le texte¹⁷⁸. ». Si les deux auteurs pensent plutôt au fait que ce sont essentiellement les journaux qui contribuent à l'intertexte, pour les réseaux sociaux, nous observons que le public y participe également. Cela renforce notre idée selon laquelle le fait divers entretient sa propre culture numérique, s'inscrivant dans la mémoire du public qui voit souvent dans un fait divers des similitudes avec un autre.

La culture du fait divers se retrouve également sur les réseaux sociaux à travers le phénomène de commémoration des affaires. En effet, les compte d'information diffusent parfois des publications dans lesquelles ils reviennent sur un fait divers passé. Ils entretiennent donc le souvenir du public, en évoquant à nouveau un fait divers que ces médias ont déjà couvert (cf. Annexe IV.C.). Cette tendance semble avoir persisté dans le temps, car elle s'observait déjà à la fin du XIX^e siècle : « A défaut de crimes voisins, un anniversaire, un événement nouveau susceptible d'engager une "révisions" [...] ou le simple plaisir de raconter constituent autant de raisons de commémorer ou de rouvrir une "cause célèbre"¹⁷⁹ ». Par la commémoration d'un fait divers, les comptes d'information font donc appel à la mémoire du public ainsi qu'à leur culture du fait divers. Cette commémoration participe également à la large diffusion d'un fait divers, étant donné qu'il est question d'évoquer à nouveau les événements de celui-ci. La commémoration permet aussi aux comptes d'information de traiter sur le temps long un fait divers et de continuer à le traiter de manière fragmentée. Nous pouvons par exemple faire appel

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ DUBIED Annik, « Y a-t-il une culture du fait divers ? », dans *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève/Paris, Droz, coll. « Travaux de sciences sociales », 2004, p. 265-281

¹⁷⁹ KALIFA Dominique, « Crime : fait divers et culture populaire à la fin du XIX^e siècle », *loc. cit.*

aux graphiques que nous avons présentés précédemment et qui montrent le traitement d'un même fait divers sur plusieurs mois¹⁸⁰.

Ces éléments nous montrent que la culture du fait divers se retrouve sur les réseaux sociaux. Ces plateformes contribuent également à l'entretenir, que ce soit en commémorant les événements ou en racontant le récit d'anciens faits divers. Les faits divers d'actualité ne sont pas les seuls à laisser une trace au sein du numérique. Ce sont en fait l'ensemble des faits divers qui y sont ancrés et continuent à persister dans le temps. Les faits divers étant entretenus par la mémoire du public ainsi que par la culture du fait divers, de manière plus générale. Dans cette idée, nous pouvons tout à fait appliquer la citation suivant au contexte du numérique et des réseaux sociaux : « En réactivant sans cesse les figures héroïques ou monstrueuses de l'histoire criminelle, en répétant les gestes et les situations, en inscrivant chaque nouveau crime dans une longue chaîne de représentations, c'est la mémoire vive du peuple que l'on invoque, les grands motifs de sa culture que l'on célèbre¹⁸¹. ». Finalement, le fait divers est aujourd'hui doté d'une culture au sein du numérique.

La culture numérique du fait divers participe à la présence répétée des faits divers sur les réseaux sociaux. Dire que, face à cette présence, le public serait habitué à ces récits et donc, « désensibilisé », ne semble pour l'instant, pas cohérent. En effet, l'entretien de la culture du fait divers est surtout permise par les internautes car ils continuent d'y porter intérêt. Autrement, le fait divers ne serait pas un contenu aussi populaire sur ces plateformes, et certains comptes n'y seraient pas dédiés. Par conséquent, étant donné que la culture du fait divers est entretenue par les réseaux sociaux, cela semble nous indiquer que le public est toujours aussi sensible à ces récits.

III.C.2. Faire cohabiter fait divers et divertissement

Les réseaux sociaux n'ont pas pour unique fonction d'informer les internautes. Ils sont des plateformes au sein desquelles nous pouvons retrouver une variété de types de contenu. Si les réseaux sociaux sont surtout des outils de communication, ils sont également des plateformes de divertissement pour les internautes. Par conséquent, nous pouvons nous interroger quant à la place du fait divers ainsi qu'à sa réception par le public sur les réseaux sociaux, dans ces plateformes au sein desquelles se croisent divertissement, communication et information. Le fait divers évoque tout de même des événements pour le moins « dramatiques »

¹⁸⁰ Cf. fig. 38 à 40

¹⁸¹ KALIFA Dominique, « Crime : fait divers et culture populaire à la fin du XIX^e siècle », *loc. cit.*

où parfois, certains ont trouvé une fin tragique. Ainsi, comme le public peut utiliser les réseaux sociaux pour se divertir, nous pouvons nous demander si celui-ci perçoit le fait divers de manière plus légère qu'il ne l'est, légèreté qui serait induite par la cohabitation des récits avec du divertissement.

Lorsqu'un média d'information annonce un fait divers dans un tweet, il que certains commentaires tournent en dérision cet événement. Ce genre de commentaires nous montre que certains ne saisissent pas le fait divers comme quelque chose de « grave » ou du moins, préfèrent le lire de manière plus légère. Par exemple, le tweet suivant publié par @le_Parisien le 7 septembre 2020 a suscité l'hilarité des internautes :



Fig. 63 – Tweet publié @le_Parisien sur Twitter le 7 septembre 2020.

Source :

https://twitter.com/le_Parisien/status/1302886826080755712

Nous pouvons effectivement retrouver sous ce tweets les commentaires suivants :

[Thibaut Dancette] : Ben il aurait pu prendre ses jambes à son cou...

[t@riquet] : Les bras m'en tombent

[Capt.Dobbey] : Evitez les amis sciant ...

[Pierre de Jade] : En général une fête ça coûte un bras mais là ...

[ladeveze stephane] : On mangera sur le pouce.

[GygaBlyat] : Il était pourtant venu recoller les morceaux...

[LoicGBB] : Il avait pourtant fait des pieds et des mains pour sortir.

Commentaires sous le tweet publié par @le_Parisien, publiés le 7 septembre 2020.

Source de la publication : https://twitter.com/le_Parisien/status/1302886826080755712

Fig. 64 – Commentaires d'internautes tournant en dérision un fait divers sur Twitter

L'état du corps lorsque celui-ci a été découvert semble effectivement amuser certains internautes qui réagissent dans les commentaires en s'éloignant des réactions compatissantes que l'on a pu évoquer précédemment. Pourtant, le tweet se veut plutôt neutre dans la présentation de l'événement. Nous pouvons éventuellement penser que la chute de la phrase « il finit démembré » a amusé les internautes qui ne s'y attendaient pas en lisant le début du tweet. Quoiqu'il en soit, ce meurtre a été tourné en dérision par les internautes, dévoilant une possible insensibilité de ceux-ci vis-à-vis de ce fait divers.

Tourner en dérision un fait divers sur les réseaux sociaux peut également passer par l'emploi de « mème ». Sur Internet, un mème est un « Concept (texte, image, vidéo) massivement repris et détourné sur Internet de manière souvent parodique, qui se répand très vite, créant ainsi le buzz¹⁸² ». Le fait divers va être repris par un mème, souvent une image, faisant que l'événement est tourné en dérision, car il est utilisé à des fins humoristiques. Afin d'illustrer cela, nous pouvons montrer l'exemple suivant qui s'amuse du meurtrier Jonathan Daval, le qualifiant du « meilleur acteur » :



Fig. 65 – Tweet publié @lcomminges_sl sur Twitter le 2 mars 2018.

Source :

https://twitter.com/comminges_sl/status/969557442760765440

¹⁸² Définition du dictionnaire Larousse. Source :

[https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A8me/10910896#:~:text=%EE%A0%AC%20m%C3%A8me&text=Concept%20\(texte%2C%20image%2C%20vid%C3%A9o,vite%2C%20cr%C3%A9ant%20ainsi%20le%20buzz.](https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A8me/10910896#:~:text=%EE%A0%AC%20m%C3%A8me&text=Concept%20(texte%2C%20image%2C%20vid%C3%A9o,vite%2C%20cr%C3%A9ant%20ainsi%20le%20buzz.)

Sur l'image, il s'agit de Jonathan Daval, le meurtrier d'Alexia Daval, sa femme. Ce fait divers a largement été médiatisé et est rapidement devenu viral sur les réseaux sociaux. Le corps de la victime a été retrouvé le 30 octobre 2017, suite au signalement de son mari de sa disparition deux jours auparavant. Ensuite, « Après avoir pleuré publiquement la mort de son épouse aux côtés de ses beaux-parents lors d'une marche silencieuse, Jonathan Daval est rapidement interpellé et placé en garde à vue¹⁸³ ». Après plusieurs fausses accusations, l'accusé sera finalement jugé le 19 novembre pour le meurtre de sa femme puis sera condamné à une peine de prison. Sur les images beaucoup reprises par les internautes, nous pouvons voir le coupable pleurer lors des hommages rendu à sa femme, avant que celui-ci ne reconnaisse les faits. Ces images sont aujourd'hui employées en tant que même et signifient le fait de faire semblant de pleurer pour quelque chose dont nous sommes secrètement coupables. Ainsi, suivant cette proposition de lecture de ce même, nous pouvons montrer et interpréter son emploi sous le tweet suivant :



Fig. 66 – Tweet publié par @Mediavenir sur Twitter le 17 mars 2023.
Source : <https://twitter.com/Mediavenir/status/1636726555442282496>

Dans les commentaires, nous pouvons relever le commentaire suivant, qui ne comprend qu'une image :

¹⁸³ Anon., « Affaire Daval », Wikipédia, date inconnue. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Daval



Fig. 67 – Commentaire de @smahilqlf publié le 17 mars 2023 sous le tweet de @Mediavenir.
Source : <https://twitter.com/smahilqlf/status/1636728550949527553>

Ce commentaire, par l’emploi de l’image de Jonathan Daval en larmes, sous-entend que la Première Ministre aurait feint de laisser « échapper quelques larmes » après avoir déclaré l’adoption de la Réforme des retraites (réforme qui a beaucoup été contestée sur les réseaux sociaux), réforme pourtant souhaitée par le Gouvernement. Ce que l’internaute veut dire à travers ce même c’est que la Première Ministre ferait semblant de s’émouvoir de la décision du Gouvernement or que celle-ci en fait partie et est donc, responsable de l’adoption de cette réforme. D’autres internautes ont répondu à ce commentaire, nous montrant que la signification de ce même est comprise par beaucoup et amuse le public :

[Skabzh1987] : Pour le coup, t’envoie du lourd !

[Yaya Tour] : L’humour, la réf, le placement. Tout est nickel. C’est un 20/20

[leouf02] : Meilleur réf possible.

[tanker] : Elle est bien trouvé celle là

[Daoudi Zakary] : La meilleure utilisation de tous les temps.

[Eniotna] : La ref est incroyable

[Kael_133] : Humour noir mais très drôle merci

Commentaires de « Skabzh1987 », « Yaya Tour », « leouf02 », « tanker », « Daoudi Zakary », « Eniotna » et « Kael_133 » sous le commentaire de @smahilqlf, publiés le 17 mars 2023. Source du commentaire auxquels les internautes répondent : <https://twitter.com/smahilqlf/status/1636728550949527553>

Fig. 68 – Commentaires d’internautes répondant à l’utilisation d’un même faisant référence à un fait divers, tourné en dérision

L'emploi de même reprenant un fait divers peut aussi renvoyer à la culture du fait divers que nous avons évoquée précédemment. En effet, à travers une seule image ou quelques mots, l'internaute comprend ce à quoi il est fait référence. Les mêmes nous montrent donc que certains faits divers sont maintenant des références utilisées par les internautes à des fins humoristiques ou pamphlétaires. Leur connaissance de la culture criminelle leur permet de saisir la référence du même et donc, de comprendre en quoi est-ce que son utilisation est humoristique.

La série *Dahmer - Monstre : L'histoire de Jeffrey Dahmer* réalisée par Ian Brennan et Ryan Murphy, diffusée sur *Netflix* au mois de septembre en 2022, a connu un succès international retentissant. Cette série, lors de la semaine qui a suivi sa sortie, a été la plus visionnée de la plateforme. La série relate l'histoire du tueur en série le plus meurtrier des États-Unis, Jeffrey Dahmer. Le criminel « surnommé "le cannibale de Milwaukee", est un tueur en série américain qui a avoué avoir assassiné dix-sept jeunes hommes gays entre 1978 et 1991, pour la plupart issus de la communauté afro-américaine¹⁸⁴ ». Jeffrey Dahmer est notamment connu pour avoir marqué les esprits étant par le nombre de ses victimes ainsi que la violence avec laquelle celui-ci les a tuées. La série Netflix retrace l'histoire de ses crimes en y apportant des éléments fictionnels. Suite à la diffusion de la série, nous avons pu observer la naissance de « trends¹⁸⁵ » sur TikTok, faisant référence à ce meurtrier. Sur TikTok, le contenu publié par les internautes à propos de Jeffrey Dahmer fait référence aux meurtres de celui-ci, en les tournant en dérision. Même si ces tendances ont été initiées par une série télévisée qui emprunte à la fiction, il n'en est pas moins question de crimes réels et donc, de réelles victimes. C'est en cela que les internautes, en réalisant des vidéos humoristiques, ont tourné en dérision des crimes réels. Voici un exemple de vidéos tendances faisant référence à la série ainsi qu'au meurtrier Jeffrey Dahmer :

¹⁸⁴ Anon., « Jeffrey Dahmer », Wikipédia, date inconnue.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeffrey_Dahmer

¹⁸⁵ Une « trend » est un anglicisme signifiant une tendance, une mode populaire suivie par les internautes sur TikTok.



Fig. 69 – Exemple de deux vidéos faisant référence au tueur en série Jeffrey Dahmer. La vidéo de gauche a été publiée par « Maxx Catley » le 28 septembre 2022 sur TikTok. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJQjXTLX/> La vidéo de droite a été publiée par « Florent Lefebvre » le 14 octobre 2022 sur TikTok. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJQjvE1/>

Dans ces vidéos, les internautes imitent la manière dont Jeffrey Dahmer est représenté dans la série et, tout en s'imprégnant du personnage, imaginent des dialogues entre le tueur et ses victimes. L'attitude ainsi que les dialogues sont volontairement exagérés afin d'amuser leur audience. Nous pouvons également citer une autre tendance en lien avec le tueur Jeffrey Dahmer. Pour cette tendance, les internautes posent une question comme par suivi d'une image de l'acteur qui joue le rôle de Jeffrey Dahmer en guise de réponse. L'emploi de l'image renvoie à la notion de même que nous venons d'évoquer. Par exemple, @maissane.cruz¹⁸⁶ a posté une vidéo dans laquelle elle pose la question suivante : « Si il me trompe je fais quoi » suivi de l'image de l'acteur jouant Jeffrey Dahmer. Nous interprétons sa vidéo comme suit : si son partenaire commet un adultère, celle-ci lui fera subir les mêmes sévices que Jeffrey Dahmer à ses victimes. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une menace mais d'une « blague » afin de faire rire son

¹⁸⁶ Vidéo publiée par @maissane.cruz le 6 octobre 2022 sur TikTok. Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJQjSKdU/>

audience. Ce genre de vidéos ont par la suite été vivement critiquées. Des internautes se sont indignés que de tels crimes soient tournés en dérision sur les réseaux sociaux. Beaucoup se sont interrogés quant à l'éthique de ces vidéos ainsi qu'aux limites de l'emploi de l'humour dans ces histoires de crime.

Finalement, sur les réseaux sociaux, le fait divers est parfois tourné en dérision par les internautes, que ce soit dans les commentaires, l'utilisation de memes ou encore la création de tendances à propos d'un crime ou d'un meurtrier. A première vue, ces éléments de réaction du public face au fait divers pourraient nous amener à penser que celui-ci n'est pas sensible au crime et à ses conséquences ou du moins, que le public ne considère pas le fait divers comme un drame. Anne-Claude Ambroise-Rendu, en s'intéressant aux faits divers de la fin du XIX^e siècle, a relevé que certains journaux faisaient parfois usage du comique dans la rédaction des faits divers. On y apprend que, dans un premier temps, l'usage du comique dans le récit du fait divers permettait de « dédramatiser » l'événement ainsi que rompre avec la rigidité des autres articles d'actualité. Anne-Claude Ambroise-Rendu explique : « En prenant le parti du jeu et de la fantaisie, le journal minimise la dimension dramatique des choses. Le traitement humoristique équivaut donc à une négation du réel [...] ¹⁸⁷. ». L'usage de l'humour se traduisait notamment par l'emploi de l'ironie et de la satire afin de mettre en avant l'absurdité, les incohérences et les contradictions de la société. Le traitement comique du fait divers, employant l'ironie, permettait également de « comprendre les dérèglements sociaux, découvrir un ordre dans le désordre. L'anomalie se dissout en quelque sorte dans le système d'interprétation et d'explication fourni par l'ensemble du discours ironique. Le rationnel, quoiqu'en péril, y est toujours implicitement convoqué comme système de référence ¹⁸⁸ ».

Tourner le fait divers en dérision n'est donc pas nouveau et est en fait un héritage de l'écriture du crime durant les siècles précédents. Sur les réseaux sociaux, ce sont les internautes qui, dans leurs réactions ou publications à propos du fait divers, le tournent en dérision. Cette réception humoristique du fait divers semble être un moyen du public de prendre des distances avec le récit du crime qui, parfois, peut toucher ses lecteurs par les actes qui y sont relatés. Tourner le fait divers en dérision serait donc une manière d'apporter de la légèreté à son récit. Dans certains cas, rire du fait divers peut également être un moyen de mettre en avant certaines situations qui, avec du recul, paraissent absurdes. Pour conclure, rire d'un fait divers n'indique

¹⁸⁷ AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Quand "les chiens écrasés" faisaient rire. Les faits divers comiques 1870-1914 », *Le Temps des médias*, Paris, Nouveau Monde Editions, No. 9, 2007, p. 165 à 181

¹⁸⁸ *Ibid.*

pas une désensibilisation du public. Au contraire, ce serait plutôt un moyen de se protéger face à la cruauté et au drame.

Finalement, même si parfois le fait divers amuse et est tourné en dérision, il semble toujours toucher les internautes. En effet, ces réactions ne sont pas apparues avec les réseaux sociaux même si elles se manifestent à travers des mécanismes propres aux plateformes. De plus, l'existence d'une culture numérique du fait divers nous confirme que nous ne pouvons pas parler de « désensibilisation » du public face aux récits du fait divers. La mémoire du fait divers continue d'être entretenue, dévoilant la persistance de l'intérêt de la société pour ces événements.

Conclusion

Avant de chercher à comprendre sa forme moderne, il semblait pertinent de s'intéresser aux débuts du fait divers dans la société, de sa naissance à ses premiers changements liés aux évolutions des moyens d'information. Ce qui a permis au genre du fait divers de perdurer dans le temps sans perdre son intérêt est son aspect protéiforme. Le fait divers s'est effectivement adapté aux moyens de diffusion de l'information tout au long de son histoire, des occasionnels au Web, en passant par la presse écrite. Les progrès techniques ont rythmé l'évolution de la forme du fait divers. Mais nous avons pu observer une certaine continuité dans sa mise en forme. En effet, que ce soit la présence d'un titre évocateur, de nombreux détails dans le récit ou d'une illustration, la forme du fait divers, même si elle a évolué dans le temps, a fait preuve d'une régularité. Concernant son public, le fait divers passionne et intéresse depuis ses débuts. Cet intérêt trouve son explication dans des facteurs socio-culturels, les récits servant de miroir à la société, montrant ses travers et signifiant les effets de l'éloignement aux normes religieuses puis sociales. Le fait divers a connu différents changements dans son public ainsi que dans sa consommation. D'abord un genre populaire consommé collectivement sur la place publique, il a ensuite intéressé l'ensemble de la société grâce à sa présence dans les journaux puis à la télévision et est depuis consommé individuellement. Enfin, nous avons pu voir que les faits divers ont aussi marqué différentes époques, menant à la formation d'une culture à part entière.

Le développement d'Internet puis des réseaux sociaux a amené de grands changements dans le milieu de l'information, que ce soit au niveau des acteurs de l'information, des supports ou de son nouvel aspect instantané. Internet n'est pas à interpréter comme un nouveau média à part entière mais comme un ensemble varié de médias. Il en est de même pour les réseaux sociaux qui regroupent de nombreux acteurs et supports. Le fait divers n'a pas tardé à investir ces nouveaux moyens d'information. Nous avons pu voir sur Twitter et TikTok les nouveaux formats du fait divers à travers l'écrit et la vidéo, ainsi que l'emploi d'hashtags dans son écriture. À nouveau, nous avons pu constater la persistance de la volonté d'illustrer l'événement du fait divers ainsi que le besoin de mettre en avant les détails de l'acte. Du côté du public, maintenant défini par « internautes », le fait divers mène à des échanges entre les membres de son audience. Le fait divers continue de faire réagir et interagir son public mais cette fois-ci, sur les réseaux sociaux. Les espaces commentaire sont largement utilisés par les internautes, leur permettant de partager leurs réactions face à l'événement ainsi que d'échanger à propos de celui-ci. L'engouement suscité par les faits divers sur les réseaux sociaux, tant du côté des

comptes d'information que des internautes, conduit à rendre le fait divers viral. En effet, nous avons pu voir que sur ces plateformes, le fait divers fait l'objet d'une diffusion importante induite par différents mécanismes, menant à le transformer en un genre viral.

Enfin, nous nous sommes intéressés à la possibilité que les réseaux sociaux seraient porteurs d'un nouveau rapport entre le fait divers et la société. La viralité du fait divers joue sur la réception des internautes. En effet, la nouvelle diffusion du fait divers permise par les réseaux sociaux joue un rôle dans la manière dont le récit est interprété et reçu par les internautes. Que ce soit par l'immédiateté de l'information ou la fragmentation informationnelle, le traitement du fait divers sur les réseaux sociaux induit des changements dans les réactions des internautes. Concernant son aspect social, le fait divers continue encore aujourd'hui d'être interprété comme porteur de significations sociales, surtout de la part des internautes. Les réseaux sociaux sont aussi le lieu où continue de s'exprimer la culture du fait divers. Nous avons pu voir que les internautes ont une mémoire des fait divers les ayant marqués, n'hésitant pas à les évoquer à nouveau lorsqu'un nouveau fait divers fait l'actualité. Sur les réseaux sociaux, les faits divers passés ne sont pas oubliés et sont d'ailleurs souvent remis au goût du jour, permettant d'entretenir cette culture du fait divers. Pour finir, nous nous sommes interrogés quant à la possible désensibilisation du public face aux faits divers étant donné que sur les réseaux sociaux, ces récits y sont souvent présents et cohabitent avec du contenu divertissant, pouvant conduire à un traitement et une interprétation plus « légère » du fait divers. Mais il en est ressorti que, même si certains internautes s'amuse du fait divers, ces réactions ne sont pas propres aux réseaux sociaux. En effet, le fait divers a souvent été tourné en dérision par le passé, n'indiquant pas pour autant une désensibilisation du public. Ces réactions montrent au contraire que les internautes ne sont pas indifférents au fait divers.

Ainsi, les réseaux apportent un ensemble de changements dans le traitement du fait divers, menant à un renouvellement du genre. Cela confirme à nouveau la forte adaptabilité dont est doté le fait divers. Son traitement par les réseaux sociaux conduit à rendre le genre viral. Cette viralité, qui est une transformation majeure dans la diffusion du fait divers, amène aussi d'autres effets sur les récits, notamment dans le rapport entre société et fait divers. Les réseaux sociaux contribuent à faire ressortir l'aspect social du fait divers car ils permettent à chacun de s'exprimer et d'échanger publiquement sur le sujet. Ces traces écrites des réactions, échanges et interprétations des internautes sont révélatrices du rapport entre le fait divers et la société, aujourd'hui entretenu en partie par le numérique. Sur les réseaux sociaux, l'engouement

du public pour les faits divers s'y traduit également, renforçant son aspect viral par une large diffusion du récit sur les plateformes. Cet intérêt toujours aussi prononcé se ressent aussi dans le fait que les nouveaux acteurs de l'information, les créateurs de contenu, y dédient une partie de leurs publications. En effet, le fait divers est moyen pour eux d'attirer une audience toujours plus large car le genre continue de passionner les masses. Mais si ces changements sont directement induits par les réseaux sociaux, il n'en est pas moins que le fait divers possède un héritage important qui se traduit encore aujourd'hui sur ces plateformes. La forme que prend aujourd'hui le genre est en partie héritée de son passé et de son traitement sur différents supports. Concernant sa présentation, le besoin d'illustrer ces récits qui s'est manifesté dès la naissance du fait divers, se retrouve encore aujourd'hui sur les réseaux sociaux. De même pour le niveau de détail, sur les réseaux sociaux, le fait divers n'échappe pas à ce besoin de mettre en avant les circonstances de l'événement. Quant à sa consommation et réception auprès du public, les réseaux sociaux semblent remettre au goût du jour la consommation collective du fait divers. Ces plateformes rappellent les places publiques de l'époque où les faits divers y étaient criés, regroupant le public autour du récit. C'est ainsi que le numérique contribue à renouveler le genre du fait divers, tout en faisant perdurer son héritage historique.

Ces résultats de notre recherche semblent indiquer qu'aujourd'hui, pour comprendre le fait divers dans sa globalité, il est nécessaire d'y inclure le numérique. En effet, le numérique correspondant à un ensemble de supports, joue un rôle important dans la médiatisation du fait divers de nos jours. Aussi, notre analyse a montré l'importance de la prise en compte de l'histoire du fait divers, le genre possède effectivement un héritage qui se ressent encore aujourd'hui.

Dans le cadre de ce travail de recherche, nous nous sommes surtout intéressés aux réseaux sociaux à travers le cas de deux plateformes. Si cela a pu nous permettre de répondre en partie à nos interrogations, il aurait été tout aussi pertinent de compléter les terrains d'enquête avec d'autres plateformes où le fait divers est également l'objet d'un traitement important. L'étude d'autres plateformes aurait permis d'avoir une vision plus large sur l'ensemble des formats pris par le genre du fait divers ainsi que sa réception auprès du public. Cela pourrait effectivement permettre de comprendre le traitement du fait divers par le numérique dans son ensemble, le numérique étant un vaste domaine.

Pour conclure, nous pouvons dire que le fait divers est un genre qui ne cesse de se renouveler à travers l'évolution des moyens d'information. Depuis le début du XXI^e siècle, le numérique contribue au renouvellement du fait divers, conduisant à de nombreux changements dans son traitement. Les réseaux sociaux faisant aujourd'hui partie des acteurs de la diffusion du fait divers, induisent un traitement spécifique du fait divers, impliquant l'émergence de nouveaux mécanismes propre à ces supports.

Bibliographie

Histoire du fait divers

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle. Enjeux de la naissance d'un genre éditorial », *Questions de communication*, Paris, No. 7, 2005, pp. 233-250

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, « Quand "les chiens écrasés" faisaient rire. Les faits divers comiques 1870-1914 », *Le Temps des médias*, Paris, Nouveau Monde Editions, No. 9, 2007, p. 165 à 181

AUCLAIR Georges, *Le mana quotidien : structures et fonctions du fait divers*, Paris, Anthropos, 1982

BARTHES Roland, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Editions Seuil, coll. « Tel quel », 1964

CABRIOLÉ Stéphane, « Les journalistes du parisien.fr et le dispositif technique de production de l'information », *Réseaux*, Paris, La Découverte, No. 160-161, 2020, p. 79-100

DUBIED Annik, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève/Paris, Droz, coll. « Travaux de sciences sociales », 2004

DUBIED Annik, LITS Marc, *Le fait divers*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1999

KALIFA Dominique, « Crime : fait divers et culture populaire à la fin du XIX^e siècle », *Genèses*, Paris, Editions Belin, No. 19, 1995, p. 68-82

KALIFA Dominique, « Les tâcherons de l'information : petits reporters et faits divers à la Belle Epoque », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Société d'Histoire Moderne et Contemporaine, No. 4, 1993, p. 578-603

LEVER Maurice, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Editions Fayard, 1993, p. 7-46

PINKER Roy, *Fake news & viralité avant Internet. Les lapins du Père Lachaise et autres légendes médiatiques*, Paris, CNRS Editions, 2020

SECAIL Claire, « L'essor du fait divers criminel à la télévision française (1950-2010) », *L'information psychiatrique*, Paris, John Libbey Eurotext, Volume 88, 2012, p. 51-59

SEGUIN Jean-Pierre, « L'information en France avant le périodique : 500 canards imprimés entre 1529 et 1631 », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 1, 1963, p.20-32

SEGUIN Jean-Pierre, « Les "canards" de faits divers de petit format en France, au XIX^e siècle », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 1, 1956, pp.30-45

SEGUIN Jean-Pierre, « Les "canards" de faits divers de petit format en France, au XIX^e siècle (suite et fin) (I) », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 1, 1956, pp.113-135

SEGUIN Jean-Pierre, « Un grand imagier parisien Garson Aîné : son œuvre et notes sur les canards et canardiers parisiens de la première moitié du XIX^e siècle », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 2, 1954, pp. 97-146

SEGUIN Jean-Pierre, « Un grand imagier parisien Garson Aîné : son œuvre et notes sur les canards et canardiers parisiens de la première moitié du XIX^e siècle », *Arts et traditions populaires*, Paris, Presses Universitaires de France, No. 2, 1954, pp. 97-146

Histoire de l'information

ALBERT Pierre, *Histoire de la presse*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2018, p. 5-12

SECAIL Claire, « L'affaire Grégory et la télévision : l'image adoucit-elle les mœurs ? », *Les cahiers du journalisme*, Paris, 2007, p. 120-133

La presse en ligne

« Vocabulaire des télécommunications et de l'informatique », *Journal officiel de la République française*, No. 19, 23 janvier 2013.

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000026972451>

Anon. « Pure player », Wikipédia, date de mise en ligne inconnue.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pure_player

CASTETS-RENARD Céline, « Editeur de contenus ou éditeur de service ? », *LEGICOM*, Paris, Victoires éditions, No. 46, 2011, p. 45-51

CHARON Jean-Marie, « De la presse imprimée à la presse numérique. Le débat français », *Réseaux*, Paris, La Découverte, No. 160-161, 2010, p. 255-281

CHARON Jean-Marie, LE FLOCH Patrick, *La presse en ligne*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 2011

REBILLARD Franck, SMYRNAIOS, « Les infomédiaires, au cœur de la filière de l'information en ligne. Les cas de google, wikio et paperblog », *Réseaux*, Paris, La Découverte, No. 160-161, p. 163-194

ZOUARI Khaled, « La presse en ligne : vers un nouveau média ? », Paris, *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2007, p. 81-92

L'information sur les réseaux sociaux

« Médias utilisés par les Français pour s'informer sur l'actualité 2013-2021 », publié par Statista Research Département, 16 août 2022. Source : <https://fr.statista.com/statistiques/826971/moyens-information-utilises-francais-informer-actualite/>

CARDON Dominique, « Fake news panic : les nouveaux circuits de l'information », dans *Culture numérique*, Paris, Presses de Sciences Po, « Les petites humanités », 2019, p. 261-276

COMPAGNO Dario, MERCIER Arnaud, MESANGEAU Julien, CHELGHOUM Kamel, « La reconfiguration du pluralisme de l'information opérée par les réseaux socionumériques », *Réseaux*, Paris, La Découverte, No. 205, 2017, p. 91-116

DEGAND Amandine, « Le multimédia face à l'immédiat. Une interprétation de la reconfiguration des pratiques journalistiques selon trois niveaux », *Communication*, Paris, Vol. 29/1, 2011

GIRY Julien, « Les *fake news* comme concept de sciences sociales. Essai de cadrage à partir de notions connexes : rumeurs, théories du complot, propagande et désinformation », *Questions de communication*, Paris, Editions de l'Université de Lorraine, No. 38, 2020, p. 371-394

PIGNARD-CHEYNEL Nathalie, VAN DIEVOET Lara, *Journalisme mobile. Usages informationnels, stratégies éditoriales et pratiques journalistiques*, Paris, De Boeck Supérieur, coll. « INFO&COM », 2019, p. 165-188

Outils des réseaux sociaux – Hashtags et algorithmes

Anon., « Bulle de filtres », Wikipédia, date inconnue.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bulle_de_filtres

Définition « mème », Larousse. Source :

[https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A8me/10910896#:~:text=%EE%A0%AC%20m%C3%A8me&text=Concept%20\(texte%2C%20image%2C%20vid%C3%A9o,vite%2C%20cr%C3%A9ant%20ainsi%20le%20buzz.](https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A8me/10910896#:~:text=%EE%A0%AC%20m%C3%A8me&text=Concept%20(texte%2C%20image%2C%20vid%C3%A9o,vite%2C%20cr%C3%A9ant%20ainsi%20le%20buzz.)

THIAULT Florence, « Le produsage des *hashtags* sur Twitter, une pratique affiliative », *Questions de communication*, Paris, 2015, p. 65-79

Articles et informations sur les faits divers cités

Anon., « Affaire Daval », Wikipédia, date inconnue.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Daval

Anon., « Jeffrey Dahmer », Wikipédia, date inconnue.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeffrey_Dahmer

Anon., « Meurtre de la famille Watts », Wikipédia, date inconnue.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Meurtre_de_la_famille_Watts#

Auteur inconnu, « Corps retrouvé aux Buttes-Chaumont : Le mari avoue avoir commis le meurtre de sa femme », 20 Minutes, le 24 février 2023. Source :

https://www.20minutes.fr/faits_divers/4025315-20230224-corps-retrouve-buttes-chaumont-mari-avoue-avoir-tue-femme

Auteur inconnu, « Disparition de Justine Vayrac : précisions sur le corps découvert, un suspect mis en examen... Ce que l'on sait de l'affaire », Franceinfo, le 26 octobre 2022. Source : https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/ce-que-l-on-sait-de-la-disparition-de-justine-vayrac-une-jeune-femme-de-20-ans-en-correze_5440987.html

Auteur inconnu, « Le cauchemar de l'affaire Paul Voise : du fait divers à l'incendie médiatique », France Inter, publié le 29 avril 2019. Source : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/affaires-sensibles/le-cauchemar-de-paul-voise-du-fait-divers-a-l-incendie-mediatique-2634408>

DIESNIS Jérôme, « Mort de Sihem : Le principal suspect mis en examen pour meurtre », *20 minutes*, publié le 9 septembre 2023 sur <https://www.20minutes.fr/justice/4027144-20230309-mort-sihem-principal-suspect-mis-examen-meurtre>

PHAM-LÊ Jérémie, GAUTRONNEAU Vincent, PAILLOT Fabien, « Disparition de Leslie et Kevin : leurs deux corps ont été retrouvés lors des fouilles », *Le Parisien*, mis en ligne le 4 mars 2023. Source : https://www.leparisien.fr/faits-divers/les-corps-de-leslie-et-kevin-ont-ete-retrouves-04-03-2023-DKB2FVCKYRHJHENG2RNRO2RVLM.php?at_creation=Le%20Parisien&at_campaign=Partage%20Twitter%20CM&at_medium=Social%20media

T.d.L, PUEYO Serge, « Villefontaine : le corps retrouvé est bien celui de Victorine, une enquête ouverte pour meurtre », *Le Parisien*, mis en ligne le 28 septembre 2020. Source : <https://www.leparisien.fr/faits-divers/disparition-de-victorine-le-corps-sans-vie-d-une-jeune-femme-decouvert-a-villefontaine-28-09-2020-8393175.php>

Les émotions dans le milieu de l'information

ESQUENAZI Jean-Pierre, « Vers la citoyenneté : l'étape de l'émotion, *Mots. Les langages du politique*, Paris, 2004, p. 47-5

Meurtres rituels

Anon., section « Assassinats rituels », « Meurtre rituel », Wikipédia.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Meurtre_rituel

Féminicides

CASSAN Margaux, « On tue une femme », *Etudes*, Paris, S.E.R, 2020, p. 45-55

Définition « féminicide », Larousse.

Source : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/f%C3%A9minicide/188519>

GIACINTI Margot, « Nous sommes le cri de celles qui n'en ont plus : historiciser et penser le féminicide », *Nouvelles Questions Féministes*, Paris, Editions Antipodes, Vol. 39, 2020, p. 50-65

Chiffres sur l'insécurité et la délinquance en France

Auteur inconnu, « Insécurité et délinquance en 2022 : une première photographie », Ministère de l'Intérieur, Interstats Analyse, n°54.

Source : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/insecurite-et-delinquance-en-2022-premiere-photographie>

Personnalités politiques

Anon., « Eric Ciotti », Wikipédia, date inconnue.

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89ric_Ciotti

Anon., « francocide », Wiktionnaire. Source : <https://fr.wiktionary.org/wiki/francocide>

Zemmour Média, « Université d'été de Reconquête. Discours d'Eric Zemmour (11 septembre 2022), sur YouTube, publié le 11 septembre 2022, de 48 min 36 à 49 min.

Source : https://www.youtube.com/watch?v=tJ3qiP_zG54

Table des annexes

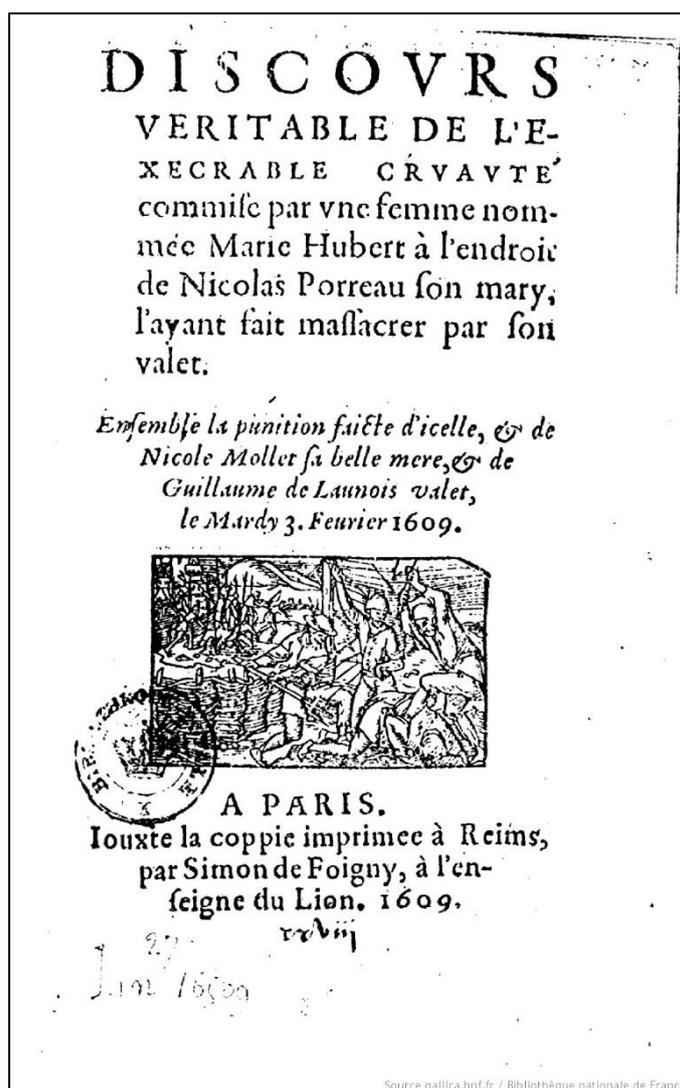
Annexe I : Les faits divers dans les canards et occasionnels.....	146
Annexe I.A. Impression des canards du XVII ^e siècle.....	146
Annexe I.B. Exemple de récit d'un fait divers du XVII ^e siècle.....	147
Annexe I.C. Exemple de titre long d'un canard du XVI ^e siècle.....	149
Annexe I.D. Exemple d'illustration d'un canard du XIX ^e siècle	149
Annexe II : Les premiers tweets publiés par les comptes d'information	151
Annexe II.A. Premiers tweets sur le meurtre de Lola Daviet	151
Annexe II.B. Premiers tweets sur la découverte des corps de Leslie Hoorelbeke et de Kévin Trompat.....	153
Annexe III : Les rumeurs et fausses informations sur le meurtre de Lola Daviet.....	155
Annexe III.A. La théorie du trafic d'organes et d'enfant dans l'affaire du meurtre de Lola Daviet.....	155
Annexe III.B. Lola, un enfant <i>zouhri</i> ?	157
Annexe IV : Les rumeurs et fausses informations sur le meurtre de Lola Daviet.....	159
Annexe IV.A. Les faits divers ordinaires sur les réseaux sociaux	159
Annexe IV.B. Quand un fait divers fait appel à la mémoire des internautes	162
Annexe IV.C. Commémorer le fait divers sur les réseaux sociaux.....	164

Annexes

Annexe I : Les faits divers dans les canards et occasionnels

Annexe I.A. Impression des canards du XVII^e siècle

Exemple de la première feuille d'un canard de seize pages, diffusé en 1609 à Paris et imprimé à Reims. Le titre est le suivant : « *Discours veritable de l'excrable cruauté commise par une femme nommée Marie Hubert, à l'endroit de Nicolas Porreau, son mary, l'ayant fait massacrer par son valet. Ensemble la punition faicte d'icelle, & de Nicole Mollet sa belle mere, & de Guillaume de Launois valet, le mardy 3. fevrier 1609* ». Mis en ligne le 11/09/2008 par la Bibliothèque nationale de France, département Réserve des livres rares. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5438570n?rk=42918;4#>



Annexe I.B. Exemple de récit d'un fait divers du XVII^e siècle

Récit d'un fait divers paru dans un canard en 1619, réimprimé dans l'ouvrage FOURNIER Edouard, *Variétés historiques et littéraires. Recueil de pièces volantes rares et curieuses en prose et en vers*, Paris, P. Jannet, 1855-1863, 10 vol. et repris dans l'ouvrage de Maurice Lever.

Histoire horrible et effroyable d'un homme plus qu'enragé qui a égorgé et mangé sept enfants dans la ville de Châlons en Champagne. Ensemble l'exécution mémorable qui s'en est ensuivie *.

Une maudite et exécrationnable créature, vouée et destinée à Satan, un homme scélérat et pire qu'anthropophage, s'est trouvé dans la ville de Châlons en Champagne, faisant profession d'hospitalité et de loger les pauvres passants allant et venant dans ladite ville, qui, poussé d'une furieuse rage et plus qu'un cannibale, sous ce spécieux prétexte de pitié et devoir d'humanité, a exercé la plus atroce barbarie et inhumanité qui se puisse inventer et sortir de la pensée d'un homme raisonnable.

Ce bourreau inhumain, par je ne sais quelle sorte de friandise, avait accoutumé d'attirer chez soi les petits enfants de la ville qui, surpris par son traître caquet, se plaisaient d'aller jouer en sa maison, et par bandes et compagnie, comme c'est l'ordinaire façon de jouer des enfants de bas âge, qui se mènent et se traînent l'un l'autre en tous lieux pour se récréer ensemble. Par plusieurs et diverses fois, il les avait récréés chez soi auparavant qu'il commençât d'exécuter sur les pauvres petits son funeste et horrible dessein. Et comme il se mit en fantaisie cette misérable résolution, il les laissait entrer et pénétrer fort avant dedans son logis sept à la fois; puis, fermant la porte sur lui, de sept qu'ils étaient, il en retenait un et laissait aller les autres six. Et celui qui était retenu après les autres sortis était, par ce malheureux homme, incontinent égorgé sur le champ, haché et mis en pièces, dont partie était par lui bouillie, une autre rôtie et l'autre fricassée, se repaissant, lui et les siens, de cette cruauté, et en réservait quelques restes qu'il faisait manger le lendemain à la première bande de petits enfants qui se venaient jouer en son logis.

Sous cette friandise, ils se plaisaient à la compagnie de ce cruel inhumain et ne se pouvaient passer d'y aller et s'y mener l'un l'autre, comme les enfants s'adonnent volontiers d'aller en lieux où l'on leur donne quelque chose. Si bien que jusqu'à sept fois

il se traînent et se portent au malheur en ce maudit logis, et à toutes les fois il sut en écarter le plus beau de la compagnie pour le massacrer et le dévorer comme un loup enragé, ou pour mieux dire, un vrai et parfait loup-garou. De telle sorte qu'il en égorga et dévora jusqu'à sept. Pendant tout ceci, s'était vue grande désolation en ladite ville de voir les pères et mères chercher, pleurant et lamentant, leurs pauvres enfants massacrés. On s'enquête des lieux où ils ont accoutumé d'aller se réjouir ensemble, et ne peut-on avoir nouvelle de ce qu'ils sont devenus.

Finalement, par le même rapport des enfants, leurs camarades, on découvre le fait, et assurent qu'entrant six, sept ou huit au logis de ce faux hospitalier, il en restait un de leur compagnie qui se perdait là-dedans, et ne savaient quel il était devenu. On le soupçonne du fait et décrète-t-on aussitôt le coupable, qui est arrêté prisonnier ainsi qu'il se pensait sauver dedans un cul-de-sac. Arrêté qu'il est, on prend et saisit ses enfants, l'un desquels étant interrogé du juge sur le fait que dessus, confessa que la vérité était qu'il en avait égorgé et mangé quatre ou cinq, et que même il leur en avait fait manger. Confrontés devant leur père, [ils] rendirent même témoignage, voire qu'il en avait égorgé plus qu'ils ne disaient. Le procès fait et parfait, ce criminel, atteint et convaincu de telles impiétés, est condamné par sentence des juges des lieux d'être brûlé vif audit Châlons.

Appel de ce au Parlement, qui confirme la même sentence et renvoie le prisonnier à son premier jugement. Étant donc de retour en ladite ville, on procède à l'exécution, et [il] est conduit dans la grande place du marché au blé de ladite ville, et là est attaché avec chaînes contre un poteau, dépouillé nu, sauf trois chemises que les bonnes dames de ce pays-là fournissent ordinairement aux suppliciés. On commence d'allumer le feu à ses pieds, qui lui brûle incontinent les entrailles et, ayant brûlé la corde qui lui tenait les mains liées, il prend le bois ardent avec les mains et le jette contre les assistants, faisant des cris et hurlements horribles comme d'un homme qui mourait enragé au milieu des flammes dans lesquelles il périt, et furent les cendres de son corps dissipées par le vent, selon la teneur de la sentence.

Annexe I.C. Exemple de titre long d'un canard du XVI^e siècle

Exemple d'un titre d'un canard « long ». Imprimé à Lyon en 1587 et repris dans l'ouvrage LEVER Maurice, *Canards sanglants, Naissance du fait divers*, Editions Fayard, 1993, p. 61-70. Nous pouvons voir que ce titre comprend de nombreux détails à propos du fait divers, que ce soit le nombre de victimes, les événements, le lieu, la date et les personnes impliquées. Nous retrouvons également une portée religieuse attribuée au récit.

Discours d'une très grande cruauté commise par une damoiselle nommée Anne de Buringel, laquelle a fait empoisonner son mari, son père, sa sœur deux petits neveux qu'elle avait, et de la mort d'un jeune gentilhomme qui s'en est ensuivie, le tout pour la paillardise. Et comme s'étant remariée avec son paillard, Dieu a permis que la vérité fût connue, de la punition d'iceux par la justice. Le tout advenu à Lucera, ville située en Italie, à quatre journées près de Naples, au mois d'avril 1587. Présentée à noble homme Jean de Columbet, gentilhomme ordinaire de la maison de Monseigneur le duc de Guise.

Annexe I.D. Exemple d'illustration d'un canard du XIX^e siècle

Illustration d'un canard (paru vers 1840, imprimé à Rouen et conservé au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille) reprise dans l'article DENOËL Charlotte, « Faits divers criminels », *Histoire par l'image* [en ligne], mis en ligne en septembre 2010. <https://histoire-image.org/etudes/faits-divers-criminels>

L'auteur de l'article en ligne décrit très justement l'illustration comme suit : « [...] gravure coloriée au pochoir représentant l'assassinat d'une religieuse par un forçat, imprimée à Rouen par Émile Périaux vers 1840 : dans cette page, sans doute issue d'un canard ou de l'imagerie d'Épinal, l'image représente le moment le plus spectaculaire du crime, lorsque l'assassin brandit son couteau sur la religieuse. L'épaisseur du trait, typique de la gravure sur bois de fil, les larges aplats noirs et les couleurs criardes renforcent l'expressivité de la scène. Outre les précisions qu'il apporte sur les circonstances du crime, le texte évoque la douceur et les nombreux mérites de la victime pour mieux souligner l'ignominie de l'acte. ». Cette illustration est effectivement plus qualitative que les illustrations que l'on retrouvait dans les canards des

siècles précédents. Nous pouvons notamment relever la volonté de représenter l'instant du crime.



Annexe II : Les premiers tweets publiés par les comptes d'information

Annexe II.A. Premiers tweets sur le meurtre de Lola Daviet

Dès le 15 octobre 2022, suite à la découverte d'un corps dans le 19^e arrondissement de Paris dans la nuit, les comptes d'information publient chacun à leur tour des tweets reprenant cette information. Ces tweets ont pour point commun de ne contenir qu'une seule phrase résumant la découverte ainsi que le lien vers un article de leur site en ligne.



Tweet publié par @le_Parisien le 15 octobre sur Twitter.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1581191515598200834

Le Figaro 
@Le_Figaro

À Paris, le corps d'une adolescente découvert dans une malle dans le 19e arrondissement



lefigaro.fr
Paris: le corps de Lola, 12 ans, découvert dans une malle, plusieurs personne...
Une enquête a été ouverte pour meurtre sur mineur de moins de 15 ans.
Quatre gardes à vue sont toujours en cours.

10:25 AM · 15 oct. 2022

Tweet publié par @Le_Figaro le 15 octobre sur Twitter.

Source :
https://twitter.com/Le_Figaro/status/1581199621845528576

Le Monde 
@lemondefr

Paris : quatre personnes en garde à vue après la découverte du corps d'une adolescente dans une malle



lemonde.fr
Le corps d'une adolescente retrouvé dans une malle dans le 19e arrondissem...
Une enquête a été ouverte pour meurtre sur mineur de moins de 15 ans et confiée à la brigade criminelle, a annoncé le parquet. L'autopsie a établi que l...

12:42 PM · 15 oct. 2022

Tweet publié par @lemondefr le 15 octobre sur Twitter.

Source :
<https://twitter.com/lemondefr/status/1581234056247009286>

Annexe II.B. Premiers tweets sur la découverte des corps de Leslie Hoorelbeke et de Kévin Trompat

La découverte des corps de Leslie Hoorelbeke et de Kévin Trompat a eu lieu le 4 mars 2023. Comme les victimes étaient portées disparues depuis le 4 mars 2023, les comptes d'information disposaient déjà de leur identité ainsi que de photographies montrant le visage de ces dernières. Sans beaucoup de détails, les tweets ci-dessous informent les internautes de cette découverte.



Tweet publié par @le_Parisien le 4 mars 2023 sur Twitter.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1632000283159982080



Tweet publié par @lemondefr le 7 mars 2023 sur Twitter.

Source : <https://twitter.com/lemondefr/status/1633154193933365254>

Le Figaro 
@Le_Figaro

Disparition de Leslie et Kevin : deux corps retrouvés par les gendarmes



lefigaro.fr
Disparition de Leslie et Kevin : un troisième suspect mis en examen pour ass...
Deux corps qui pourraient être ceux des victimes ont ont été retrouvés en Charente-Maritime. Les recherches ont été effectuées à Puyravault, dont est ...

1:46 PM · 4 mars 2023 · 39,3 k vues

Tweet publié par @Le_Figaro le 4 mars 2023 sur Twitter.

Source :
https://twitter.com/Le_Figaro/status/1631999499383046144

BFM TV. 
@BFMTV

Disparition de Leslie et Kevin: deux corps ont été retrouvés par les gendarmes



MÉLANIE VECCHIO Journaliste police-justice BFMTV
L'APREM INFO | **LESLE ET KÉVIN : LA FIN DU MYSTÈRE ?**
1:46 **ALERTE INFO** - Disparition de Leslie et Kevin : deux corps ont été retrouvés par les gendarmes (source proche du dossier à BFMTV) L'APREM INFO

2:03 PM · 4 mars 2023 · 94,8 k vues

Tweet publié par @BFMTV le 4 mars 2023 sur Twitter.

Source :
<https://twitter.com/BFMTV/status/1632003878379040768>

Annexe III : Les rumeurs et fausses informations sur le meurtre de Lola Daviet

Annexe III.A. La théorie du trafic d'organes et d'enfant dans l'affaire du meurtre de Lola Daviet

Seulement quelques jours après l'annonce du meurtre de Lola Daviet, sur Twitter, de nombreux internautes évoquent le possible lien de l'affaire avec un trafic d'organes et/ou d'enfants. La rumeur se répand rapidement sur la plateforme. Dans certains tweets, nous pourrions croire que cette information est confirmée, les internautes présentant cette information comme si celle-ci était avérée. En effet, certains ne montrent pas qu'il s'agit de leur supposition personnelle. Voici quelques exemples de tweets d'internautes :



Tweet publié par @Link1989Z sur Twitter le 16 octobre 2022.

Source : <https://twitter.com/Link1989Z/status/1581663703874752514>



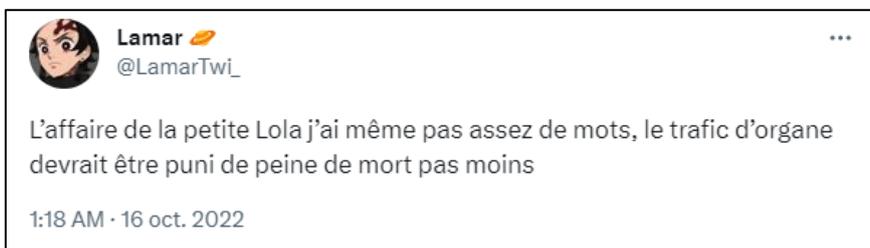
Tweet publié par @Butonga_c sur Twitter le 18 octobre 2022.

Source : https://twitter.com/Butonga_c/status/1582319807453888513



Tweet publié par @Brigsby_ sur Twitter le 16 octobre 2022.

Source : https://twitter.com/Brigsby_/status/1581697231589371904

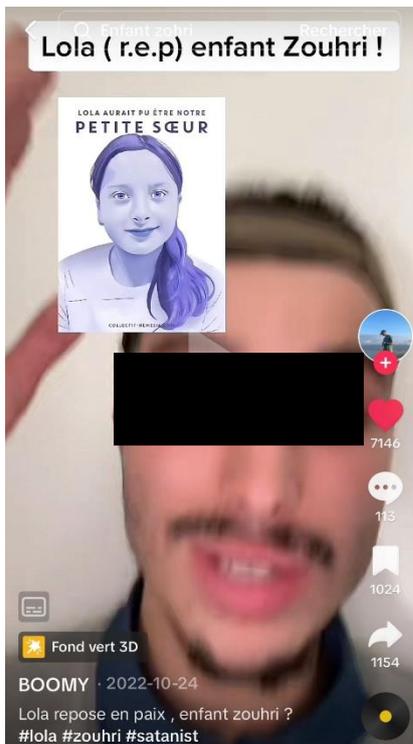


Tweet publié par @LamarTwi_ sur Twitter le 16 octobre 2022.

Source : https://twitter.com/LamarTwi_/status/1581424374627782656

Annexe III.B. Lola, un enfant *zouhri* ?

Sur TikTok, certains créateurs de contenu ont publié des vidéos dans lesquelles ils expliquent que Lola Daviet a été tuée car elle est un enfant *zouhri*. Nous pouvons, à titre d'exemple, citer la vidéo suivante :



Vidéo publiée par @boomyvegeta (86 700 abonnés) sur TikTok le 24 octobre 2022. La vidéo a généré 269 700 vues.

Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxsHhHM/>

Cette vidéo a été publiée après le 17 octobre 2022, le jour où l'avocat de la famille Daviet a annoncé que le meurtre n'avait aucun lien avec quelconque sacrifice ou trafic d'organes ou d'enfants. Le créateur de contenu commence sa vidéo en disant : « *Est-ce que vous savez les raisons de pourquoi cette fille a été assassinée ? Cette fille a été victime d'un sacrifice satanique qu'on opère sur les enfants zouhri.* ». Il explique ensuite ce qu'est un enfant *zouhri*. Ses premiers mots nous montrent que le créateur de contenu pense qu'il s'agit réellement de la raison pour laquelle Lola Daviet a été tuée. En effet, ce dernier n'émet aucun doute lorsqu'il s'exprime, en ne montrant pas qu'il s'agit d'une supposition et croyance personnelle. Aucune source d'information n'est citée dans la vidéo. Ainsi, en visionnant cette vidéo, les internautes ne peuvent pas différencier rumeur et information. Cette vidéo a généré 269 700 vues, ce qui nous montre bien que @boomyvegeta a contribué à la propagation de la rumeur selon laquelle Lola Daviet est un enfant *zouhri*.

Sur Twitter, de nombreux internautes ont publiés des tweets dans lesquels ceux-ci reprennent la rumeur à propos du meurtre de Lola Daviet. En voici deux exemples :



Le premier tweet a été publié par @el_libro01 le 18 octobre 2022. Il s'agit d'une suite de tweets dans lesquels l'internaute explique ce qu'est un enfant *zouhri* et pourquoi est-ce Lola en serait un.

Source : https://twitter.com/el_libro01/status/1582324964853952512

Le second tweet a été publié par @shemsyaa le 18 octobre 2022.

Source : <https://twitter.com/shemsyaa/status/1582316705233403904>

Ces deux tweets ci-dessus ont été publiés le 18 octobre 2022, soit le lendemain de la déclaration de l'avocat de la famille dans laquelle il réfutait cette rumeur. Mais cela n'empêche pas ces tweets d'être partagés (retweetés) par plus de 1 000 utilisateurs. Le *retweet* peut indiquer que les internautes qui partagent le tweet, valident les propos tenus dans celui-ci. Les tweets comptent également plus de 3 000 *j'aime*, ce qui montre également que cette rumeur génère de l'interaction, interaction qui contribue à sa diffusion sur la plateforme. A travers le *retweet* et le *j'aime*, les internautes montrent qu'ils ont pris connaissance de l'information donnée par le tweet et qu'ils la valident.

Annexe IV : Les rumeurs et fausses informations sur le meurtre de Lola Daviet

Annexe IV.A. Les faits divers ordinaires sur les réseaux sociaux

Que ce soit sur Twitter ou TikTok, les publications portant sur des faits divers « ordinaires » y sont nombreuses et récurrentes. En effet, nos fils d'actualité sont souvent ponctués de faits divers ordinaires, nous faisant doucement sourire ou nous attristant. Ces faits divers sont ceux qui ont le plus de proximité avec les internautes car ceux-ci pourraient être un jour concernés. Si ces faits divers suscitent tout de même moins d'engouement que les « grands » faits divers viraux, ils génèrent tout de même des interactions de la part de part des internautes. Voici quelques exemples de faits divers ordinaires sur Twitter :



Tweet publié par @le_Parisien sur Twitter le 2 avril 2023.

Source : https://twitter.com/le_Parisien/status/1642594197835227141

Le sauvetage de ce canard par les pompiers s'inscrit dans l'ordre de l'anecdotique mais est mis en avant de sorte à susciter l'attendrissement public pour ce canard blessé. Nous pouvons voir que ce tweet a été retweeté par 116 internautes et aimé par 636 internautes. Cela nous montre que ce petit fait divers intéresse les internautes qui, en interagissant avec la publication, participent à le diffuser sur Twitter.



Tweet publié par @CerfiaFR sur Twitter le 23 avril 2023.

Source :

<https://twitter.com/CerfiaFR/status/1650093391709974530>

Cette publication annonce qu'une femme a trouvé la mort dans le métro parisien. Ce qui participe à rendre ce fait divers « ordinaire » est le fait qu'il est question d'un lieu que beaucoup de personnes fréquentent dans leur vie quotidienne. En effet, ce lieu faisant partie du quotidien devient le lieu d'une scène dramatique. De plus, nous pouvons voir que l'identité de la victime n'y figure pas, cette dernière étant juste définie par « Une femme ». Cette présentation brève de la victime participe à l'identification des internautes à celle-ci. Cette femme aurait pu être un internaute car son identité n'est pas dévoilée, ce fait divers n'est pas personnifié, favorisant l'identification de chacun à l'événement. Ce tweet a également généré des interactions de la part des internautes, que ce soit par le retweet ou le j'aime.



Tweet publié par @CerfiaFR sur Twitter le 16 mai 2023.

Source :

<https://twitter.com/CerfiaFR/status/1658448964234928132>

Cette publication est un autre exemple de fait divers qui s'est déroulé dans un lieu du quotidien, une fête foraine. Ici aussi, l'identité de la victime de l'accident n'est pas dévoilée, favorisant à nouveau l'identification des internautes à celle-ci. Enfin, l'aspect accidentel contribue à toucher les internautes, ceux-ci imaginant que cet accident peut aussi leur arriver.

Sur TikTok, les faits divers ordinaires y trouvent également sa place parmi les publications des créateurs de contenu. Nous pouvons par exemple citer certaines vidéos de @hamza.sdt qui, dans la rubrique « Faits divers insolites » de son profil, publie des « petits » faits divers de l'ordre de l'anecdotique.



Vidéo publiée par @hamza.sdt sur TikTok le 24 octobre 2022.

Source : <https://vm.tiktok.com/ZGJxtFxPU/>

Dans la description, nous pouvons lire les faits divers dont il est question dans la vidéo : « Deux étudiants s'offrent un repas sans payer et finissent en garde à vue, un homme surpris par des gendarmes entrain de jardiner chez lui en string. Un homme tente sous stupéfiant tente de déjouer un test salivaire des policiers avec un bain de bouche mais ça tourne mal, une femme a kidnappé les chats de ses voisins pour les stériliser voici les faits divers insolites de la semaine ! ». Nous retrouvons à nouveau deux caractéristiques propres à la présentation des faits divers qui reviennent également dans les publications citées précédemment. Tout d'abord, l'identité des personnes impliquées n'est pas dévoilée, celles-ci étant qualifiée grâce à leur sexe. Ainsi, « deux étudiants », « un homme » et « une femme » pourraient être des internautes. Ensuite, les lieux évoqués dans le récit des événements sont des lieux faisant partie du

quotidien : le restaurant, le jardin et le voisinage. Même si ici les faits divers en question s'inscrivent surtout dans l'insolite et l'anecdotique, nous retrouvons tout de même des éléments participant à les rendre ordinaires.

Annexe IV.B. Quand un fait divers fait appel à la mémoire des internautes

Suite au meurtre de Victorine Dartois le 28 septembre 2020, une marche blanche a été organisée afin de lui rendre hommage. Quelques jours plus tard, nous apprendrons que le coupable de son meurtre a participé à cette marche blanche. Sur Twitter, beaucoup d'internautes ont fait le lien avec Jonathan Daval. Ce dernier a tué sa femme Alexia Daval et alors qu'il n'éveillait encore aucun soupçon, Jonathan Daval a assisté aux nombreux hommages rendus à sa femme. Mais quelques temps plus tard, celui-ci sera finalement reconnu comme étant coupable du meurtre d'Alexia Daval. Ce qui fait que les internautes effectuent un parallèle entre l'Affaire Daval et le meurtre de Victorine est que, pour les deux faits divers, les coupables ont assisté aux hommages rendus aux victimes, se faisant passer pour des innocents. Ainsi, nous pouvons lire les publications suivantes, publiées par des internautes :

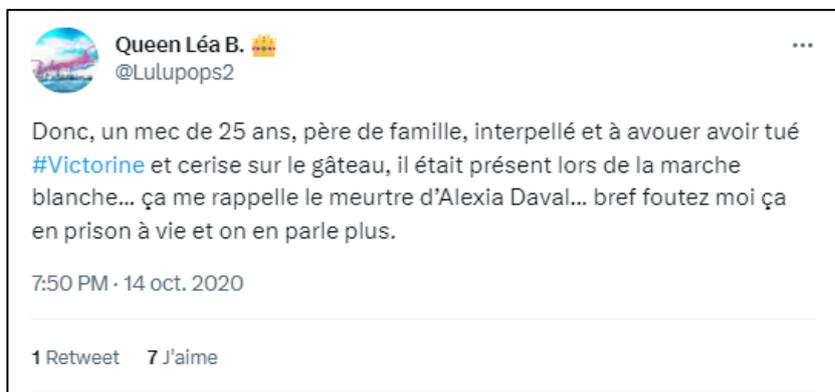


Tweet publié par @sarima2981 sur Twitter le 7 octobre 2020.
Source : <https://twitter.com/sarima2981/status/1313901500209430534>



Tweet publié par @QueenSerere sur Twitter le 15 octobre 2020.
Ludovic Bertin est le coupable du meurtre.
Source : <https://twitter.com/QueenSerere/status/1316656605660958721>

Le tweet ci-dessus, en plus d'évoquer l'Affaire Daval, fait référence à un autre fait divers dont le meurtrier est « Chris Watts » de son vrai nom, Christopher Lee Watts. Dans le Colorado, aux Etats-Unis le 18 août 2018, Christopher Lee Watts assassine sa femme, Shannan Watts, et ses deux filles. Après son crime, la disparition de la famille est signalée aux autorités. Durant deux jours, Chris Watts coopère avec les enquêteurs et affirme qu'il n'a rien à voir avec la disparition de sa femme et ses enfants. Il fera d'ailleurs des interviews pour quelques médias, appelant le public à l'aider à retrouver sa famille. Mais le 15 août 2018, Christopher Lee Watts échoue au test de détecteur de mensonge et avouera ensuite le meurtre de sa femme et de ses deux filles¹⁸⁹. Nous retrouvons dans ce fait divers la figure d'un coupable qui, ici aussi, tente de paraître innocent. Dans son tweet, @QueenSerere fait donc appelle à deux autres faits divers en comparaison au meurtre de Victorine.



Tweet publié par @Lulupops sur Twitter le 14 octobre 2020.
Source : <https://twitter.com/Lulupops2/status/1316436174450327555>

Ces trois exemples ci-dessus nous permettent de montrer que les internautes ont certaines connaissances des faits divers de manière générale, leur permettant de relever certains éléments similaires entre plusieurs faits divers et de pouvoir les comparer. Le meurtre de Victorine Dartois a fait appel à la mémoire de ces internautes, leur rappelant d'autres faits divers.

¹⁸⁹ Informations disponibles sur Anon., « Meurtre de la famille Watts », Wikipédia, date inconnue. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Meurtre_de_la_famille_Watts#

Annexe IV.C. Commémorer le fait divers sur les réseaux sociaux

Sur Twitter, les comptes d'information publient parfois des tweets commémorant des faits divers qui ont marqué le public. Ces comptes, grâce à ces publications, reviennent sur le récit du fait divers. Nous pouvons, à titre d'exemple, évoquer les tweets suivants qui commémorent différents faits divers :



Tweet publié par @le_Parisien sur Twitter le 14 avril 2023. Dans ce tweet, le journal revient sur le meurtre de Lola Daviet, qui a eu lieu six mois plus tôt.

Source :

https://twitter.com/le_Parisien/status/1646772843756101632

Les comptes d'information reviennent régulièrement des affaires moins récentes ayant beaucoup été médiatisés par le passé comme l'Affaire Grégory Villemin (1984) et l'Affaire Xavier Dupont de Ligonnès (qui s'est déroulée en avril 2011) :



Tweet publié par @CerfiaFR sur Twitter le 16 octobre 2021 à propos du meurtre de Grégory Villemin, qui a eu lieu trente-sept ans plus tôt.

Source :

<https://twitter.com/CerfiaFR/status/1449300125839499268>



Tweet publié par @Le_Figaro sur Twitter le 4 septembre 2014, soit trente ans après l'Affaire Grégory. Source : https://twitter.com/Le_Figaro/status/507475043383664641

GOSSIP ROOM 
@GossipRoomOff

🌸 Il y a 12 ans jour pour jour, l'affaire Xavier Dupont de Ligonès éclatait au grand jour.

Douze ans après le quintuple meurtre d'Agnès de Ligonès et de ses 4 enfants (Arthur, Thomas, Anne et Benoît) tués en avril 2011 dans leur sommeil, puis enterrés sous la terrasse de leur maison boulevard Schumann à Nantes, le père de famille, principal suspect, reste toujours introuvable.

Xavier Dupont de Ligonès, un des hommes le plus recherchés de France, s'est-il suicidé ou a-t-il pris la fuite ? Le mystère reste entier. 🚗
(via Ouest-France)



2:18 PM · 10 avr. 2023 · 5,9 M vues

2 572 Retweets 617 citations 16,5 k J'aime 406 Signets

Tweet publié par @GossipRoomOff sur Twitter le 10 avril 2023, soit douze ans après ce meurtre. Dans cette publication, ce compte revient à nouveau sur les faits de cette affaire.

Source :

<https://twitter.com/GossipRoomOff/status/1645400740494548993>

Table des matières

Remerciements.....	4
Sommaire	5
Introduction	6
I. L'histoire de la place du fait divers dans la société de l'information	13
I.A. L'avant de la presse et du fait divers.....	13
I.A.1. Première écriture du fait divers : les occasionnels du XV ^e au XVII ^e siècle	13
I.A.2. Le développement des gazettes : les changements du XVII ^e siècle	17
I.A.3. Le fait divers lors des débuts de la presse : le perfectionnement des canards....	19
I.B. Les bouleversements de l'information à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle : naissance du « fait divers » et de sa médiatisation	24
I.B.1. Avènement de la grande presse : le fait divers comme genre dans l'écriture journalistique.....	24
I.B.2. Significations et culture du fait divers.....	28
I.B.3. La médiatisation du fait divers au XX ^e siècle	32
I.C. La transformation des médias de l'information suite au développement des réseaux sociaux	36
I.C.1. L'avènement du Web 2.0 et le développement de la presse en ligne	36
I.C.2. La place de la presse sur les réseaux sociaux.....	40
I.C.3. Quand l'information se diffuse en dehors du cadre des journaux quotidiens sur les réseaux sociaux	43
II. Une diffusion renouvelée du fait divers sur les réseaux sociaux.....	46
II.A. Une nouvelle écriture pour le fait divers à l'heure de l'information instantanée.....	46
II.A.1. Le format écrit : Twitter	47
II.A.2. Le format vidéo : Tik Tok.....	54
II.A.3 L'emploi de <i>hashtags</i> dans l'écriture du fait divers	59

II.B. Nouvelle consommation du fait divers : échanger et réagir en ligne	64
II.B.1. Réactions émotionnelles dans les espaces commentaires	65
II.B.2. Opinions et échanges collectifs dans les espaces commentaire	72
II.B.3. S'exprimer grâce aux hashtags.....	77
II.C. Mécanismes de la viralité du fait divers	83
II.C.1. La multiplicité des sources d'information et des publications comme facteur de diffusion.....	83
II.C.2. Le fait divers comme initiateur d'interactions : quand le public contribue à sa diffusion.....	90
III. Un nouveau rapport entre fait divers et société porté par le numérique ?.....	94
III.A. Les effets de la viralité et de l'instantanéité des récits de fait divers sur la réception du public	94
III.A.1. L'immédiateté du fait divers à l'origine de l'émotion collective	94
III.A.2. Charge et fragmentation informationnelle du fait divers	99
III.A.3. Fausses informations et rumeurs	104
III.B. Le rôle social du fait divers dans la société numérique.....	109
III.B.1. Signifier les maux de la société.....	110
III.B.2. Fait divers et politique : la « récupération politique » sur les réseaux sociaux...116	
III.C. Le fait divers et sa présence continue dans le paysage numérique : vers une société désensibilisée ?	122
III.C.1. La culture numérique du fait divers	123
III.C.2. Faire cohabiter fait divers et divertissement	126
Conclusion.....	135
Bibliographie.....	139
Table des annexes	145
Table des matières	167